

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Rapport d'activité 2016

1. LE MANDAT DU MINISTERE, DE LA DIPLOMATIE TRADITIONNELLE JUSQU'AU SERVICE PUBLIC.	6
1.1. Attributions relevant des compétences du Ministre des Affaires étrangères et européennes	6
Attributions relevant des compétences du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	6
Attributions relevant des compétences du Ministre de la Défense	6
Attributions relevant des compétences du Ministre l'Immigration et de l'Asile	7
Mission Statement	7
1.2. Gestion de crises à l'étranger	7
1.3. Assistance consulaire	8
1.4. Soutien au Gouvernement, aux Ministères et au Palais grand-ducal	9
1.5. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg	10
1.6. Gestion des distinctions honorifiques pour ressortissants luxembourgeois et étrangers, ainsi que pour le Corps diplomatique.	11
Chancellerie	11
1.7. Délivrance de passeports et visas, légalisations – BPVL	12
Passeports :	12
Visas :	15
Légalisations :	19
Autres activités du BPVL / Le regard vers l'avant :	20
1.8. Activités en matière de droit international public de la Direction des affaires juridiques et culturelles et du Service juridique du MAEE	21
CONSEIL de l'UE	22
AUTRES ENCEINTES INTERNATIONALES	23
2. LA DIPLOMATIE AU SERVICE DU PAYS	24
2.1. Interaction avec le Parlement	24
Questions parlementaires adressées au Ministre des Affaires étrangères, de l'Immigration et de l'Asile	25
Questions parlementaires adressées aux Ministres de la Coopération et de l'Action humanitaire	27
Questions parlementaires adressées au Ministre de la Défense	27
2.2. Soutien à la promotion économique et financière du Luxembourg	27
Amériques	27
Asie	28
2.3. Coopération culturelle	29
Coopération avec institutions culturelles	29
3. LA POLITIQUE ET LES DOMAINES D'ACTION, LE LUXEMBOURG DANS LE CADRE BILATERAL	30
3.1. Europe	30
Relation avec les pays voisins	30
Relations avec les Etats membres de l'Union européenne	33
Relations avec les pays non-membres de l'Union européenne et le voisinage	36
Les relations avec la Russie	37

3.2. Amériques	37
Amériques du Nord	37
Amérique latine	38
UE-CELAC	39
3.3. Asie	40
Asie	40
Océanie	40
ASEAN (Association des pays du Sud-Est asiatique)	41
3.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord	41
Activités multilatérales	41
Relations bilatérales	42
3.5. Afrique sub-saharienne	48
3.6. Le Luxembourg, siège d'institutions internationales et européennes	49
Luxembourg, capitale européenne	49
La NSPA	51
4. LE LUXEMBOURG DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES	51
4.1. L'Union BENELUX	51
4.2. Organisation des Nations Unies et droits de l'Homme	53
Droits de l'Homme	54
Responsabilité de protéger (R2P)	55
Non-prolifération et désarmement	55
Missions civiles	58
OSCE	59
Accords de sécurité bilatéraux	59
4.3. OTAN	59
Sommet de l'OTAN	60
Conseils ministériels à l'OTAN	60
Participation à des missions militaires de l'OTAN	61
Participation à des exercices	62
AWACS	62
NSPA	63
4.4. OSCE	63
4.5. Conseil de l'Europe	64
5. PROMOTION DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG – VERS UNE NOUVELLE IMAGE DE MARQUE	64
6. LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET L'ACTION HUMANITAIRE	65
6.1. La coopération bilatérale	66
6.2. La Coopération avec les ONG	67
6.3. L'action humanitaire	68

Emergency.lu	68
6.4. La Coopération multilatérale	68
6.5. Microfinance et secteur privé	69
6.6. Les Assises de la Coopération	69
6.7. Appui aux programmes	70
6.8. Réunions et déplacement du Ministre de la Coopération et de l'action humanitaire en 2016	70
7. LA DEFENSE	72
7.1. Présidence luxembourgeoise du BSG	72
7.2. Développement capacitaire	72
LUXGOVSAT	72
MMF	73
7.3. Structures de la Défense	73
Amélioration du recrutement au sein de l'Armée	73
Missions nationales de l'Armée	74
7.4. Missions et opérations de l'UE	74
EUTM Mali	74
EUTM RCA	75
EUNAVFOR MED opération SOPHIA	75
7.5. Contributions financières	75
8. IMMIGRATION ET ASILE AU LUXEMBOURG	76
8.1. Asile	76
Evolutions des chiffres clé en matière d'asile	76
Traitement des demandes	80
Transferts en application du règlement Dublin III en 2016	88
Programmes de réinstallation et de solidarité européenne	89
Evolutions législatives	90
8.2. Immigration et libre circulation des personnes	90
Documents saisi/délivrés en 2016 dans le cadre de la libre circulation de personnes	90
Documents délivrés en 2016 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers	92
Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides	95
Evolutions réglementaires en matière de libre circulation des personnes et d'immigration	96
8.3. Retours de personnes en séjour irrégulier	97
Evolution des chiffres-clés en matière de retours	97
Empêchement à l'éloignement	98
Aperçu des retours en 2016	98
Autres évolutions en matière de retours	99
Evaluation Schengen	101
8.4. Centre de rétention	102

9. LES MOYENS	104
9.1. Organisation du MAE	104
Préparation du déménagement de certains Services du Ministère au Bâtiment « Mansfeld »	105
Réseau diplomatique	105
Personnel du Ministère des Affaires étrangères et européennes	109
9.2. Situation financière	109
Le budget	109
Les recettes consulaires	110
Bâtiments	111
10. ANNEXE	112
10.1. Evénements marquants impliquant la Direction du Protocole et de la Chancellerie en 2016	112

1. Le mandat du ministère, de la diplomatie traditionnelle jusqu'au service public.

Avec la mise en place du gouvernement issu des élections du 20 octobre 2013, la mission du Ministère des Affaires étrangères et européennes a été confirmée dans la constellation antérieure, tout en renforçant l'aspect européen qui a été ajouté à la dénomination, ceci pour souligner à la fois l'importance que le Luxembourg attache à l'Europe, mais aussi que ces attributions relèvent du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Ce rôle est tout particulièrement assuré par le biais du Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE) qui, est présidé par le Directeur des Relations économiques internationales et européennes.

Le mandat du Ministère est défini par l'arrêté grand-ducal du 28 janvier 2015 portant constitution des Ministères :

1.1. Attributions relevant des compétences du Ministre des Affaires étrangères et européennes

1. Relations internationales – Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales – Politique étrangère et de sécurité – Opérations pour le maintien de la paix – Relations culturelles internationales – Organisations et conférences internationales – Traités et accords internationaux – Administration et coordination générale du Ministère – Service diplomatique et consulaire: passeports, visas et légalisations – Protocole du Gouvernement.
2. Politique européenne – Coordination de la politique européenne entre les départements ministériels – Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE).
3. Relations économiques internationales - Organisations économiques multilatérales – Politique commerciale internationale - Promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger.
4. Siège des institutions et d'organismes européens – Politique du siège – Comité de Coordination pour l'Installation d'Institutions et d'Organismes européens.

Attributions relevant des compétences du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Politique de Coopération au développement et d'Action humanitaire - Gestion des mandataires des projets et programmes bilatéraux - Relations avec les organisations non gouvernementales - Relations avec les organisations multilatérales de développement et d'action humanitaire – Comité interministériel pour la coopération au développement.

Attributions relevant des compétences du Ministre de la Défense

Armée: Défense du territoire national – Assistance en cas de catastrophes - Participation à la défense commune dans le cadre d'organisations internationales – Participation à des opérations de gestion des crises et à des missions d'aide humanitaire – Reconversion des soldats volontaires - Juridictions militaires – Ordres militaires – Anciens combattants – Relations avec les instances militaires alliées et partenaires – Sports militaires.

Attributions relevant des compétences du Ministre l'Immigration et de l'Asile

Politique nationale, européenne et internationale en matière d'immigration et d'asile – Libre circulation des personnes et immigration: Entrée et séjour des étrangers – Protection internationale et protection temporaire – Retour de personnes en situation irrégulière – Centre de Réention – Octroi du statut d'apatride - Titre de voyage pour étrangers – Relations avec les organisations internationales et non gouvernementales.

Le Ministère est composé d'un Secrétariat général et de huit directions. Certaines de ces attributions vont au-delà de domaines qui sont traditionnellement associés à la diplomatie et aux affaires extérieures, alors que d'autres domaines sont partagés avec d'autres départements. Le Ministère opère sous l'autorité de trois Ministres et d'une secrétaire d'Etat.

Dans le cadre de l'exercice d'auto-évaluation (CAF) entamé en 2015, le Ministère a s'est doté d'un « *mission statement* » qui se lit comme suit:

Mission Statement

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) définit et met en œuvre la politique étrangère et européenne du Luxembourg. Il coordonne l'action extérieure du gouvernement luxembourgeois. Le MAEE s'efforce de promouvoir une approche cohérente en matière de diplomatie, de défense, de développement et d'immigration et appuie les intérêts luxembourgeois à l'étranger.

Membre fondateur de la plupart des grandes institutions internationales, dont l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies, le Luxembourg est un fervent défenseur de l'intégration européenne et du multilatéralisme. La diplomatie luxembourgeoise défend les valeurs de liberté, de paix et de sécurité, de démocratie et de droits de l'homme, de bonne gouvernance et d'état de droit, de solidarité et de développement durable, dans un souci constant de préserver et de renforcer le cadre du droit international dans lequel évoluent les relations internationales.

A cet effet, le MAEE et son réseau diplomatique œuvrent dans un esprit de rassemblement et de partenariat, en vue de promouvoir la stabilité et la prospérité. La diplomatie luxembourgeoise est au service des Luxembourgeois, des institutions de l'Etat, du secteur privé et de la société civile pour promouvoir et défendre à l'étranger l'ensemble des intérêts luxembourgeois dans les domaines politique, économique et commercial, culturel et consulaire.

La diplomatie luxembourgeoise se caractérise par son dynamisme, sa fiabilité et son professionnalisme.

Dans le même contexte du CAF et tenant compte du fait que l'organisation interne du Ministère ne correspondait plus à sa base légale, un nouveau Règlement grand-ducal a été élaboré qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

1.2. Gestion de crises à l'étranger

Il y a lieu de noter que, dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale du Ministère des Affaires étrangères et européennes, la gestion de crises à l'étranger est passée de la Direction du Protocole et de la Chancellerie à la Direction des Affaires consulaires et relations culturelles internationales, nouvellement créée. Il a également été décidé de doter le Ministère d'une cellule de crise permanente qui pourra être activée en cas de besoin.

Les multiples situations de crise à l'étranger (e.a. les attentats ou encore le coup d'Etat en Turquie, les attentats de Bruxelles, Nice et Berlin, les explosions en Thaïlande, troubles et émeutes en Afrique de l'Ouest, les incendies sur l'île Madère, tremblements de terre en Italie), ont été étroitement suivies par le Ministère et ses ambassades. Deux situations (attentat de Nice et coup d'Etat en Turquie) ont requis l'activation de la cellule de crise du Ministère, afin de garantir une intervention directe du Ministère et de ses partenaires en cas de besoin d'aide des ressortissants luxembourgeois en difficulté. L'attentat à Munich et les tremblements de terre en Italie ont également requis un certain degré d'activisme de nos agents, sans pour autant impliquer la cellule de crise. Pour le premier il s'agissait d'encadrer des ressortissants luxembourgeois, témoins des attentats, et pour le second d'aider à localiser des ressortissants dans les régions concernées.

1.3. Assistance consulaire

Comme pour la gestion de crise, le volet de l'assistance consulaire a également changé de direction au cours de l'année 2016 et se retrouve également dans la nouvelle Direction des Affaires consulaires et des relations culturelles internationales. La nouvelle direction s'occupe dorénavant principalement de l'assistance aux Luxembourgeois en difficulté, voire en détresse à l'étranger, des conseils et renseignements distillés aux voyageurs, ainsi que des avis de voyages en étroite collaboration avec la cellule de communication.

Dans le cadre de l'assistance apportée aux citoyens luxembourgeois, il y a lieu de souligner la bonne collaboration avec les missions luxembourgeoises, de même que les ambassades/consulats belges ou d'autres Etats membres dans les cas de non-représentation du Grand-Duché dans les pays concernés. Hormis les cas couverts par la cellule de crise, la direction a géré quatre-vingt-trois cas consulaires.

En termes d'assistance consulaire, la direction, en liaison étroite avec les proches et/ou le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, est intervenue quarante-huit fois pour prêter assistance à des ressortissants luxembourgeois en difficulté voire en situation de détresse à l'étranger et a tenu le suivi de sept autres cas. La direction a également prêté son concours aux familles de dix Luxembourgeois décédés à l'étranger en ce qui concerne des questions administratives ou afin d'assurer le rapatriement des dépouilles mortelles. De plus, la direction a donné son appui dans des questions d'ordre administratif à maintes reprises (p.ex. inscription d'actes d'état civil), sans mentionner les conseils et renseignements de voyage déjà évoqués.

Comme par le passé, la direction s'est également occupée d'apporter assistance à onze ressortissants luxembourgeois incarcérés à l'étranger, en étroite collaboration avec les missions diplomatiques sur place, en suivant l'évolution de leur dossier judiciaire et de leur situation personnelle.

Notons également que la direction s'est vu confrontée à deux cas de refoulement de citoyens luxembourgeois à l'étranger.

Au quotidien, la direction en charge de l'assistance consulaire est sollicité pour des conseils et de l'assistance consulaire par des entreprises, des ONG et surtout des ressortissants luxembourgeois, résidant de façon permanente ou effectuant un séjour à l'étranger avant ou pendant un déplacement à l'étranger.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes a ainsi publié des avis de voyages pour des pays touchés par des crises politiques ou des attaques terroristes tels que la Turquie, la Belgique, la Thaïlande, le Burkina Faso, le Niger, le Mali et le Sénégal. D'autres avis ont été émis suite à des catastrophes naturelles p.ex. pour le Portugal et l'Italie ou en vue d'événements sportifs comme l'Euro en France pour lequel une permanence était mise en place dans notre mission à Paris. En ce qui concerne les autres pays

du monde, des avis de voyages ont pu être consultés sur les sites internet d'autres Ministères des Affaires étrangères (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Royaume-Uni) via des hyperliens accessibles sur la page web du MAEE.

La direction est également en charge de suivre certains groupes de travail au sein du Conseil de l'Union européenne, à savoir, le comité consacré à la coopération consulaire, ainsi que le groupe d'experts mettant en œuvre la directive sur la protection consulaire au niveau européen, et le groupe « Core team » dont le rôle est de fluidifier les rapports entre Etats membres et les institutions européennes en matière de gestion de crise.

1.4. Soutien au Gouvernement, aux Ministères et au Palais grand-ducal

La Direction du Protocole assure le service protocolaire pour le Gouvernement. Régulièrement, de nombreux dignitaires étrangers se rendent au Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion de visites bilatérales, de conférences internationales ou de séminaires. La Direction du Protocole se charge de l'organisation logistique et protocolaire de ces événements, notamment lorsqu'ils impliquent des visites de ces personnalités auprès de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur le Premier Ministre, de Monsieur le Vice-Premier Ministre, de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et des autres Ministres faisant partie du Ministère des Affaires étrangères, mais aussi auprès des autres membres du Gouvernement.

En se chargeant des questions logistiques et protocolaires des visites et événements importants, la Direction du Protocole contribue à créer un cadre au bon développement des relations diplomatiques et économiques entre pays et participe activement à la projection d'une bonne image de marque du Luxembourg à l'étranger.

Ainsi, en 2016, la Direction du Protocole a organisé voire encadré 51 visites de travail ainsi que trois visites de courtoisie. A noter que la Direction du Protocole travaille également en proche collaboration avec les services compétents de la Chambre des Députés pour les visites et événements impliquant le Parlement.

La Direction du Protocole étant également en charge des aspects logistiques de réunions et événements internationaux organisés au Grand-Duché par le Gouvernement luxembourgeois, elle a encadré six réunions et conférences en 2016.

Comme par le passé, la Direction du Protocole a apporté son soutien à la Cour grand-ducale, en collaborant notamment à la préparation et à l'organisation de visites d'Etat, telle que la visite d'Etat que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectuée en Finlande, du 10 au 12 mai 2016, ou encore la visite d'Etat effectuée au Luxembourg par Son Excellence le Président de la Roumanie en juin 2016.

Au niveau des cérémonies dont la Direction du Protocole a la charge, les festivités de la Fête nationale occupent une place toute particulière puisqu'elles permettent de réunir les membres du corps diplomatique accrédités au Grand-Duché de Luxembourg dans une ambiance tant solennelle que festive. Parmi les invités officiels de la journée figuraient, outre les ambassadeurs et chargés d'affaires a.i. des ambassades accréditées au Luxembourg, les hauts représentants des institutions européennes ayant leur siège à Luxembourg. En 2016, ils étaient nombreux à honorer de leur présence la cérémonie civile à la Philharmonie. De même, les invités ont pour la plupart assisté à la prise d'armes suivie du traditionnel défilé militaire tandis que leurs conjoints ont pu profiter du programme culturel organisé à leur intention. Rendez-vous incontournable de la Fête nationale, le déjeuner offert par le Ministre des Affaires

étrangères et européennes a accueilli 260 invités dans le cadre élégant du Grand Théâtre de la ville de Luxembourg.

Enfin, comme tous les ans, la Direction du Protocole a également participé à l'organisation et au déroulement de la cérémonie de la Commémoration nationale, le 10 octobre 2016. Les ambassadeurs résidents ont ainsi pu prendre part au service religieux en la cathédrale de Luxembourg ainsi qu'aux cérémonies au Monument national de la Solidarité, au Monument du Souvenir et à la Croix de Hinzert.

En 2016, le Protocole a donc organisé ou contribué à organiser quelque 68 visites et événements à Luxembourg (voir en annexe le relevé des événements marquants en 2016).

1.5. Gestion du corps diplomatique et consulaire étranger à Luxembourg

La Direction du Protocole et de la Chancellerie constitue le premier interlocuteur pour les missions diplomatiques accréditées au Luxembourg, dont elle gère notamment les accréditations et les fins de missions.

Un total de 175 missions diplomatiques ou délégations sont accréditées auprès du Luxembourg, sous forme soit d'une Ambassade résidente à Luxembourg, soit d'une mission diplomatique ou délégation non résidente basée surtout à Bruxelles, Paris, Londres, La Haye ou ailleurs. Parmi celles-ci, 21 pays disposent d'une Ambassade résidente établie à Luxembourg.

En 2016, 35 nouveaux Ambassadeurs ont été accrédités au Luxembourg, dont huit résidents (Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Allemagne, Italie, Roumanie et Turquie). De même, le département a géré 32 fins de missions, dont celles de huit Ambassadeurs résidents (Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Japon, Allemagne, Italie, Roumanie, Turquie et Pologne).

Assurant aussi la gestion administrative du corps diplomatique étranger résident, la Direction du Protocole et de la chancellerie est intervenue dans la gestion des personnes bénéficiant du statut diplomatique en établissant, en 2016, 212 cartes diplomatiques et 90 cartes de légitimation, ce qui fait un total de 302 cartes. A noter que ces chiffres ne comprennent pas les prolongations. Par ailleurs, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a délivré, en 2016, 706 titres de légitimation et 1985 cartes de légitimation aux agents des Institutions européennes et des Organisations internationales respectivement à leurs membres de famille.

Fait marquant de l'année, le département a lancé, en avril 2016, la mise en circulation des cartes diplomatiques et de légitimation de nouvelle génération, d'un format plus pratique certes, mais permettant surtout de satisfaire aux critères de sécurité requis. Les nouvelles cartes consulaires seront quant à elles issues dans les meilleurs délais en 2017.

En 2016, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a été saisie de 3.230 demandes d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée émanant des ambassades (usage officiel et usage personnel des diplomates) et des personnes à statut diplomatique des institutions européennes et organismes internationaux ont été traitées par la Direction du Protocole et de la Chancellerie. La Direction a en outre émis 120 immatriculations sous plaques CD.

Parmi les tâches variées incombant à la direction du Protocole figure également la gestion du corps consulaire du Luxembourg à l'étranger, celle du corps consulaire étranger au Luxembourg, ainsi que la gestion des conseillers du commerce extérieur du Luxembourg à l'étranger.

En ce qui concerne le corps consulaire du Luxembourg à l'étranger, on compte actuellement un réseau de 160 Consuls honoraires, de 7 Consuls généraux honoraires, et de 8 candidats pour un poste de Consul honoraire ou Consul général honoraire dont les dossiers sont en cours de traitement. Ce réseau est renforcé par 6 Consuls généraux de carrière (Bruxelles, Shanghai, New York, San Francisco, Strasbourg et Genève), ainsi que par les sections consulaires de nos ambassades.

Quant au corps consulaire étranger au Luxembourg, celui-ci comporte :

- 1 Consul général de carrière (Portugal)
- 2 Ambassadeurs exerçant aussi la tâche de consul général (Belgique et Royaume-Uni)
- 1 Consul de carrière (États-Unis)
- 10 Consuls généraux honoraires (Danemark, Djibouti, Hongrie, Inde, Islande, Népal, Norvège, Philippines, Suède, Thaïlande)
- 58 Consuls honoraires
- 4 Consuls de carrière accrédités au Luxembourg avec résidence à Bruxelles.

Afin de mieux promouvoir ses activités commerciales à l'étranger, le Luxembourg peut également avoir recours à un réseau de 20 Conseillers du commerce extérieur représentés dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Chine, E.A.U., Etats Unis d'Amérique, France, Indonésie, Iran, Italie, Koweït, Laos, Liban, Russie, Singapour, Suisse et Vietnam.

1.6. Gestion des distinctions honorifiques pour ressortissants luxembourgeois et étrangers, ainsi que pour le Corps diplomatique.

La Direction du Protocole est également en charge des demandes d'agrément de remises de distinctions honorifiques pour ressortissants luxembourgeois et étrangers. En tenant compte de la Promotion générale qui honore également des personnalités étrangères lors de notre Fête nationale, environ 210 demandes d'agrément ont été soumises via nos ambassades aux autorités locales. D'autre part, une vingtaine de demandes d'agrément étrangères pour honorer des ressortissants luxembourgeois ont été soumises pour accord à S.A.R. le Grand-Duc.

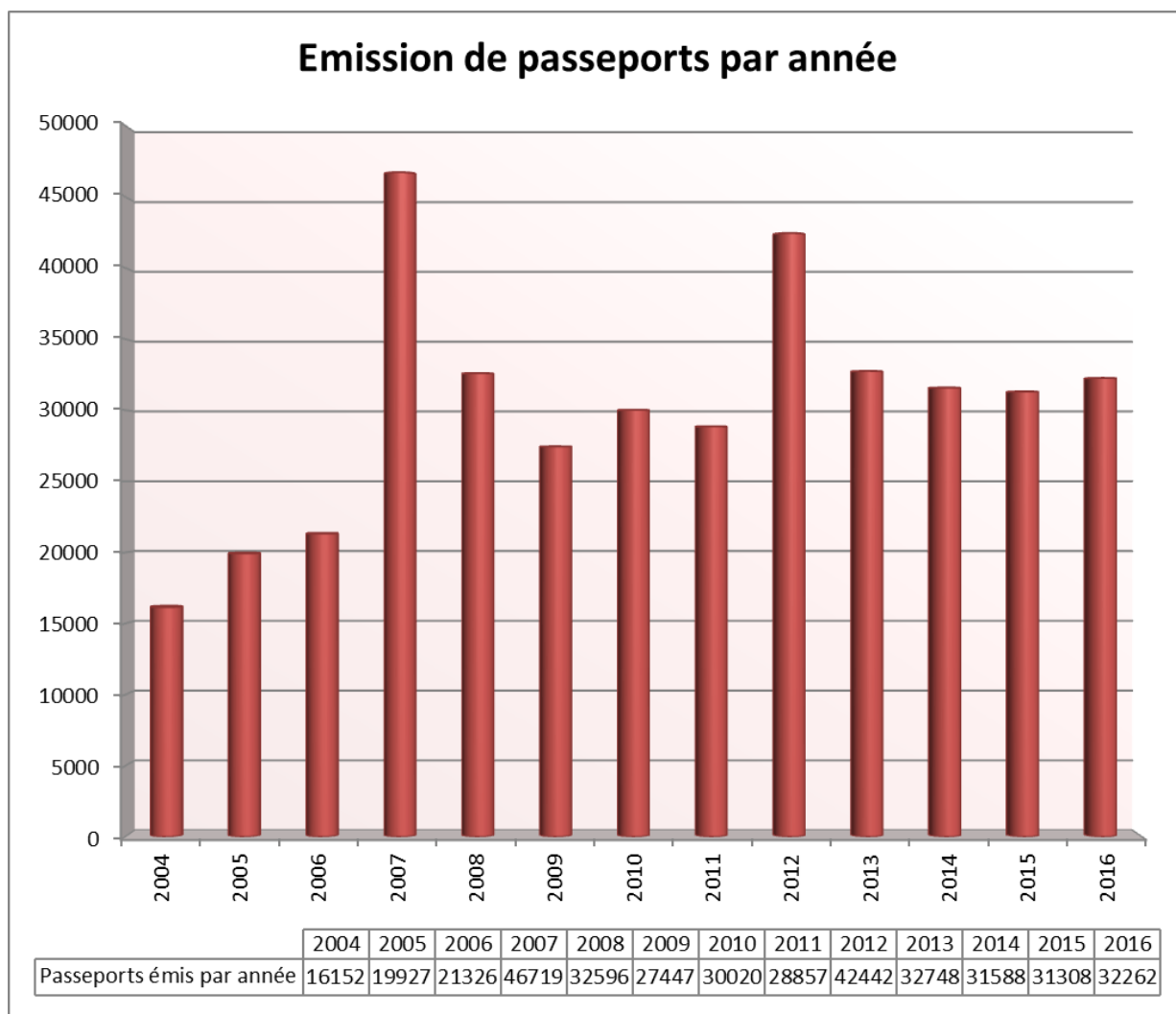
A noter que les propositions de remise de distinctions honorifiques aux membres de notre Corps diplomatique sont également gérées par la Direction du Protocole.

Chancellerie

La Direction du Protocole et de la Chancellerie assure la transmission de documents judiciaires et officiels émanant des autorités luxembourgeoises vers l'étranger et elle réceptionne pour le compte de l'État luxembourgeois les mêmes types de documents provenant d'autorités étrangères.

En 2016, la Direction du Protocole et de la Chancellerie a veillé à la transmission de 237 nouveaux dossiers (commission rogatoires internationales, demandes d'entraide judiciaire, exploits d'huissier de justice) aux autorités et institutions concernées tout en assurant le suivi des dossiers ouverts les années précédentes.

Il appartient également à la Direction du Protocole et de la Chancellerie de traiter des demandes diverses émanant de particuliers ou d'autorités étrangères. Ainsi, le département a traité en 2016 163 demandes de renseignements ainsi que 368 demandes de transmission d'actes de l'état civil. Les objets de ces demandes de renseignement sont de nature très variée : demandes de statistiques au sujet de ressortissants de certains pays résidant au Luxembourg ; demandes, respectivement, délivrance de



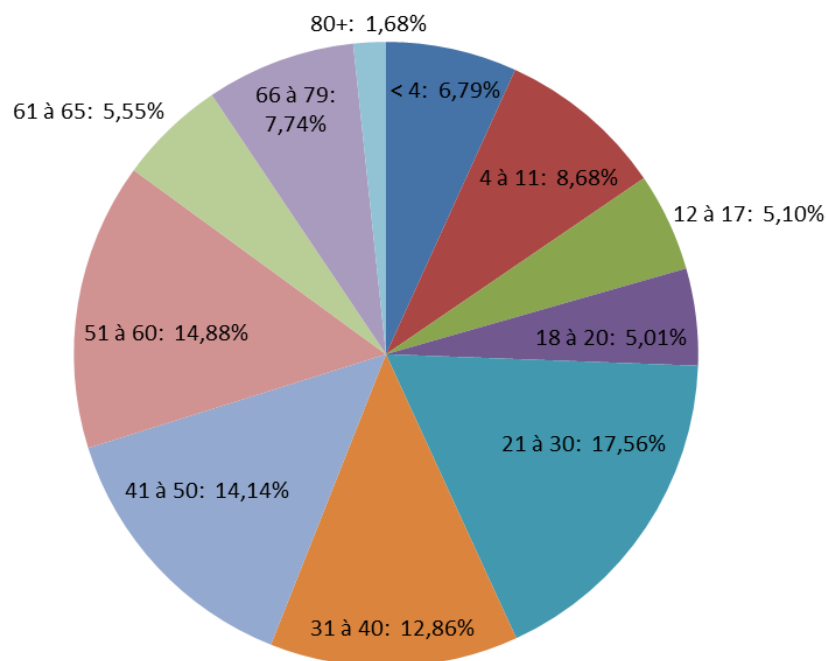
Avec 32 262 exemplaires, la production annuelle de passeports pour 2016 affiche une légère augmentation par rapport aux deux années précédentes.¹

Sans grande surprise, la demande annuelle pour le passeport luxembourgeois n'est pas linéaire mais connaît deux pics, avant les vacances de Pâques et avant les vacances d'été.



¹ Remarque : le pic de 2007 est dû à la crise des cartes d'identité non valables pour les voyages – ce pic se répète en 2012 à l'expiration des passeports émis en 2007

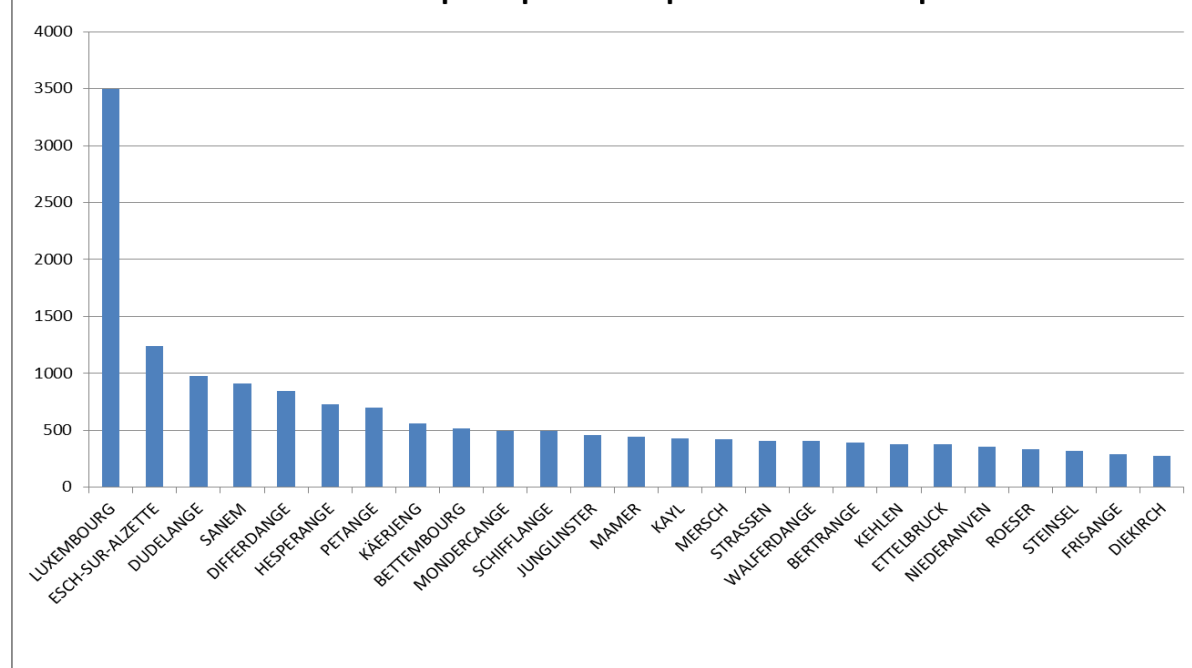
Passeports 2016 par tranche d'âge



En 2016, les ambassades et consulats luxembourgeois ont soumis 2 028 demandes de passeport ordinaire, tandis que 64 demandes de passeport ont été introduites via des consulats belges.

Au niveau des communes le top 25 se présente comme suit :

Demandes de passeport 2016 par commune - top 25



Avec 1 093 passeports déclarés perdus ou volés en 2016, cette tendance reste assez stable. Le taux des demandes faites en procédure d'urgence est cependant en hausse avec 3,24 % par rapport aux 2,69 % de

2015. Ce taux avait cependant sensiblement diminué par rapport aux années précédentes lors de l'introduction d'une surtaxe pour urgences en février 2015.

Si la moyenne par jour ouvrable est de 4,16 urgences, les pics se situent clairement au début des vacances de Pâques et pendant les vacances d'été et ceci malgré les rappels réguliers que le BPVL lance via la présence *Facebook* du MAEE.

Visas :

Après l'année Présidence de 2015, le BPVL a immédiatement enchaîné en janvier 2016 avec l'évaluation de la mise en œuvre de l'acquis Schengen par la Commission européenne.

Dans le cadre des vérifications périodiques de la mise en œuvre de l'acquis de Schengen par les États membres, le Luxembourg a été évalué en 2015-2016. L'évaluation, conduite par la Commission européenne, s'est effectuée sur la base d'un questionnaire, dont les réponses des autorités luxembourgeoises ont été transmises en août 2015, et d'inspections sur place, qui ont eu lieu en janvier-février 2016.

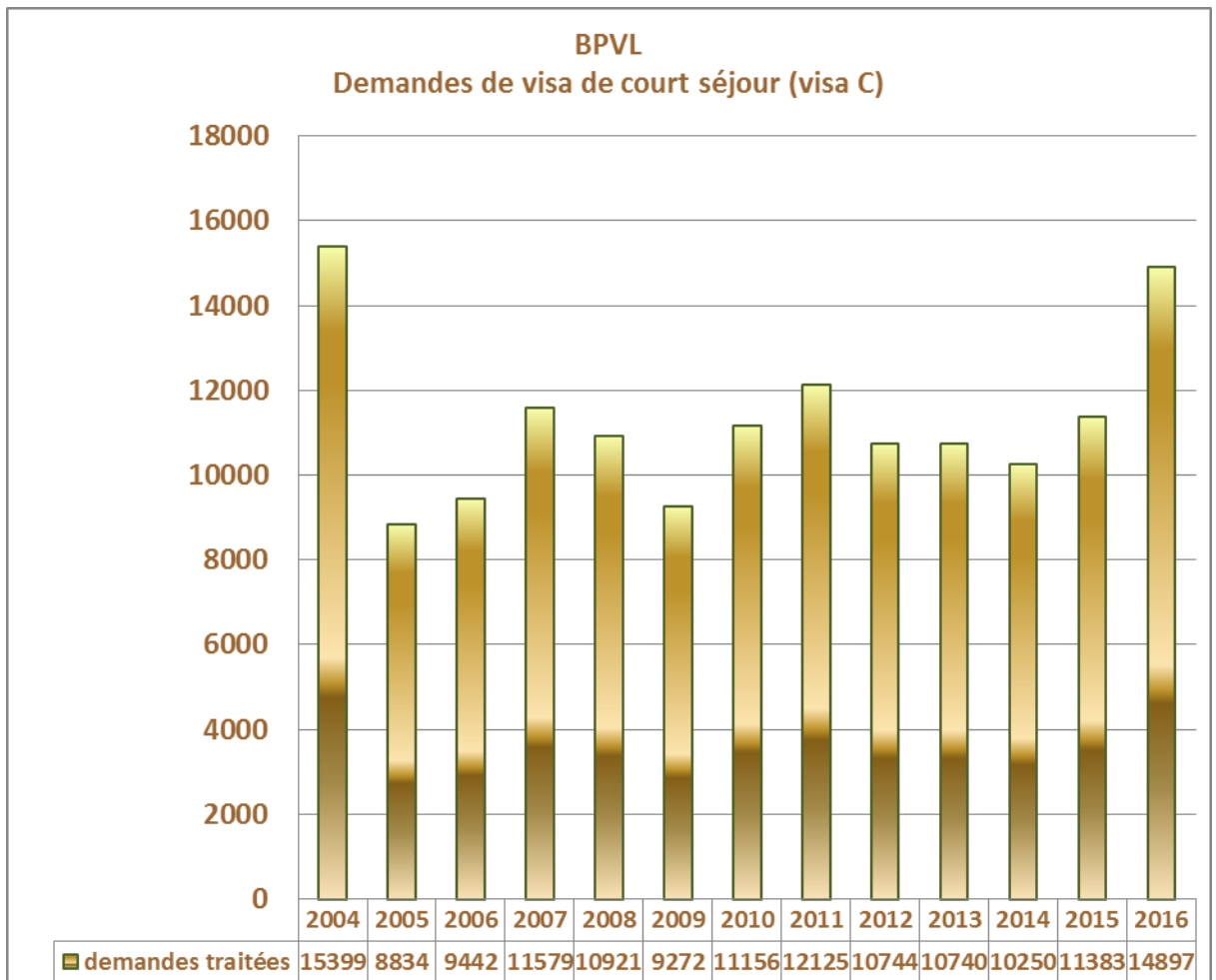
Pour le domaine de la mise en œuvre de la politique commune des visas, les inspections ont eu lieu dans l'Ambassade luxembourgeoise à Ankara ainsi qu'auprès de l'autorité centrale, le Bureau des Passeports, Visas et Légalisations (BPVL) à Luxembourg.

Les évaluateurs ont émis une liste de 39 recommandations dont la grande majorité a déjà été traduite dans des actions positives par le BPVL. Pour certaines de ces recommandations, notamment celles qui nécessitent des modifications des outils informatiques, la mise en œuvre desdites recommandations est encore en cours. Elle impliquera notamment des formations que le BPVL offrira aux agents consulaires des missions diplomatiques qui émettent des visas. De telles formations ont déjà eu lieu à Pékin et Shanghai en 2016. Les autres sessions de formations sont prévues pour 2017.

La délivrance des visas aux étrangers comprend les visas de court séjour Schengen (visas C) ainsi que les visas de long séjour (visas D). Ces deux catégories de visas permettent, sauf rares exceptions, la libre circulation dans le territoire Schengen.

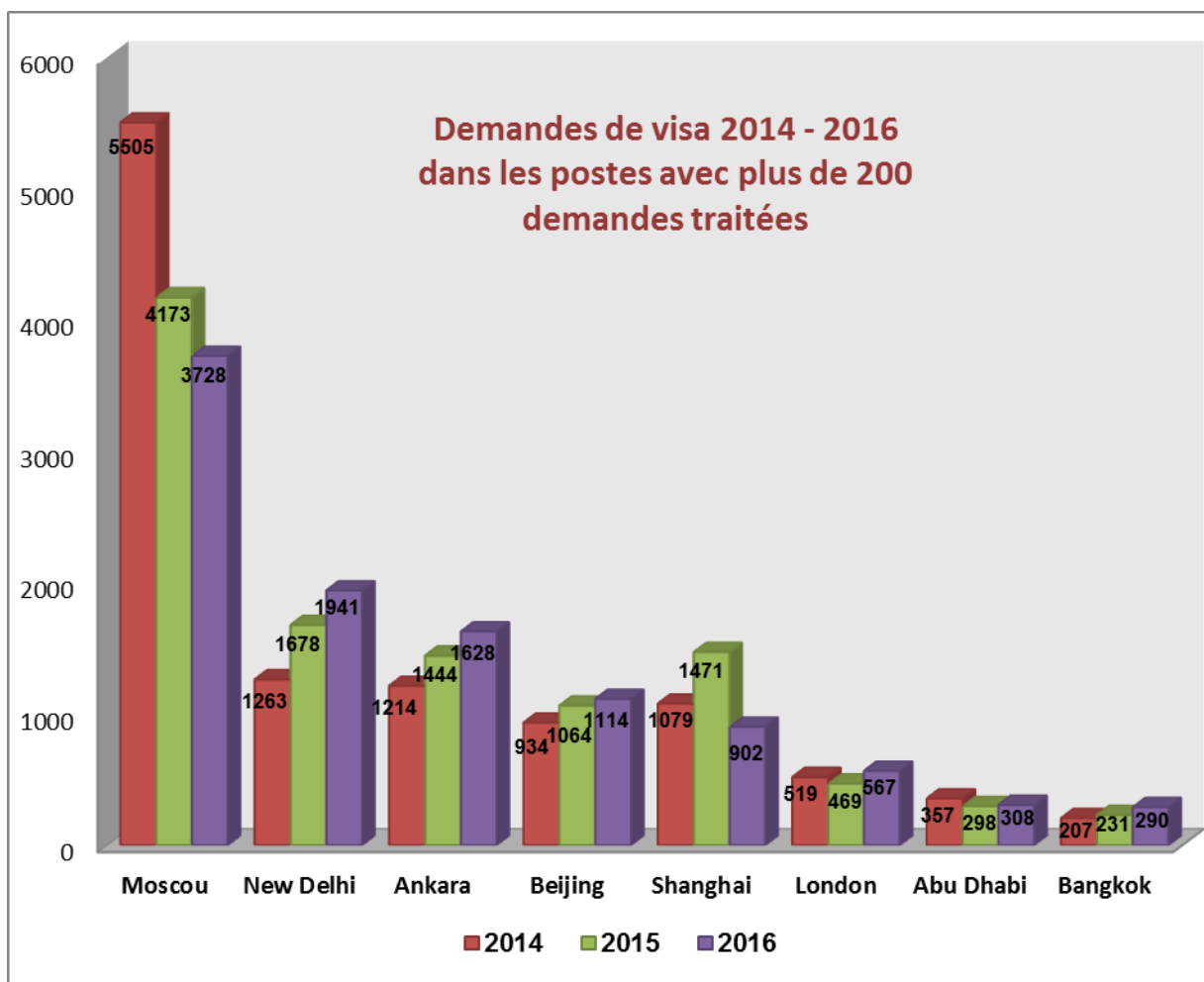
En préambule des résultats pour 2016, il convient de préciser que les demandes de visa réceptionnées quotidiennement par le service des visas du BPVL proviennent certes des postes diplomatiques luxembourgeois, mais également des missions diplomatiques d'autres États européens qui représentent le Luxembourg pour la délivrance des visas. Le BPVL est compétent pour les prolongations de visas au Luxembourg et c'est quasi seulement dans cette hypothèse qu'un visa est émis à Luxembourg. Dans tous les autres cas, le BPVL est l'autorité centrale qui est habilitée à autoriser la délivrance des visas de catégorie C. C'est sur base de cette autorisation, que les postes consulaires locaux peuvent délivrer des visas aux étrangers. Pour les visas de catégorie D, l'autorité compétente en termes de décision est la Direction de l'Immigration, qui traite les demandes de visa long séjour. Le BPVL joue un rôle d'intermédiaire et se charge de transmettre les décisions émanant de la Direction de l'Immigration aux missions diplomatiques luxembourgeoises ou représentantes.

Le nombre de visas demandés et délivrés en 2016 a connu une évolution considérable en rapport avec les années précédentes. Le pourcentage de demandes a fortement augmenté si l'on compare à 2015 (+13%).



D'un point de vue général, la tendance est à la hausse depuis 2014. Cette progression est vraisemblablement liée à l'augmentation des voyages commerciaux qui représentent plus de 50 % des demandeurs de visas pour le Luxembourg, suivi des séjours pour raisons familiales ou amicales (15%).

La représentation graphique qui suit détaille le nombre de demandes traitées par les postes diplomatiques luxembourgeois. Dans un souci de cohérence, et afin de faciliter l'utilisation d'informations, seuls les postes qui réceptionnent plus de 200 demandes y sont repris.



Les demandes de visas traitées par les missions diplomatiques luxembourgeoises font l'objet d'une grande variabilité depuis 2014. Certains postes comme New Delhi et Ankara ont une tendance croissante tandis que Moscou a subi un léger fléchissement depuis l'année précédente, après une forte chute entre 2014 et 2015. Aussi, la quantité des demandes de visa déposées à Shanghai a fortement diminué face à 2015. Ce recul fait suite à une baisse des demandes de visa touristiques pour le Luxembourg. Quant à l'essor qui est notable à Ankara et à New Delhi, celui-ci est fort probablement lié à la collaboration de ces missions avec un prestataire de service externe.

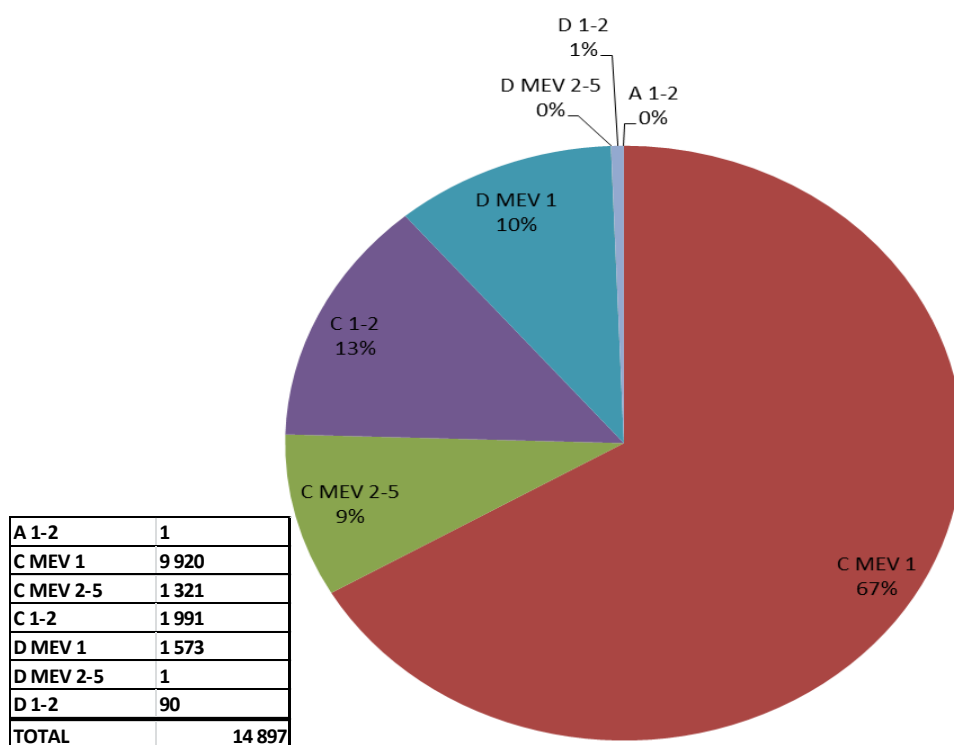
Le tableau plus détaillé ci-dessous permet de mieux comprendre la répartition des demandes de visa effectuées au niveau des missions diplomatiques du Luxembourg. Les demandes en consultation sont les demandes envoyées pour décision à l'autorité centrale du BPVL tandis que les demandes « Ex Officio » sont des décisions prises au niveau des consulats sans la consultation du service des visas.

2016	Consultation					Ex Officio			
	Mission diplomatique	Visa D	Accord	Refus / Annulé	En cours / Sans objet	Total Visas C + D	Visa D	Accord	Refus
ABU DHABI	36	245	7	2	290		15	3	18
ANKARA	99	50	39		188	73	1354	13	1440
ATHENES	4		1		5	15	1		16
BANGKOK		5	1		6	1	283		284
BEIJING	179	758	10	4	951		163		163
BRUXELLES		1			1		1		1
BERLIN	2	5		1	8		0		0
BERN	2		1		3				0
GENEVE		1			1				0
COPENHAGEN		8			8	1	1		2
LISBON	51	7		2	60	6	10		16
LONDON	21	534	3	3	561		5	1	6
MADRID	1				1		1		1
MOSCOW	210	1697	17	8	1932	3	1789	4	1796
NEW DELHI	365	240	26	4	635		1281	25	1306
NEW YORK	6	115			121		16		16
PARIS	1	2	2		5		0		0
PRAGUE		2	2		4		0		0
ROME		26			26	1	19		20
SAN FRANCISCO	13	147	1	2	163	14	11		25
SHANGHAI	115	209	15	1	340		546	16	562
TOKYO	1	17	1	1	20		0		0
WARSAW			1		1	1	13		14
WASHINGTON	12	46			58	6	17		23

La plupart des postes consulaires consultent le BPVL avant de délivrer les visas. Les postes comme Ankara et Bangkok sont ceux qui prennent le plus de décisions d'office et consultent plus rarement le BPVL. Force est de constater que les délivrances d'office pour les autres postes sont encore trop faibles. Pour y pallier des démarches sont mises en place afin d'améliorer cette tendance.

Pour ce qui est des catégories de visas délivrés, la cadence est stationnaire comparé à l'année 2015.

Total de demandes visa 2016 par catégorie de visas

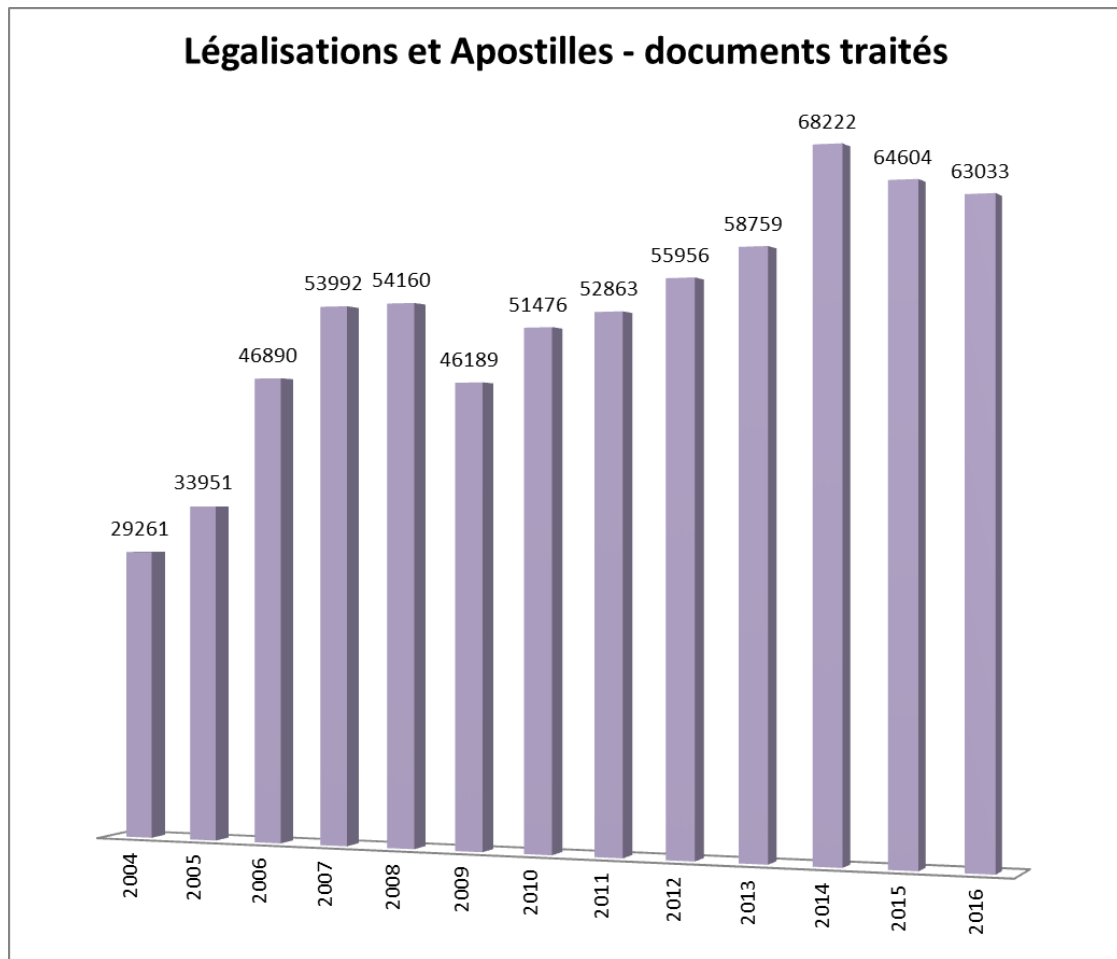


Ce sont les visas uniformes de court séjour, avec une durée de validité de 1 an et, à entrées multiples, qui sont le plus délivrés aux étrangers, suivi des visas C à une ou deux entrées.

En guise de conclusion, il est important de remarquer qu'en termes de délivrance de visas, l'évolution de 2016 est surtout due aux visas Schengen de courte durée, bien que la délivrance des visas de long séjour progresse également.

Légalisations :

Le nombre de dossiers traités par le service Légalisations et Apostilles du BPVL a connu un léger recul en 2016.



Autres activités du BPVL / Le regard vers l'avant :

Flying Consul

Dans le courant de l'année 2016, le BPVL, en collaboration avec le CTIE, a déployé en test une première station de « Flying Consul » auprès de l'Ambassade à Pékin. Cet outil se compose d'un ordinateur portable, d'un lecteur d'empreintes digitales et d'un système de cryptage des données et sert, dans un premier temps, à la saisie mobile de demandes de visa. Dans un deuxième temps, la saisie de demandes de passeport sera ajoutée.

Au courant de l'année 2017, le système sera déployé auprès d'autres ambassades qui en ont fait la demande.

Tracking des démarches

En 2016 le BPVL a introduit la possibilité de faire un tracking sur papier des demandes de légalisation de documents ainsi que des demandes d'engagement de prise en charge dans le cadre d'une demande de visa.

Einfach Lëtzebuerg

Dans le cadre de l'initiative « Einfach Lëtzebuerg » du MFPPA, le BPVL a contribué deux projets de simplification administrative qui auront pour base la plateforme guichet.lu :

- En matière de légalisation et apostille : possibilité de pré-saisir et pré-payer une demande de légalisation, ce qui permet un traitement plus rapide de la demande et une communication directe avec le demandeur primaire. La plupart des documents sont déposés par des sociétés de courrier rapide ce qui oblige le BPVL à passer par ces sociétés en cas de question ou problèmes. Le nouveau système permettra également le dépôt et le retrait des documents pré-payés sans l'intervention d'un agent de guichet.
- En matière de visas : possibilité de soumettre une demande d'engagement de prise en charge en ligne avec signature électronique, si possible. Ce système permettra de recevoir, traiter et transmettre les engagements de prise en charge de manière électronique au lieu d'une procédure entièrement basée sur le papier et le courrier postal actuellement. Tenant compte du fait que le demandeur, une fois l'accord reçu, doit transmettre celui-ci sur papier à son invité dans un pays tiers, ce nouveau système permettra de réduire le temps de démarche de plusieurs semaines à quelques jours.

La mise en œuvre des projets Einfach Lëtzebuerg se fera au courant de l'année 2017 par le CTIE.

Distribution des passeports

Ensemble avec le CTIE, le BPVL met en place un système qui permettra aux citoyens de récupérer leurs passeports directement auprès de leur administration communale. A cet effet, le mode opérationnel de la production des passeports sera adapté et les passeports seront acheminés par fourgons sécurisés, ensemble avec les cartes d'identité, vers les communes. Par ailleurs, les citoyens qui le désirent auront la possibilité de faire leurs demandes de passeport auprès des guichets du BPVL si cela leur convient.

La mise en œuvre de ce nouveau système de distribution est prévue pour le 2e trimestre 2017.

Déménagement du BPVL

Les préparations du déménagement du BPVL vers le bâtiment de la rue de l'Ancien Athénée ont débuté en 2016 et continueront en 2017 avec la mise au point des plans pour transformations (guichets, etc...). Le déménagement est prévu pour mars/avril 2018.

1.8. Activités en matière de droit international public de la Direction des affaires juridiques et culturelles et du Service juridique du MAEE

Depuis le 1^{er} septembre 2016, le Service juridique, nouvellement créé au Secrétariat général du MAEE, a repris les compétences en matière d'affaires juridiques de la Direction des affaires juridiques qui a été transformée en Direction des affaires consulaires et des relations culturelles internationales. Le service des traités, tout comme les compétences en matière de contentieux devant la Cour de justice de l'Union européenne, ont été transférés au Service juridique. Conformément au règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 déterminant le plan d'organisation de l'administration centrale du Ministère des Affaires étrangères et européennes, le Service juridique du MAEE est désormais en charge « des questions juridiques internes, européennes et internationales ».

Tout au long de l'année 2016, la Direction des affaires juridiques et culturelles, et ensuite le Service juridique, ont répondu à de nombreuses demandes de conseil juridique en provenance du Secrétariat général, de directions ou de missions diplomatiques du MAEE, d'autres ministères ou encore d'organisations internationales notamment.

En 2016, la Direction et le Service ont également participé à des réunions et des groupes de travail au niveau international et européen couvrant le droit international public, le droit européen, le droit international humanitaire, le droit pénal international et les droits de l'homme, à Bruxelles (UE, Benelux), à La Haye (tribunaux internationaux), à Genève et New York (ONU), et à Strasbourg (CADHI).

Le détail :

CONSEIL de l'UE

a. COJUR, Groupes de travail de droit international public (Bruxelles);

En 2016, la Direction et le Service ont suivi les travaux du COJUR dont les réunions formelles ont lieu 4 fois par an à Bruxelles (le 4 février, le 2 juin, le 7 octobre et le 13 décembre). Le COJUR est un groupe de travail et un forum d'échange sur le droit international au sens général, sous le format traditionnel de la présidence tournante du Conseil. Il est composé d'experts juridiques des services et départements juridiques des Ministères des affaires étrangères des Etats membres et se réunit deux fois par semestre pour discuter des derniers développements liés, parmi d'autres, au droit international public, au droit européen, aux régimes de sanctions, au droit international humanitaire, aux réserves des traités multilatéraux et à toute autre question juridique ayant une dimension internationale. Il communique via le réseau COREU. En dehors de Bruxelles, les délégués du COJUR se sont réunis en 2016 à Strasbourg une première fois les 3 et 4 mars puis les 15 et 16 septembre en marge du CAHDI, ainsi qu'à New York les 24 et 26 octobre en marge de la semaine du droit international.

- Semaine du droit international (International Law Week -ILW) / Conférence des conseillers juridiques (Legal Advisers Meeting) (ONU, New York) du 24 au 30 octobre :

Le Service juridique a participé à la Rencontre annuelle des conseillers juridiques nationaux des Ministères des Affaires étrangères, organisée habituellement fin octobre/début novembre à New York, dans le contexte de la présentation des rapports de la Commission du droit international (CDI), de la Cour Internationale de Justice (CIJ) et de la Cour Pénale Internationale (CPI) à la Sixième Commission de l'Assemblée Générale des NU.

- Dialogue des conseillers juridiques UE-US, 2 mars (Strasbourg) et 26 octobre (New York) :
Le 2 mars et le 26 octobre, nos services ont participé aux réunions semestrielles UE-US à Strasbourg et à New York (en marge de la semaine internationale).

Les discussions portaient notamment sur la Cour pénale internationale et le retrait de certains États africains du Statut de Rome, l'immunité des États et la loi « JASTA » (Justice Against Sponsors of Terrorism Act) ainsi que les derniers développements en matière de droit international humanitaire.

b. COJUR-CPI Groupe relatif à la Cour Pénale Internationale (Bruxelles, La Haye)

Le COJUR-CPI est un groupe de travail, sous le format traditionnel de la présidence tournante du Conseil, qui a pour objet de coordonner les actions UE au niveau de l'organisation et du fonctionnement de la Cour Pénale Internationale (CPI) et de l'Assemblée des Etats Parties de la CPI (« l'AEP »). Il réunissait les experts des Etats membres à Bruxelles le 3 février et le 24 mai ainsi que le 15 septembre et le 12 décembre. Le Service juridique a également participé à une réunion supplémentaire de deux jours, les 3 et 4 novembre à La Haye, en vue de préparer l'AEP et de permettre un échange de vues avec les hauts responsables de la Cour et du secrétariat de l'AEP.

- Cour Pénale Internationale - 15ème session de l'Assemblée des Etats Parties : 18 au 27 novembre à La Haye

Le Service juridique a participé à la 15ème session de l'Assemblée des Etats parties (AEP) au Statut de Rome à la Cour pénale internationale (CPI) a eu lieu du 16 au 24 novembre 2016 à La Haye. La délégation luxembourgeoise a été présidée par le Chef du Service juridique, qui a également prononcé le discours à titre national. Le Luxembourg a également assisté le 18 novembre à une réunion ouverte du bureau sur le thème « Relations entre l'Afrique et la CPI ».

L'AEP a adopté par consensus les résolutions sur le budget de la Cour pour 2017, les locaux permanents, la coopération, les amendements aux règles de procédure et de preuve, et la résolution dite « omnibus » sur le renforcement de la CPI et de l'AEP. Cette dernière comprend également un paragraphe dédié à la préparation de l'activation de la compétence de la Cour sur le crime d'agression en établissant une facilitation basée à New York sur ce sujet.

AUTRES ENCEINTES INTERNATIONALES

a. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public, CAHDI du Conseil de l'Europe (Strasbourg)

Le Service juridique a participé aux deux réunions semestrielles du CADHI en 2016, les 3 et 4 mars ainsi que les 15 et 16 septembre. Le CAHDI est un comité intergouvernemental qui réunit les conseillers juridiques des Ministères des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe et d'un nombre important d'Etats et organisations observateurs. Le CAHDI discute des sujets de droit international public et de droit international humanitaire, des réserves aux traités multilatéraux et rend des avis à la demande du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Les réunions du CAHDI sont organisées semestriellement.

b. Comité des juristes du BENELUX (Bruxelles)

En 2016, le Luxembourg a assuré la Présidence du BENELUX et donc également du Comité des juristes de cette organisation. Le Comité est un organe consultatif du Conseil des Ministres du Benelux qui procède à un examen juridique de tous les instruments juridiques de l'Union Benelux avant leur approbation ministérielle, sous présidence tournante.

Les 2 février et 3 octobre, nos services ont présidé des réunions du Comité. Celles-ci portaient essentiellement sur l'élaboration d'un nouveau projet de règlement de procédure de la Cour de justice BENELUX. Une réunion préparatoire à ce sujet a eu lieu à Luxembourg le 9 mai avec le Secrétariat du BENELUX.

c. Commission internationale pour les personnes disparues, ICMP (La Haye)

Le Service juridique a eu des réunions à deux reprises avec la Directrice générale de l'ICMP, le 10 juin à Luxembourg et le 13 septembre à La Haye.

Le Luxembourg est un des cinq pays fondateurs qui ont signé « l'Accord de Bruxelles » le 15 décembre 2014, ensemble avec NL, BE, UK et SE, attribuant un statut d'organisation internationale ainsi que la personnalité juridique internationale à la Commission internationale pour les personnes disparues. La procédure de ratification est en plein cours à la Chambre des députés.

La Commission a été créée en 1996 à l'initiative du Président américain Clinton après l'entrée en vigueur des Accords de Dayton qui mettaient fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine. Le mandat initial de la Commission était d'assister pour localiser et identifier par le biais de méthodes médico-légales les personnes portées disparues à la suite des conflits en ex-Yougoslavie. A partir de 2003, ses compétences ont été élargies pour retracer ceux qui sont portés disparus à la suite de conflits, de la criminalité, de la migration, des violations des droits de l'homme et des catastrophes naturelles par le biais de la recherche médico-légale.

d. Droit international humanitaire (DIH)

Suite aux engagements pris dans le cadre du Sommet humanitaire mondial, le Service juridique a désigné un point focal pour le droit international humanitaire.

Le Service juridique a aussi participé à la première réunion formelle du processus intergouvernemental visant le renforcement du respect du DIH du 28 au 29 novembre 2016 à Genève. Cette réunion s'inscrit dans la poursuite des négociations menées pour le renforcement du respect du DIH, dans le cadre de la résolution 2 de la 32ème Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

e. Autres organisations internationales

Au long de l'année 2016 les services du MAEE ont suivi les travaux d'autres cours et tribunaux tels que la Cour internationale de Justice, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la Cour Permanente d'Arbitrage (PCA), le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (le MTPI) à La Haye, le Tribunal international du droit de la mer à Hambourg, le Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha etc.. Il en va de même pour les activités de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), UNIDROIT à Rome et de l'AIEA à Vienne.

2. La diplomatie au service du pays

2.1. Interaction avec le Parlement

L'interaction entre le Ministère et la Chambre se définit à plusieurs niveaux.

Outre les obligations que le Ministre a devant la Chambre (discours annuel, session d'information avec la Commission des Affaires étrangères), les agents du Ministère apparaissent régulièrement devant la Commission des Affaires étrangères pour donner les détails sur certaines procédures législatives en cours.

Le Ministère fournit également des informations en toile de fond à la Chambre dans le cadre de visites de dignitaires étrangers à la Chambre ou du Président de la Chambre à l'étranger.

Le Ministère offre également ses services dans le domaine nucléaire, où il coordonne ensemble avec les députés des différents groupes parlementaires les visites à l'étranger de la « Plateforme contre le nucléaire ». Celle-ci se compose outre des députés, aussi de représentants des administrations dont relève cette question et de ceux de la société civile.

Questions parlementaires adressées au Ministre des Affaires étrangères, de l'Immigration et de l'Asile

En 2016, 71 questions parlementaires, 2 pétitions et 1 question élargie ont été adressées par écrit au Ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn.

Numéro et date	Auteur	Sujet
1667 du 7/1/2016	F. Kartheiser	Relations dipl. avec la Pologne
1676 urgente du 11/1/2016	F. Kartheiser	Attentat Parâis
1687 du 13/1/2016	F. Kartheiser	Statistik Flüchtlinger
1691 du 15/1/2016	F. Kartheiser	Ratification du TTIP
1697 du 14/1/2016	P.-H. Meyers	Questionnaire du demandeur d'asile
1724 du 22/1/2016	F. Kartheiser	L'accord de libre-échange TTIP rapport à la vente de voitures américaines en Europe
1731 du 25/1/2016	F. Kartheiser	L'enquête US sur les partis politiques europ.
1739 du 26/1/2016	M. Angel	TTIP
1740 du 26/1/2016	E. Eicher et M. Schank	Statut de réfugié
1747 du 28/1/2017	C. Wiseler, M. Spautz et L. Mosar	Stratégie migratoire du Gouvernement
1757 du 1/2/2016	L. Mosar	Rapport Amnesty International
1760 du 2/2/2016	F. Kartheiser	Avions AWACS contre IS
1780 du 4/2/2016	L. Mosar	Statut d'économie de marché Chine
1788 du 8/2/2016	L. Mosar	Résident luxembourgeois parti en Syrie
1789 du 8/2/2016	L. Mosar	Trafic d'armes au Luxembourg
1797 du 10/2/2016	F. Kartheiser	Aide au développement Luxembourg - Palestine
1798 du 10/2/2016	F. Kartheiser	OLAI - Immigration
1864 du 2/3/2016	C. Adam	Accord CETA
1870 du 4/3/2016	M. Spautz	Demandeurs d'asile des pays du Maghreb
1884 du 9/3/2016	F. Hetto-Gaasch + O. Modert	Trafic d'armes au Luxembourg
1919 du 18/3/2016	M. Spautz	Etat des centrales nucléaires
1922 du 18/3/2016	L. Mosar + G. Roth	Violence dans certains centres de réfugiés
1940 du 22/4/2016	G. Graas	Candidature conseil DH
1979 du 6/4/2016	F. Kartheiser	Arrestations de vendeurs de drogue
1939 du 8/4/2016	L. Mosar	Industrie sidérurgique
2019 du 20/4/2016	L. Mosar	Potentiels attentats de l'Etat Islamique en Europe
2038 du 27/4/2016	L. Mosar + G. Roth	Luxleaks
2058 du 11/5/2016	L. Mosar + S. Wilmes	Libéralisation des visas pour la République de Turquie et du Kosovo
2070 du 18/5/2016	C. Adam + G. Anzia	Formations pour les demandeurs de protection internationale
2074 du 18/5/2016	F. Kartheiser	Pays d'origine sûr
2079 du 23/5/2016	M. Angel	Eventuelle installation de la Chambre de Commerce dans les bureaux de la Maison de Relais du Luxembourg à Bruxelles
2087 du 24/5/2016	F. Kartheiser	Accord entre l'Union européenne et la Turquie sur les migrants
2085 du 24/5/2016	L. Mosar	PTCI/TTIP
2086 du 24/5/2016	F. Kartheiser	CETA
2116 du 3/6/2016	M. Mosar + M. Schank	Fermeture potentielle de la centrale nucléaire de Cattenom
2136 du 9/6/2016	S. Wilmes	Spitzenkandidaten à la Présidence de la CE
2155 du 17/6/2016	L. Mosar	Polygamie

2171 du 22/6/2016	F. Kartheiser	Avions AWACS
2188 du 20/6/2016	D. Wagner	Accord sur les minerais provenant de zones de conflit
2195 du 4/7/2016	E. Berger + A. Brasseur	Article presse polonaise
2228 du 15/7/2016	L. Mosar	Départs massifs de citoyens britanniques et continentaux attendus dans le sillage du « Brexit ».
2250 du 26/7/2016	L. Mosar	Représailles présumées d'Ankara contre des membres de la communauté turque au Luxembourg".
2271 du 9/8/2016	L. Mosar	Sécurité des "couloirs humanitaires" à Alep en Syrie
2276 du 9/8/2016	L. Mosar	Evolution du nombre des demandes d'asile provenant des citoyens turcs au Luxembourg
2303 du 9/8/2016	G. Roth + D. Adehm	"Zukunftspak"
2319 du 17/8/2016	L. Mosar	Turquie plate-forme centrale du terrorisme islamique?
2340 du 25/8/2016	G. Baum	"Visa du type "work and travel"".
2342 du 29/8/2016	F. Kartheiser	Acte de Vandalisme au Centre Héliar à Weilerbach
2343 du 29/8/2016	L. Mosar	"Négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) entre les États-Unis d'Amérique et l'Union Européenne".
2372 du 12/9/2016	F. Kartheiser	Détournement de millions d'euros au profit du Hamas
2377 du 13/9/2016	L. Mosar	La Turquie sur la liste des pays 'origine sûr
2380 du 14/9/2016	D. Adehm + G. Roth	Radicalisation des femmes
2389 du 19/9/2016	F. Kartheiser	Droits de l'homme et liberté de religion en Iran
2414 du 26/9/2016	L. Mosar + G. Roth	Récente Visite de M. le Vice-Premier Ministre turc à Luxembourg
2424 du 27/9/2016	F. Kartheiser	Accès de Taïwan à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
2433 du 29/9/2016	R. Reding	Passeport biométrique
2444 du 5/10/2016	L. Mosar + S. Wilmes	Fermeture et interdiction de chaînes de télévision et de radiodiffusion kurdes en Turquie
2450 du 6/10/2016	M. Mergen	Disparition des demandeurs d'asile mineurs au Luxembourg
2465 urgente du 13/10/2016	D. Wagner	Expulsion de 20 Afghanes
2466 du 13/10/2016	D. Wagner	Déclaration UE-Afghanistan "joint Way forward"
Pétition 419 du 10/10/2016	ChD	Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux îles Féroé
Pétition 719 du 14/10/2016	ChD	Stop aux bombardements massifs de civils
2507 du 26/10/2016	F. Kartheiser	CETA Accord
20 question élargie du 8/11/2016	F. Kartheiser	Turquie
2539 du 7/11/2016	F. Kartheiser	Mails aux ministres
2572 du 18/11/2016	M. Baum	Aide commercial UE-Japon
2573 du 18/11/2016	M. Baum	Accord sur le commerce des services (TISA)
2569 du 21/11/2016	D. Wagner	Pratique des autorisations de séjour "pour raisons privées"
2581 du 22/11/2016	L. Mosar + M. Spautz	Citoyenneté européenne associé
2587 du 24/11/2016	G. Graas + M. Hahn + A. Krieps	Effectifs du Service de Santé de l'Armée
2588 du 24/11/2016	F. Arndt	Assurances des exploitants d'installations nucléaires en Belgique
2602 du 30/11/2016	D. Adehm + G. Roth	Passenger NameRecord
2610 du 1/12/2016	F. Kartheiser	Lettre de consentement pour les enfants voyageant à l'étranger
2626 du 9/12/2016	F. Kartheiser	Statistiques de l'Immigration

Questions parlementaires adressées aux Ministres de la Coopération et de l'Action humanitaire

4 questions parlementaires a été adressées en 2016 au Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Romain Schneider.

Numéro et date	Auteur	Sujet
1695 du 14 janvier 2016	Fernand Kartheiser	Aide au développement
1822 du 17 février 2016	Fernand Kartheiser	Aide au développement des communes
18 du 9 juin 2016	Marcel Oberweis	Fairtrade
2207 du 7 juillet 2016	Marc Angel	Instrument contribuant à la stabilité et à la paix

Questions parlementaires adressées au Ministre de la Défense

Le Ministre de la Défense Etienne Schneider a été saisi de 11 questions parlementaires en 2016.

Numéro et date	Auteur	Sujet
1760 du 1 ^{er} février 2016	Fernand Kartheiser	Envoi d'avions AWACS pour des opérations contre l'État islamique
1792 du 9 février 2016	Jean-Marie Halsdorf & Marc Spautz	Prime de risque octroyée par l'Etat
1797 du 10 février 2016	Fernand Kartheiser	Aide au développement dans les régions palestiniennes
1936 dz 22 mars 2016	André Bauler & Gusty Graas	Politique d'achat pratiquée par l'Armée luxembourgeoise et la Cantine de la Fonction publique en ce qui concerne les produits du terroir
2016 du 19 avril 2016	Fernand Kartheiser	ATF Dingo de l'armée luxembourgeoise
2082 du 23 mai 2016	Gusty Graas	Avion militaire A400M
2084 du 24 mai 2016	Nancy Arendt	Protection juridique des volontaires de l'armée
2171 du 22 juin 2016	Fernand Kartheiser	Envoi d'avions AWACS pour des opérations contre l'État islamique
2302 du 10 août 2016	Diane Adehm & Gilles Roth	Exécution du « Zukunftspak »
2587 du 24 novembre 2016	Alexander Krieps, Gusty Graas & Max Hahn	Effectifs du Service de Santé de l'Armée
2616 du 6 décembre 2016	Marc Angel	Plan d'action européen de la défense

A remarquer également que deux interpellations ont été adressées par M. Kartheiser respectivement M. Krieps au Ministre de la Défense en 2016. Elles seront toutes les deux traitées par la Chambre des députés, en séance plénière, en 2017.

2.2.Soutien à la promotion économique et financière du Luxembourg

Amériques

Amérique du Nord

Sur le plan économique, l'Ambassade du Luxembourg à Washington, ainsi que les deux Consulats généraux à San Francisco et à New York ont continué et renforcé leur travail de promotion du Grand-Duché et de ses opérateurs économiques. Les relations bilatérales avec les Etats-Unis ont été marquées par une visite de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et du Ministre des Finances Pierre Gramegna dans la Baie de San Francisco et à Seattle du 10 au 13 avril.

Du 20 au 24 mai 2016, LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, accompagnées du Vice-Premier Ministre Etienne Schneider, ont participé à des visites et réunions sur la côte est des Etats-Unis et au « LACC Business Award » organisé par la « Luxembourg American Chamber of Commerce » à New York. La délégation a également visité le « Luxembourg American Cultural Center » à Belgium (Wisconsin). Dans le cadre de la mission financière sur la côte est des Etats-Unis du 5 au 8 octobre 2016, le MAEE a apporté son soutien à l'organisation d'un nombre de réunions et visites du Ministre des Finances Pierre Gramegna.

Amérique latine

Le MAEE a apporté son soutien à une mission financière au Brésil, organisée par l'agence Luxembourg for Finance, les 31 mai et 1^{er} juin 2016. La mission avait vocation à promouvoir le Luxembourg comme centre privilégié de fonds d'investissement.

Asie

Singapour

Suite à la mission de Luxembourg for Finance à Singapour en février 2016, le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie, M. Etienne Schneider, s'est rendu à Singapour le 31 août. Au cours de cette visite, il a assisté à la signature d'un accord de coopération stratégique entre les services postaux de Singapour et Post Luxembourg. Le Premier Ministre Xavier Bettel s'est rendu à son tour à Singapour pour une visite de travail, les 14 et 15 novembre, où il a rencontré son homologue M. Lee Hsien Loong et a assisté à la signature d'un Mémoire d'entente entre le Fond national de la recherche luxembourgeois et son équivalent singapourien.

La signature de ces deux accords témoigne de la richesse des relations entre nos deux pays et des nouvelles opportunités d'affaires dans les domaines de la recherche, l'innovation, les technologies financières, ainsi que les matériaux et l'impression 3D. L'Ambassade du Luxembourg à Bangkok, co-accréditée à Singapour, a contribué à l'organisation de ces visites de travail, en collaboration étroite avec le Ministère de l'Economie et le Ministère d'Etat.

Inde

L'Ambassade à Delhi, en collaboration avec le Ministère de l'Economie, a co-organisé une mission économique conduite par le Vice-PM et Ministre de l'Economie Etienne Schneider, qui s'est rendue du 2 au 5 mars à Delhi et à Bombay. Ce déplacement d'une délégation composée d'une trentaine de femmes et d'hommes d'affaires, de délégués du Ministère de l'Economie, de Luxembourg for Finance, ainsi que de la Chambre de Commerce, a démontré l'intérêt des entreprises luxembourgeoises pour ce pays qui compte une population de 1,3 milliards d'habitants.

Japon

L'Ambassade à Tokyo, en collaboration avec le Ministère des Finances, a contribué à l'organisation de la visite du Ministre des Finances, M. Pierre Gramegna, ainsi que d'une délégation de Luxembourg for Finance, du 20 au 22 janvier 2016.

Chine

En 2016, la diplomatie économique et financière entre la Chine et le Luxembourg a connu une année d'activités très intense, notamment à travers la mission de promotion économique menée par LL.AA.RR le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, accompagnées du Vice-PM et Ministre de l'Economie, du 1^{er} au 6 mai à Shanghai et à Beijing, suivie par la mission de promotion de la place financière du 22 au 28 octobre à Beijing, Shanghai et Shenzhen menée par S.A.R le Grand-Duc héritier, accompagné du Ministre des Finances M. Gramegna. Ce dernier s'est rendu à trois reprises en Chine au cours de l'année écoulée, tandis que le Ministre du Développement durable et des transports a effectué deux visites de travail en Chine. Toutes ses visites ont été co-organisées avec l'aide de l'Ambassade à Beijing et du Consulat général à Shanghai.

Co-accréditée en Mongolie, l'Ambassade à Beijing a également contribué à la participation de M. le Premier ministre Bettel au 11^{ème} Sommet de l'ASEM qui s'est tenu à Oulan Bator en Mongolie, en juillet 2016.

2.3.Coopération culturelle

Coopération avec institutions culturelles

En 2016 le MAEE a représenté le Grand-Duché à *Alliance des Civilisations-ONU (UNAOC)*, un forum international qui fut initié en 2005 avec l'appui du Secrétaire Général des Nations-Unies; cette organisation a pour vocation de promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux.

Dans le contexte de leur Présidence du Conseil de l'UE en 2016, les Pays-Bas puis la Slovaquie ont convoqué les réunions semestrielles des directeurs culturels des Ministères des Affaires étrangères et des Ministères de la Culture des Etats membres de l'UE.

Depuis décembre 2014, le MAEE est le représentant national et assiste aux réunions du réseau *EU National Institutes for Culture (EUNIC)* qui a son siège à Bruxelles et qui regroupe actuellement 36 membres dans tous les pays de l'UE, ministères et instituts culturels confondus. Le Ministère de la Culture est également associé aux activités d'EUNIC.

En 2016 encore, le MAEE a collaboré activement dans l'*Institut européen des itinéraires culturels (IEIC)* ; cette agence avec siège à Luxembourg accompagne la mise en place et le développement des itinéraires agréés par le Conseil de l'Europe.

Le MAEE participe également à l'*Espace culturel Grande Région (ECGR)*, l'association transfrontalière bilingue créée à la suite de l'événement « Luxembourg Capitale européenne de la Culture 2007 » ; depuis 2015 cette asbl a établi son siège dans la Maison de la Grande-Région à Esch-sur-Alzette.

Sur le plan national, le MAEE a participé aux réunions de la *Commission pour la coopération avec l'Unesco* ainsi qu'aux travaux de l'*Agence luxembourgeoise pour Action culturelle (ALAC)*, une association issue de l'année culturelle 1995 et qui regroupe différents départements ministériels ainsi que la Ville de Luxembourg.

Le MAEE assure également un apport budgétaire au Prix bisannuel intitulé « *Edward Steichen Award Luxembourg* » (*ESAL*), qui depuis 2005 perpétue la mémoire du photographe en honorant les créations de jeunes artistes avec une résidence de travail à New York ; de même le MAEE siège au conseil d'administration de l'asbl ESAL.

Finalement, le MAEE continue de remplir ses responsabilités en tant que Département titulaire chargé de l'organisation et de la mise à jour de l'exposition permanente du *Musée européen Schengen*.

En septembre 2016, le MAEE a participé, aux côtés d'autres institutions politiques nationales et européennes à l'organisation d'une journée des portes ouvertes, permettant au grand public de visiter les institutions et de s'informer de leurs rôles et fonctionnements.

3. La Politique et les domaines d'action, le Luxembourg dans le cadre bilatéral

Les questions de politique européenne (hors les relations bilatérales avec les pays européens) sont traitées séparément, dans le Rapport sur la Politique européenne du gouvernement couvrant l'année 2016, et ne sont donc pas reprises dans le présent document. Le RPE est à considérer comme partie intégrante du présent rapport.

3.1. Europe

Relation avec les pays voisins

Allemagne

De nombreuses visites au niveau ministériel et des échanges bilatéraux réguliers font preuve de nos bonnes relations avec l'Allemagne. Le Premier ministre Xavier Bettel et la ministre à la Grande Région Corinne Cahen ont reçu la ministre-présidente de la Rhénanie-Palatinat Malu Dreyer le 11 janvier 2016 au Luxembourg pour une visite de travail. Les discussions ont permis de faire le point sur les relations bilatérales entre le Grand-Duché et la région limitrophe et d'œuvrer au renforcement de la coopération transfrontalière au niveau de la Grande Région.

Frank-Walter Steinmeier, le ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, s'est rendu à Luxembourg le 26 février 2016 pour assister à l'avant-première de la projection du film documentaire « Foreign Affairs » dans le cadre de la 6e édition du Luxembourg City Film Festival.

La ministre-présidente de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie Hannelore Kraft s'est rendue au Luxembourg le 19 avril 2016 pour y avoir des entrevues avec le Premier ministre Xavier Bettel, le Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie Étienne Schneider, le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn, le ministre des Finances Pierre Gramegna et le ministre du Développement durable et des Infrastructures François Bausch.

Le ministre Asselborn et son homologue allemand Frank-Walter Steinmeier ont inauguré ensemble la 15^e édition de la conférence économique germano-luxembourgeoise, intitulée « Europe sans frontières », le 17 octobre 2016 à la Chambre de commerce.

En date du 18 octobre 2016, le ministre Jean Asselborn et le ministre d'État aux Affaires européennes Michael Roth ont pris part à une discussion sur les dossiers d'actualité européenne et l'avenir de l'Union organisée à l'Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner.

Sur invitation du ministre fédéral des Affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier, le ministre Jean Asselborn s'est rendu de nouveau à Berlin le 16 décembre 2016 pour y intervenir au « Forum Außenpolitik und Wirtschaft » sur les défis auxquels l'Union européenne devra faire face et la nécessité

de dégager des solutions communes reposant sur les principes fondamentaux à l'origine de la construction européenne.

Belgique

Le 11 février 2016, la 3^e réunion de la Commission belgo-luxembourgeoise de sûreté nucléaire et de radioprotection a eu lieu à Bruxelles. Lors de cette réunion annuelle, les délégations des deux pays ont eu un échange sur les développements d'actualité ayant trait à l'exploitation des installations nucléaires belges, notamment des centrales de Doel et Tihange. Le Luxembourg a réitéré son intérêt à participer aux inspections croisées entre pays voisins d'une part, et à un exercice du plan d'urgence nucléaire et radiologique à Tihange d'autre part. D'autres sujets abordés étaient le renforcement de la coopération au niveau de l'échange d'information, de la gestion des situations d'urgence et la mise en œuvre des recommandations HERCA WENRA relative à la gestion de crise nucléaire.

L'année 2016 fut aussi marquée par la 9^e réunion commune des gouvernements belge et luxembourgeois (Gäichel IX) qui s'est tenue le 4 juillet 2016 à Gäichel, sous la présidence conjointe des Premiers ministres Xavier Bettel et Charles Michel. Cette réunion a porté principalement sur les relations bilatérales et notamment le renforcement de la coopération belgo-luxembourgeoise dans différents domaines, tant au niveau européen qu'international. Dans le cadre de la poursuite des accords belgo-luxembourgeois existants, les représentants des deux gouvernements ont signé un accord permettant la gestion et le stockage définitif des déchets radioactifs luxembourgeois en Belgique.

En vue de préparer ladite réunion Gäichel, le Luxembourg a accueilli la 282^e réunion de la Commission administrative belgo-luxembourgeoise (CABL) en date du 26 mai 2016. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour figuraient entre autres un échange sur la situation économique, la Présidence luxembourgeoise du Comité de Ministres de l'Union Benelux, la diplomatie économique et les Commissions mixtes dans le cadre de l'UEBL ainsi que la coopération consulaire.

Le Premier ministre Xavier Bettel et la ministre à la Grande Région Corinne Cahen ont assisté au 15^e Sommet des exécutifs de la Grande Région le 20 décembre 2016 à Arlon. Ce sommet a marqué la clôture officielle de la Présidence wallonne qui fut placée sous le thème de la créativité et de l'innovation. Début janvier 2016, la Wallonie a passé le flambeau au Luxembourg qui assumera la Présidence du Sommet des Exécutifs de la Grande Région du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. Les travaux de la Présidence luxembourgeoise se déclinèrent autour de l'objectif de rapprocher la Grande Région du citoyen.

Au second semestre de l'année, un poste d'attaché économique et commercial (AEC) a été créé au sein de notre Ambassade à Bruxelles, avec le concours de la Chambre de Commerce du Luxembourg. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la diplomatie économique que le ministère des Affaires étrangères et européennes poursuit afin de mieux promouvoir le Luxembourg et ses intérêts dans le monde. La tâche du nouvel attaché économique et commercial à Bruxelles consiste e.a. à défendre et à promouvoir les intérêts économiques des entreprises luxembourgeoises en Belgique.

France

Le 2 février 2016, la Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire s'est réunie à Paris pour sa 14^e réunion afin d'évoquer la situation des installations nucléaires proches du Luxembourg en matière de sûreté, de radioprotection et de protection de l'environnement. Les deux délégations ont par ailleurs fait le point sur la gestion des situations d'urgence et la radioprotection dans le domaine médical tout en confirmant leur volonté de poursuivre leurs échanges sur les différents volets de la coopération franco-luxembourgeoise en la matière. Le Luxembourg a en outre saisi l'occasion pour rappeler son

engagement pour une approche non nucléaire dans les enceintes internationales et européennes, et plus particulièrement la poursuite de ses démarches auprès des autorités françaises en faveur de la fermeture définitive de la centrale de Cattenom.

Le Premier ministre Xavier Bettel a reçu son homologue français Manuel Valls pour une visite de travail à Luxembourg le 11 avril 2016. Le Premier ministre de la République française était accompagné du secrétaire d'État auprès du ministre des Finances et des Comptes publics Christian Eckert et du secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé des Affaires européennes Harlem Désir. Au centre des discussions ont figuré, à côté des relations bilatérales, des sujets d'actualité politique européenne, notamment la crise migratoire. La coopération entre le Luxembourg et la France dans le domaine de la sûreté nucléaire et des sujets transfrontaliers étaient également à l'ordre du jour.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn s'est rendu à Paris le 28 avril 2016 où il a rencontré le ministre français des Affaires étrangères et du Développement international Jean-Marc Ayrault pour un échange bilatéral. L'entrevue a été l'occasion pour aborder en profondeur les principaux dossiers de l'actualité politique européenne, et en particulier les développements récents en matière de migration, la coopération avec la Turquie et les relations entre l'Union européenne et la Russie. Autres sujets inscrits à l'ordre du jour étaient l'évolution de la situation au Proche-Orient et les initiatives françaises dans la région visant à relancer le processus de paix.

Le 23 août 2016, le Premier ministre Xavier Bettel a été reçu par le Président de la République française François Hollande pour une entrevue bilatérale au palais de l'Élysée. Outre les relations bilatérales, les échanges ont porté en premier lieu sur la préparation du sommet informel des 27 États membres sur l'avenir de l'Union européenne, qui a eu lieu à Bratislava le 16 septembre 2016.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères Jean-Marc Ayrault, le ministre Jean Asselborn a participé le 1^{er} septembre 2016 à une table ronde sur le thème « Quel avenir pour l'Union européenne au milieu des crises actuelles », organisée à l'occasion de la Conférence des ambassadeurs de la République française.

Le Premier ministre Xavier Bettel a participé le 14 octobre 2016 aux festivités du 10^e anniversaire de la Maison du Luxembourg à Thionville, dédiée à l'information des travailleurs frontaliers sur toutes les questions relatives à leurs statuts sociaux en France et au Luxembourg.

La 5^e édition de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise (CIG) pour le renforcement de la coopération transfrontalière a eu lieu le 21 novembre 2016 à Senningen, sous la présidence conjointe de la ministre à la Grande Région Corinne Cahen et le secrétaire d'État français chargé des Affaires européennes Harlem Désir. Les deux parties ont réaffirmé leur attachement à ce cadre intergouvernemental pour assurer la coordination des politiques publiques, pour réaliser des initiatives communes dans un effort d'améliorer le quotidien des habitants frontaliers et de favoriser le développement économique harmonieux de l'espace transfrontalier. À cet effet, Le Luxembourg et la France ont procédé à la signature d'un accord qui permettra de renforcer les coopérations en matière de gestion frontalière des urgences médicales et de formation du personnel. Les douanes luxembourgeoises et françaises ont par ailleurs formalisé leur accord en vue de la mise à disposition d'un camion-scanner luxembourgeois dans l'espace frontalier.

Pays-Bas

Le 31 décembre 2015, le Luxembourg a passé le flambeau de la Présidence du Conseil de l'UE aux Pays-Bas. Dans le cadre de la Présidence néerlandaise de l'UE au premier semestre 2016, des échanges réguliers au niveau ministériel ont eu lieu, que ce soit au niveau bilatéral ou encore en format Benelux.

Relations avec les Etats membres de l'Union européenne

Le Luxembourg entretient des relations bilatérales très étroites avec tous les Etats membres de l'Union européenne. Des contacts fréquents ont eu lieu tout au long de l'année 2016 au niveau ministériel ou encore au niveau des hauts fonctionnaires, soit en marge des réunions du Conseil de l'Union européenne ou dans le cadre de visites bilatérales classiques.

L'année 2016 a été marquée par de nombreux contacts bilatéraux entre le Luxembourg et **l'Autriche** qui ont notamment permis de renforcer encore davantage nos relations bilatérales. Dans ce contexte, le Vice-Premier ministre Etienne Schneider, le ministre des Finances Pierre Gramegna, la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire Nicolas Schmit et le ministre de la Sécurité sociale Romain Schneider ont effectué des visites de travail à Vienne. Le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn a également participé à une matinée en l'honneur du Président de la République d'Autriche Heinz Fischer. Sur invitation du ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, le Président de la République d'Autriche, Heinz Fischer, s'est rendu à Luxembourg le 26 février 2016 pour une réunion de travail, avant d'assister conjointement à l'avant-première de la projection du film documentaire « Foreign Affairs » dans le cadre de la 6e édition du Luxembourg City Film Festival.

L'année 2016 a été marquée par la poursuite des pourparlers sur la question chypriote qui ont enregistré des progrès substantiels. Concernant les dossiers bilatéraux, notre Ambassade a assuré le suivi de la visite de travail du ministre Asselborn en décembre 2016, notamment en vue de la conclusion d'une convention de non double imposition entre le Luxembourg et **Chypre**.

L'année 2016 a été à nouveau une année difficile pour la **Grèce**, tant au niveau de la mise en œuvre des réformes demandées par les créanciers qu'au niveau du défi énorme posé par la migration. Grâce à l'accord UE-Turquie du 18 mars 2016, le flux de migrants en provenance de Turquie a pu être fortement réduit par rapport à l'afflux massif en 2015. Mais la Grèce a l'obligation de gérer 50 à 60.000 réfugiés sur son territoire, et ce nombre continue d'augmenter. Au vu de sa situation économique difficile et de l'incertitude qui persiste, la promotion des relations économiques bilatérales entre le Luxembourg et la Grèce reste un défi. Côté migration, le Luxembourg a relocalisé en 2016 106 réfugiés à partir de la Grèce et a fait partie des partenaires UE qui remplissent leurs engagements à ce sujet. Soulevons également que le ministre Pierre Gramegna a eu une entrevue en date du 28 septembre 2016 avec le ministre des Finances grec Euclid Tsakalotos à Luxembourg.

Le Luxembourg et **l'Italie** entretiennent d'excellentes relations bilatérales. Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de l'Italie, Paolo Gentiloni, le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a participé à la réunion des pays-fondateurs de l'Union européenne qui a eu lieu le 9 février 2016 à Rome. Un peu plus d'une année avant la commémoration du 60eme anniversaire du Traité de Rome, le 25 mars 2017, les ministres des Affaires étrangères de six pays fondateurs se sont déclarés préoccupés par l'état actuel du projet européen. Dans ce contexte, la réunion visait à initier un processus de réflexion inclusif afin de renforcer la cohésion interne de l'UE en revenant sur les principes fondamentaux qui sont à l'origine de la construction européenne, tout en passant en revue l'état actuel de l'UE et les grands enjeux qui s'imposent.

Sur invitation du secrétaire d'Etat aux Affaires européennes en Italie, Sandro Gozi, le ministre Asselborn a pris part à un dialogue politique lors de la réunion des amis de l'Etat de droit à Rome, le 3 octobre 2016. Les discussions ont permis aux États membres partageant des vues similaires sur ce sujet de coordonner des actions communes visant à rationaliser et à renforcer le mécanisme de la primauté du droit. Jean Asselborn a rappelé le fait que le Luxembourg reste déterminé à toute initiative qui contribue à la protection et au développement de la primauté du droit au cœur de l'Union.

Le ministre des Finances, Pierre Gramegna, s'est rendu à **Rome** en date du 1er août 2016 pour une réunion de travail avec son homologue Pier Carlo Padoan. Ils ont évoqué la situation économique et financière en Europe, les conséquences du Brexit, ainsi que l'approfondissement de l'Union économique et monétaire. Cette visite a également été l'occasion pour un déjeuner de travail avec des représentants de haut niveau du monde économique et financier dans les enceintes de notre ambassade à Rome.

En date du 7 septembre 2016, nous comptons 110 ans depuis l'établissement des relations diplomatiques entre le Luxembourg et le **Danemark**.

Sur l'invitation du président de la république de **Finlande**, Sauli Niinisto, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendues en république de Finlande, pour une visite d'État, du 10 au 12 mai 2016. Elles étaient accompagnées du Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider, du ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, et de la ministre de l'Environnement, Carole Dieschbourg. En outre, une importante délégation économique a accompagné le couple grand-ducal. Le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a rencontré le chef de la diplomatie finlandaise, Timo Soini, pour passer en revue les relations bilatérales ainsi que les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale, et plus particulièrement la crise internationale des réfugiés, la situation en Ukraine et au Moyen-Orient. De plus, S.A.R. le Grand-Duc et Sauli Niinisto ont eu une réunion élargie au palais présidentiel, à laquelle ont assisté également, du côté luxembourgeois, les ministres Schneider, Asselborn, et Dieschbourg. Y ont participé côté finlandais les ministres Kimmo Tiilikainen et Lenita Toivakka. Par ailleurs, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont rencontré le premier vice-président du Parlement de la République de Finlande Mauri Pekkarinen en présence des ministres luxembourgeois. Rappelons à titre d'information que la dernière visite d'État en république de Finlande a eu lieu en 1993 et la dernière visite d'État d'un président finlandais au Luxembourg en 2008. En date du 25 octobre 2016, nous comptons 95 ans depuis l'établissement des relations diplomatiques entre le Luxembourg et la Finlande.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn a eu une réunion de travail avec le ministre des Affaires étrangères de l'**Irlande** Charles Flanagan le 16 octobre 2016 à Luxembourg. Les échanges de vues du ministre Asselborn avec son homologue irlandais ont principalement porté sur les effets qu'aura le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne sur les deux pays. La rencontre a également permis aux ministres de se pencher sur les excellentes relations bilatérales entre le Grand-Duché et l'Irlande, ainsi que de faire un tour d'horizon de l'actualité politique européenne et internationale.

Le ministre Asselborn s'est rendu en **République tchèque** pour une visite de travail sur invitation du ministre tchèque des Affaires étrangères Lubomir Zaoralek en mars 2016. Lors de cette visite le ministre Asselborn a également eu une entrevue avec le Premier ministre de la République tchèque, Bohuslav Sobotka. Les entretiens ont porté prioritairement sur la gestion de la crise migratoire par l'Union européenne. En outre, la bonne coopération entre les groupes Benelux et Visegrád a été abordée dans le cadre du quatrième sommet, qui s'est tenu à Prague en 2016, dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Benelux. Les relations bilatérales entre le Luxembourg et la République tchèque sont excellentes et se basent sur une longue histoire commune, qui fut célébrée en 2016 à l'occasion du 700ème anniversaire de la naissance de Charles IV. La volonté de continuer à renforcer ces relations,

notamment du point de vue économique a été illustrée par la mise en place d'un vol direct opéré par Luxair plusieurs fois par semaine entre Prague et Luxembourg depuis mars 2016.

Le Président de la **Roumanie**, Klaus Iohannis et son épouse Carmen Iohannis ont effectué une visite d'État au Luxembourg en juin 2016 sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Ils ont été accompagnés par le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères Cristian Badescu. Lors de la visite, le Président a eu des entrevues avec le Premier ministre Xavier Bettel, le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn, ainsi que le président de la Chambre des députés Mars Di Bartolomeo. Les entrevues ont porté non seulement sur les relations économiques et politiques bilatérales, mais également sur les questions européennes tel la migration, l'espace Schengen et la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, ainsi que les relations internationales avec un accent particulier sur les relations transatlantiques en vue du sommet de l'OTAN en septembre à Varsovie. Le Président a entre autre effectué des visites au site Esch-Belval, notamment à la Maison du Savoir de l'Université de Luxembourg. Monsieur le ministre Asselborn a également eu une entrevue avec le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères roumain Cristian Badescu.

En date du 10 janvier 2016, nous comptons 136 ans depuis l'établissement des relations diplomatiques entre le Luxembourg et le **Royaume-Uni**. Le Premier ministre Xavier Bettel a rencontré le 20 septembre 2016 son homologue britannique Theresa May lors d'une réunion bilatérale en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York. Le Premier ministre Bettel a affirmé à cette occasion qu'il respectait le résultat du référendum britannique tout en regrettant profondément que le peuple britannique ait exprimé le souhait de quitter l'UE. En date du 18 octobre 2016, le ministre Asselborn a eu une entrevue avec le ministre d'État du Royaume-Uni David Jones suite à la demande de ce dernier. Le principal point à l'ordre du jour était celui relatif au retrait du Royaume-Uni de l'UE. Sur invitation du ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth, Boris Johnson, le ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg Jean Asselborn a effectué une visite de travail à Londres le 5 décembre 2016. Lors de sa visite, le ministre Asselborn a rencontré, en plus de son homologue Boris Johnson, le ministre d'Etat à la Sortie de l'Union européenne David Davis ainsi que le ministre adjoint chargé des affaires européennes et des Amériques Alan Duncan. Les discussions des ministres ont tout d'abord permis de faire le point sur les relations bilatérales qu'entretiennent le Grand-Duché et le Royaume-Uni, au niveau politique, économique et commercial. Le ministre Asselborn a dit vouloir poursuivre cette coopération mutuellement bénéfique sur le long terme et explorer d'autres domaines de collaboration.

En juin 2016, le ministre Asselborn a effectué une visite de travail en **Slovaquie** où il a rencontré son homologue slovaque Monsieur Miroslav Lajcak, le ministre de l'Intérieur de la Slovaquie, Robert Kalinak, et le Vice-Premier ministre pour les Investissements de la Slovaquie, Peter Pellegrini. Il s'est également entretenu avec le président du Parlement slovaque, Andrej Danko, le vice-président Martin Glvac et des membres de différentes commissions parlementaires, y compris la commission pour les Affaires européennes. Cette visite, qui a eu lieu à l'aune de la présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne a permis d'aborder en profondeur les priorités de la présidence entrante et d'avoir un échange d'expériences. Afin de renforcer les relations économiques bilatérales, une journée d'opportunités d'affaires relative à la Slovaquie a été tenue en octobre 2016 par la Chambre de Commerce.

En août 2016, le Premier ministre Xavier Bettel a reçu son homologue le Premier ministre de **Slovénie** Monsieur Miro Cerar pour une visite de travail. L'entrevue, qui eut lieu en vue du sommet informel de Bratislava de septembre 2016, a porté sur les suites du référendum britannique sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne, ainsi que sur l'avenir de l'Europe.

Relations avec les pays non-membres de l'Union européenne et le voisinage

Les relations bilatérales avec l'**Andorre** peuvent également être qualifiées d'excellentes. A noter la visite du ministre des Finances andorran Jordi Cinca à Luxembourg le 18 avril 2016.

Les relations politiques avec le **Liechtenstein** sont très étroites et le nombre élevé de visites de haut niveau en témoigne. Pour ce qui est de l'année 2016, mentionnons surtout la visite le 20 janvier 2016 du Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel, à Vaduz au Liechtenstein pour une visite de travail auprès de son homologue Adrian Hasler. Les discussions ont notamment porté sur les relations bilatérales et l'actualité européenne et internationale. Les deux Premiers ministres se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales et de la bonne coopération également au niveau des Nations unies. Le 5 août 2016, le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a participé à la rencontre des ministres des Affaires étrangères des pays germanophones à Vaduz. Cette réunion était l'occasion pour les ministres d'échanger leurs vues sur des sujets de l'actualité politique européenne et internationale. Ce format de consultation a été lancé par les ministres autrichien, suisse et liechtensteinois en 2006 et se réunit une fois par an. Le Luxembourg a participé pour la première fois à cette réunion en 2016 et ce sur invitation de la ministre des Affaires étrangères de la Principauté de Liechtenstein Aurelia Frick.

Le Luxembourg entretient depuis de longues années des relations particulièrement étroites avec la **Suisse**. En témoignent les contacts fréquents et réguliers au niveau politique au cours des dernières années. Sur invitation du ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn la conseillère fédérale, chef du Département fédéral de justice et police de la Confédération suisse Simonetta Sommaruga s'est rendue à Luxembourg le 26 février 2016 pour une réunion de travail, avant d'assister à l'avant-première de la projection du film documentaire « Foreign Affairs ». En marge de la réunion du sommet de l'Asia-Europe Meeting (ASEM) à Oulan Bator, en Mongolie du 15 au 16 juillet 2016, le Premier ministre Xavier Bettel a rencontré le Président de la Confédération suisse, Johann Schneider-Ammann, lors d'un entretien bilatéral, afin de discuter des relations entre le Luxembourg et la Suisse et de celles entre l'Union européenne et la Suisse. En marge du sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Hambourg le 8 décembre 2016, le ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn a eu une entrevue avec son homologue suisse Didier Burkhalter au sujet du dossier de la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la République de Biélorussie Vladimir Makeï le ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg Jean Asselborn a effectué une visite de travail à Minsk le 14 septembre 2016. Il s'agissait de la première visite de travail d'un membre du gouvernement luxembourgeois en république de **Biélorussie**. La rencontre du ministre Asselborn avec son homologue biélorusse avait pour objectif de développer davantage les relations entre le Grand-Duché et la République de Biélorussie. Alors que la Biélorussie célèbre cette année le 25^e anniversaire de son indépendance, le ministre Asselborn a noté les progrès accomplis depuis lors et a encouragé l'ouverture progressive que la Biélorussie connaît, comme en témoigne l'entrée récente de femmes et d'hommes politiques de l'opposition au parlement. Saluant la volonté des autorités de poursuivre sur cette voie, le ministre Asselborn a dit espérer que cette ouverture conduira à un débat critique au sein du parlement et avec la société civile.

Les relations avec l'**Ukraine** sont restées marquées par le conflit dans l'Est du pays. Le 18 janvier 2016, le ministre Asselborn a participé à une réunion UE-Ukraine à Bruxelles, qui a permis de faire le point sur les relations de l'Union avec ce pays, surtout dans les domaines de la libéralisation des visas, de l'accord de libre-échange approfondi et complet (DCFTA) et de la résolution du conflit en Ukraine orientale. En février 2016, le gouvernement a donné son feu vert à la participation du Luxembourg à la mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe menée en Ukraine. Le Luxembourg a aussi contribué financièrement à cette mission, de même qu'au « NATO Ukraine Trust Fund

on Explosive Ordnance Disposal and Counter Improvised Explosive Devices » et à un projet de lutte contre les drogues dans les prisons ukrainiennes.

Depuis le début du conflit en Ukraine, le Luxembourg a alloué des fonds humanitaires à la Croix-Rouge luxembourgeoise pour 4 projets d'urgences à l'Est de l'Ukraine. En 2016, des fonds ont également été alloués à l'UNICEF et au FNUAP dans le domaine de l'éducation et de protection de la jeunesse.

Les relations avec la Russie

Dans un contexte de tensions entre la Russie et l'UE, l'OTAN et ses Etats membres sur des sujets internationaux, dont notamment l'Ukraine et la Syrie, le Luxembourg continue à œuvrer en vue d'une politique de promotion du dialogue. Le Luxembourg s'est engagé à chercher et maintenir les canaux de communication disponibles pour contribuer au rétablissement d'une approche constructive dans les relations entre l'UE et la Russie.

Dans le contexte des célébrations du 125^e anniversaire des relations diplomatiques entre le Grand-Duché et la Russie le ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg Jean Asselborn s'est rendu pour une visite de travail à Moscou auprès de son homologue Sergeï Lavrov, le mardi 13 septembre 2016. Cet anniversaire constituait un cadre propice aux rapports de haut niveau. En témoignent également la visite de la Vice-Premier ministre Olga Golodets à Luxembourg en novembre ou encore celle d'une délégation du Conseil des Affaires internationales du Conseil de la Fédération en juin. D'autre part, les deux visites du Vice-Premier ministre Etienne Schneider (commission mixte UEBL en février à Moscou et Forum de St. Pétersbourg en juin) ont permis d'aborder les dossiers économiques actuels et de chercher à déterminer des coopérations futures dans divers domaines.

Au-delà des contacts avec les autorités russes dans le cadre des visites officielles, l'ambassade a entretenu comme à l'accoutumé des relations de travail régulières avec divers départements gouvernementaux, mais aussi avec le monde des affaires, de la culture et de la société civile. De façon générale, nos interlocuteurs russes restent disponibles et intéressés et les relations de travail sont professionnelles et de bonne qualité.

3.2. Amériques

Amériques du Nord

Les relations bilatérales entre le Luxembourg et les Etats-Unis restent excellentes et la coopération est étroite, tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Le point fort de l'année 2016 au niveau bilatéral était incontestablement la visite à Luxembourg du Secrétaire d'Etat John Kerry, le samedi 16 et dimanche 17 juillet. John Kerry a eu à cette occasion des entrevues avec le Premier Ministre et avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes, ainsi qu'une audience auprès de S.A.R le Grand-Duc héritier. Le Secrétaire d'Etat a visité le cimetière militaire américain de Hamm, et il a profité de son séjour à Luxembourg pour effectuer un tour en vélo avec le Ministre des Affaires étrangères et l'ancien champion cycliste Andy Schleck.

Les Etats-Unis et l'Europe continuent à être confrontés à de nombreux défis communs. Il s'agit plus que jamais pour les partenaires transatlantiques de renforcer leur coopération, afin de faire face aux multiples menaces et défis globaux. L'ambiance et la tonalité souvent acerbée de la campagne électorale présidentielle aux Etats-Unis ont donné lieu à de nombreuses interrogations sur l'avenir des relations transatlantiques. L'année 2017 devra montrer dans quelle mesure les relations entre l'Union européenne

et les Etats-Unis pourront continuer de se développer sur base de la bonne coopération avec l'Administration du Président Obama.

S'agissant des relations avec le Canada, l'année 2016 a été marquée par la signature de l'accord de partenariat stratégique et l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada, le 30 octobre à Bruxelles.

Amérique latine

Les relations avec l'Amérique latine se sont renforcées de manière substantielle en 2016 avec quatre visites de travail du Ministre des Affaires étrangères et européennes dans la région, ainsi que plusieurs déplacements et échanges à haut niveau.

Brésil

Les excellentes relations avec le Brésil ont été approfondies sur le plan politique par une visite de travail du ministre Asselborn, les 21 et 22 mars 2016, à Rio de Janeiro et à Brasilia. Le ministre Asselborn a d'abord rencontré les consuls honoraires du Luxembourg à Rio de Janeiro et São Paulo, avant d'être reçu par son homologue brésilien, M. Mauro Vieira, au palais d'Itamaraty à Brasilia. L'entretien a permis de faire un tour d'horizon des relations bilatérales que les deux pays entretiennent depuis longue date et d'explorer les moyens susceptibles d'approfondir les relations économiques entre le Grand-Duché et le Brésil, qui constitue déjà le premier partenaire commercial du Luxembourg en Amérique latine. Les deux chefs de la diplomatie ont passé en revue la situation régionale en Amérique latine, ainsi que les relations UE-Mercosur avant de se pencher sur des questions d'actualité, telles que les développements politiques au sein de l'UE, la crise migratoire, et la situation en Syrie et en Libye.

En été, une délégation présidée par S.A.R. le Grand-Duc, accompagné du Ministre des Sports Romain Schneider, s'est rendue à Rio de Janeiro pour assister à la cérémonie d'ouverture et à la première semaine des compétitions des XXXI^{ème} Jeux Olympiques de Rio 2016, pour soutenir au plus près les 10 athlètes sélectionnés par le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) pour représenter le Grand-Duché de Luxembourg à ces Jeux.

Chili

Le 24 mars 2016, le ministre Asselborn s'est rendu au Chili pour rencontrer son homologue chilien M. Heraldo Muñoz. Cette visite a permis de faire le point sur les relations bilatérales, notamment en vue des négociations sur un accord de non-double imposition, et d'avoir un échange de vues sur la situation au Chili et le processus d'intégration régionale en Amérique latine. Les ministres se sont également penchés sur le processus de modernisation de l'accord d'association qui permettra de renforcer les relations entre l'Union européenne et le Chili.

Colombie

Le ministre Asselborn a effectué une visite de travail en Colombie, le 31 mai 2016. Après une réunion de travail avec son homologue colombienne, Mme María Àngela Hoguín Cuellar, le ministre Jean Asselborn a été reçu par le ministre en charge du post-conflit colombien, M. Rafael Pardo Rueda, et a eu une réunion avec le président du Congrès colombien, M. Luis Fernando Velasco Cháves.

Le ministre Asselborn et son homologue colombienne ont fait le point sur les excellentes relations bilatérales et sur leur développement futur, notamment par la conclusion d'un accord de non-double imposition. Les discussions ont également porté sur la situation politique en Colombie, en particulier sur le processus de paix colombien avec les FARC. Le Ministre Asselborn a assuré le gouvernement colombien du soutien du Grand-Duché pour la phase finale des négociations et pour la période post-conflit. Les ministres se sont également félicités de la mise en vigueur de l'accord d'exemption de visas signé sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE début décembre 2015.

Pour soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix en Colombie, le Luxembourg contribue financièrement à un projet de justice transitionnelle mis en place par le ICTJ (International Center for Transitional Justice) et au Fonds fiduciaire de l'UE pour la Colombie. Le 12 décembre 2016, le Ministre Asselborn a participé à la cérémonie de lancement du Fonds fiduciaire en présence du lauréat du prix Nobel de la paix 2016, le Président colombien Juan Santos.

Cuba

Le 19 octobre 2016, le Ministre Asselborn a reçu la vice-présidente de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (ANPP) de la République de Cuba, Mme Ana María Mari Machado, pour une réunion de travail. Les échanges ont porté sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et Cuba sur les plans politique et économique, les relations entre Cuba et les Etats-Unis, le rôle de Cuba dans le processus de paix en Colombie, ainsi que les relations entre l'UE et Cuba.

Le 29 novembre 2016, Jean Asselborn s'est rendu à Cuba afin de prendre part à la cérémonie d'hommage à Fidel Castro qui s'est déroulée sur la place de la Révolution à La Havane. Au cours de son déplacement, Jean Asselborn a également eu une entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères de Cuba, M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla. Les échanges entre les deux ministres ont permis d'aborder les relations bilatérales, les relations UE-Cuba, les relations entre Cuba et les Etats-Unis et la situation au Venezuela et en Colombie.

Le 12 décembre 2016, le ministre Asselborn a participé à la cérémonie de signature de l'accord de dialogue politique et de coopération (ADPC) entre l'UE et Cuba à Bruxelles. Par cet accord historique, l'UE compte accompagner Cuba dans un processus continu de changement et de modernisation, en fournissant un cadre plus solide pour le dialogue politique et une meilleure coopération, la promotion et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales restant au cœur des relations.

Nicaragua

Au Nicaragua, l'année 2016 a aussi été marquée par les élections présidentielles et législatives dans un contexte de politique intérieure difficile que l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg a suivi de près, en coordination étroite avec les partenaires de l'UE.

UE-CELAC

Les 25 et 26 octobre 2016, le Ministre Asselborn a participé à la première réunion des ministres des Affaires étrangères de UE-CELAC à Saint-Domingue en République dominicaine. La réunion avait vocation à renforcer les relations entre les deux entités et à se pencher sur l'avenir du partenariat UE-CELAC, en passant en revue les programmes et les actions adoptés précédemment par les sommets UE-CELAC en procédant à une évaluation des défis communs et des moyens pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Dans son intervention sur la coopération UE-CELAC dans le domaine du changement climatique, Jean Asselborn a rappelé qu'à côté des questions de paix, de sécurité, d'Etat de

droit, de lutte contre la pauvreté et de respect des droits de l'homme, une action efficace contre la menace du changement climatique devait figurer parmi les plus hautes priorités de la communauté internationale.

À l'occasion de la réunion, les ministres ont également signé un accord instituant la Fondation Union européenne – Amérique-latine et Caraïbes (UE-ALC), lui conférant le statut d'organisation internationale et consolidant ainsi l'association stratégique entre l'Union européenne et l'Amérique latine ainsi que les Caraïbes.

En marge de la réunion ministérielle, le ministre Asselborn a rencontré plusieurs de ses homologues de la région pour faire le point sur les relations bilatérales et l'actualité politique régionale. Il s'est notamment entretenu avec les ministres des Affaires étrangères de la Colombie, de Cuba, de l'Argentine, de l'Équateur et du Panama.

3.3. Asie

Asie

Les excellentes relations avec la République populaire de Chine ont été approfondies sur le plan politique lors de la visite du ministre Asselborn à Beijing en juillet 2016. Le ministre Asselborn a notamment eu des entrevues avec, M. Yang Jiechi, Conseiller d'Etat, M. Wang Yi, le ministre des Affaires étrangères, ainsi que M. Song Tao, ministre et chef du Département international du Comité central du Parti communiste chinois. Le ministre a fait le point sur les excellentes relations bilatérales entre nos deux pays et s'est penché sur les célébrations du 45^{ème} anniversaire de nos relations diplomatiques qui seront fêtées en 2017, ainsi que sur la situation des droits de l'homme et les relations entre la Chine et l'UE. Cette visite faisait suite à celle, quelques mois auparavant à Luxembourg, du Conseiller d'Etat, M. Yang Jiechi.

Le Ministre Asselborn s'est rendu au Myanmar en octobre 2016. Il a rencontré le Président Htin Kyaw, la Conseillère d'Etat et prix Nobel de la Paix, Mme Aung San Suu Kyi, ainsi que les Présidents des deux chambres du Parlement. La visite a notamment permis de discuter de la transition démocratique, ainsi que du processus de paix et de la situation des droits de l'homme. La visite avait également comme objectif de discuter avec la partie birmane d'un possible partenariat plus stratégique en matière de coopération au développement.

Océanie

En septembre, le ministre Asselborn s'est rendu en Australie et en Nouvelle-Zélande pour signer des accords dits vacances-travail (« Work and Holiday Visa Arrangement »). Ces accords, qui doivent entrer en vigueur en 2017, permettront aux jeunes ressortissants des deux pays d'effectuer un séjour d'une durée d'un an dans le pays partenaire, au cours duquel ils seront libres de voyager, mais aussi de travailler ou d'étudier.

Le ministre a également eu des entretiens avec ses homologues de l'immigration à Canberra et à Wellington. A l'occasion de la commémoration du centième anniversaire de la bataille de la Somme, le ministre a déposé une gerbe à Wellington, ainsi qu'à Canberra en hommage aux nombreux soldats néo-zélandais et australiens tombés au cours de la Première Guerre mondiale.

ASEAN (Association des pays du Sud-Est asiatique)

Le ministre Jean Asselborn a participé à la 21^{ème} réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UE et de l'ASEAN en octobre 2016 à Bangkok en Thaïlande. La réunion ministérielle a notamment été marquée par la disparation de Sa Majesté le Roi Bhumibol, le 13 octobre 2016. Le Ministre des Affaires étrangères et européennes s'est rendu au Ministère thaï des affaires étrangères pour livrer un message de condoléances exprimé au peuple thaï.

Alors que l'ASEAN célébrera en 2017 le 40^{ème} anniversaire des relations de travail avec l'UE, le ministre Jean Asselborn a particulièrement promu les instruments innovants développés par le Luxembourg en réponse aux effets du changement climatique (Emergency.lu, Green Climate Fund, et Green bonds.), dont sont affectés de nombreux pays de l'ASEAN.

En marge de la réunion ministérielle, le ministre Asselborn a rencontré ses homologues de Singapour et d'Indonésie afin de discuter des moyens d'approfondir les relations bilatérales.

3.4. Moyen-Orient et Afrique du Nord

Activités multilatérales

- Conférence internationale sur la Syrie

Suite à l'invitation du Premier ministre britannique, de l'Émir du Koweït, de la Chancelière allemande, de la Première ministre de la Norvège et du Secrétaire général des Nations unies, le Premier ministre Xavier Bettel, accompagné du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire M. Romain Schneider, a participé à la quatrième Conférence internationale "Soutenir la Syrie et la région", qui a eu lieu le 4 février 2016 à Londres.

L'objectif de la conférence, qui a rassemblé 80 Chefs d'État et de gouvernement, était double, à savoir d'une part réunir des contributions humanitaires indispensables pour les besoins en Syrie et dans les pays voisins, et d'autre part, prendre des engagements à moyen terme en matière de résilience et de développement. Une attention particulière a été portée dans ce contexte aux secteurs de l'emploi et des opportunités économiques et de l'éducation.

En 2016, le Luxembourg a réservé 7,5 millions d'euros de son budget dédié à la Coopération pour aider les victimes de la crise syrienne en Syrie et dans les pays voisins. De plus, le Luxembourg s'est engagé à maintenir sa contribution à ce niveau pour les cinq années à venir, ce qui a portera ses engagements à 37,5 millions d'euros sur 5 ans.

- Conseil de coopération du Golfe

Le ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg s'est rendu à Bruxelles le 18 juillet 2016 afin de participer à la 25^e réunion ministérielle de l'UE - Conseil de coopération du Golfe (CCG).

La réunion, qui a réuni les 28 ministres des Affaires étrangères de l'UE avec leurs homologues des six pays du Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar), a permis de faire le point sur les liens et la coopération tant aux niveaux économique et commercial, que politique, dans l'intérêt de la stabilité et sécurité régionale et internationale.

Les discussions des ministres ont porté sur les récents développements dans la région, notamment au Yémen, en Libye, au Liban, en Syrie et en Irak. Les Ministres ont également eu un échange de vues sur le dossier israélo-palestinien et ont discuté des questions transversales d'intérêt commun, en particulier la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme religieux, et les droits de l'homme, en soulignant l'importance stratégique pour l'UE et le CCG de se coordonner étroitement sur ces sujets.

- Ligue des Etats arabes

Le ministre des Affaires étrangères et européennes a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UE avec leurs homologues de la Ligue arabe, au Caire le 20 décembre 2016.

Cette quatrième réunion ministérielle UE-Ligue arabe a permis de faire le point sur l'état des relations entre les 28 Etats membres de l'Union européenne et les 21 pays de la Ligue arabe (la Syrie étant suspendue), notamment d'explorer les pistes pour renforcer la coopération stratégique, institutionnelle, socio-économique et politique.

Les ministres se sont également penchés sur d'autres sujets liés à l'actualité politique régionale, en abordant notamment les derniers développements en Syrie, en Libye et en Irak ainsi que leurs répercussions sur les pays avoisinants et en Europe.

- Conférences pour la paix au Proche-Orient dans le cadre de l'initiative française

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la France, Jean-Marc Ayrault, le ministre des Affaires étrangères et européennes s'est rendu à la réunion ministérielle "initiative pour la paix au Proche-Orient" à Paris, le 3 juin 2016.

Face au blocage du processus de paix au Moyen Orient, les discussions visaient à relancer le processus de négociation. La réunion a rassemblé les principaux pays et organisations internationales concernés, dont notamment le Quartet pour le Proche-Orient (Etats-Unis, Union européenne, Russie, Nations unies), les membres permanents du Conseil de sécurité, certains pays européens, ainsi que la Ligue arabe.

Relations bilatérales

- Emirats Arabes Unis

Lors de sa visite de travail aux Emirats arabes unis du 26 au 28 mars 2016, le ministre de l'Economie a eu une entrevue avec S.A. Sheikh Mohammed Bin Rachid Al Maktoum, Vice-Président et Premier ministre des Emirats arabes unis, portant sur la candidature officielle du Luxembourg à l'Exposition universelle qui aura lieu à Dubaï en 2020.

Dans ce contexte, une autre réunion de travail a eu lieu avec S.E. Reem Ebrahim Al-Hashimi, ministre d'Etat, en charge de l'organisation de cet événement d'envergure.

Afin d'identifier les moyens de coopération entre les deux pays au niveau de l'exploration et de l'utilisation de ressources spatiales, et pour créer des synergies dans le domaine de la recherche spatiale, Etienne Schneider a également rencontré les dirigeants de l'Agence spatiale des Emirats arabes unis à Abu Dhabi et les responsables du "Mohammed Bin Rashid Space Centre" à Dubaï.

Lors de leur visite conjointe du 23 et 24 octobre 2016, le Vice-Premier ministre, Ministre de l'Economie, et la Commissaire générale du Luxembourg auprès de l'Expo 2020 Dubaï, Mme Maggy Nagel, ont officiellement confirmé la participation du Luxembourg à l'Exposition universelle. Le Grand-Duché est

ainsi l'un des premiers pays à formaliser sa participation à cet événement qui ambitionne d'accueillir plus de 25 millions de visiteurs, dont 70% viendront hors des Emirats. Cette annonce a été faite lors d'une rencontre avec Son Altesse cheikh Ahmed Bin Saeed Al Maktoum, qui est également président du Comité supérieur d'Expo 2020 Dubaï.

Le thème principal de l'Exposition universelle "connecter les esprits, créer le futur" portera sur la mobilité, les opportunités du futur, ainsi que le développement durable.

Etienne Schneider et Maggy Nagel ont ensuite eu une entrevue avec Son Excellence Reem Al Hashimy, ministre d'Etat pour la Coopération internationale et directrice générale du Bureau de l'Expo 2020 Dubaï. Ils ont également rencontré le ministre de l'Économie, Sultan Al Mansouri, pour discuter des relations économiques entre le Luxembourg et les EAU qui sont le plus important partenaire commercial du Luxembourg dans la région du Golfe. Le volume total des échanges commerciaux a atteint près de 580 millions d'euros en 2015.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères des Emirats arabes unis, Cheikh Abdullah Bin Zayed Al-Nahyan, le ministre des Affaires étrangères et européennes a participé du 18 au 20 novembre 2016 à la réunion du "Forum Sir Bani Yas".

Le Forum Sir Bani Yas, organisé en coopération avec l'Institut international de la paix (International Peace Institute, IPI) à Abu Dhabi aux Emirats arabes unis, s'inscrit dans le contexte des efforts multiples de la communauté internationale pour favoriser la résolution de conflits. Cette initiative vise à favoriser les échanges informels de haut niveau entre représentants de gouvernements et experts du secteur des affaires et du monde académique, en se concentrant sur les questions de la sécurité régionale au Moyen-Orient.

La présence de plusieurs ministres des Affaires étrangères d'Etats membres de l'Union européenne, de la Ligue arabe et du Conseil de coopération du Golfe (CCG), mais également de personnalités du monde politique et de la défense, réunis dans un cadre informel, a permis des échanges de vues approfondis sur la situation régionale.

Plus d'un an après la conclusion de l'accord sur le nucléaire iranien, les échanges de vues ont tout d'abord porté sur le rôle et l'influence de l'Iran dans les affaires régionales. Les discussions, réparties sur plusieurs tables rondes interactives, ont ensuite permis d'aborder en profondeur les derniers développements en Syrie et en Irak, ainsi que la lutte contre Daech et le terrorisme international. De même, les participants ont fait le point sur le rôle de la Turquie dans la région, avant d'aborder les perspectives de relance du processus de paix au Proche et Moyen-Orient. Au fil des discussions, les participants ont également mené des réflexions sur les perspectives et priorités éventuelles de la nouvelle Administration Trump dans la région.

- Tunisie

Le Chef du gouvernement de la République tunisienne, M. Habib Essid, a effectué le 4 mars 2016 une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné du ministre des Affaires locales, M. Youssef Chahed, de la ministre de la Culture, de la Sauvegarde du patrimoine, Mme Sonia Mbarek, et de la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mme Selma Elloumi Rekik.

M. Habib Essid a été accueilli par le Premier ministre à l'Hôtel de Bourgogne. L'entrevue a été suivie d'un déjeuner de travail, auquel ont également participé le ministre des Affaires étrangères et européennes, ainsi que la secrétaire d'Etat à l'Economie. Le chef du gouvernement tunisien a ensuite été reçu en

audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Le Premier Ministre Habib Essid a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec le Président de la Chambre des députés, M. Mars di Bartolomeo.

Les discussions ont porté sur les relations bilatérales, ainsi que sur les relations entre l'Union européenne et la Tunisie. Les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale ont également figuré à l'ordre du jour.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la Tunisie, M. Khemaies Jhinaoui, le Ministre des Affaires étrangères et européennes s'est rendu à Tunis, les 2 et 3 mai 2016 pour une visite de travail. Il s'agit de la troisième visite en Tunisie du ministre depuis 2011. Toutes les visites avaient pour objectif de soutenir la Tunisie dans la promotion des valeurs de la démocratie et de l'Etat de droit.

Au cours de sa visite à Tunis, le ministre Jean Asselborn a été reçu par le Président de la République tunisienne, M. Béji Caid Essebsi, et s'est entretenu avec le chef du gouvernement tunisien, M. Habib Essid, avec le ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale, M. Yassine Ibrahim, ainsi qu'avec la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mme Selma Rekik.

Le ministre a aussi rencontré le groupe d'amitié parlementaire Tunisie - Luxembourg, ainsi qu'un représentant du quartet menant le dialogue national en Tunisie en faveur d'une transition démocratique, qui s'est vu décerné le prix Nobel de la paix en 2015. Il s'est par ailleurs rendu au musée de renommée internationale du Bardo, qui fut le théâtre d'un attentat meurtrier au printemps 2015. Le ministre y a rendu hommage aux victimes du terrorisme.

Les discussions avec les autorités tunisiennes ont permis d'aborder en détail les derniers développements concernant la situation en Tunisie et les défis auxquels le pays fait face, à savoir la situation sécuritaire et le chômage des jeunes. Au sujet de l'actualité politique régionale, le ministre a passé en revue, avec ses interlocuteurs tunisiens, les relations du pays avec ses voisins et a plaidé en faveur d'une reprise de la coopération régionale. L'évolution dramatique du conflit armé en Syrie, et les derniers développements en Libye, ont également été abordés.

Alors que le Luxembourg fournit déjà une assistance technique à la Tunisie dans les domaines de la promotion de la sécurité, de la justice transitionnelle, de la technologie et de la microfinance, les ministres ont signé un mémorandum d'entente sur des consultations politiques régulières entre les deux pays, afin de renforcer davantage les relations et de conférer un nouveau dynamisme à la coopération tant au niveau économique, que social et culturel.

Le Luxembourg était représenté à la conférence internationale sur l'investissement Tunisia 2020 « *Road to Inclusion, Sustainability and Efficiency* », qui a eu lieu les 29 et 30 novembre à Tunis, et qui a réuni 70 pays pour soutenir l'économie tunisienne.

Le Premier ministre Xavier Bettel a également effectué une visite en Tunisie les 5 et 6 décembre 2016 dans le cadre d'une mission conjointe avec ses homologues du Benelux. Il s'agissait de la première mission conjointe à l'étranger des Chefs de gouvernement du Benelux, conduite par le Premier ministre dans le contexte de la présidence luxembourgeoise du Comité des ministres de l'Union Benelux.

Les ministres ont rencontré le Président tunisien, M. Béji Caid Essebsi. Les discussions portaient notamment sur l'avancement du processus de transition politique en Tunisie, ainsi que sur la situation politique et sécuritaire régionale. Par la suite, les trois Premiers ministres ont eu une entrevue avec le Chef du gouvernement de la République de Tunisie, M. Youssef Chahed. Les Premiers ministres du Benelux ont assuré le Chef du gouvernement tunisien de leur soutien pour financer des projets et programmes visant à améliorer l'emploi et à prévenir la radicalisation. Le Président du Parlement

tunisien, M. Mohamed Ennaceur, ainsi que le groupe d'amitié Benelux du Parlement et des Présidents des commissions parlementaires, ont aussi reçu la délégation.

Les ministres ont rencontré le Ministre des Affaires étrangères tunisien, M. Khemaies Jhinaoui, et le Ministre de la Défense nationale, M. Horchani Farhat, pour discuter de la situation sécuritaire en Tunisie, et de la coopération en la matière avec les pays du Benelux. Les ministres ont également procédé à un échange de vues avec des étudiants de l'Institut national des sciences appliquées et de technologie de Tunis. Les Premiers ministres du Benelux ont ensuite rencontré les membres du Quartet du dialogue national, lauréat du prix Nobel de la paix 2015, qui a contribué de façon décisive à la construction d'une démocratie nationale pluraliste en Tunisie après la révolution du jasmin de 2011.

Le Premier Ministre Xavier Bettel a assisté à la signature d'un accord de coopération entre la Chambre de commerce et d'industrie de Tunis et la Chambre de commerce du Grand-Duché de Luxembourg, visant à intensifier les relations économiques et commerciales entre les deux pays, ainsi qu'à la signature d'un mémorandum entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et la House of Training du Luxembourg, visant à fournir des programmes de formation spécialisée aux professionnels du secteur financier tunisien.

- Israël

Sur invitation du Premier ministre de l'État d'Israël, M. Benyamin Netanyahu, le Premier ministre a effectué un déplacement en Israël du 11 au 13 septembre 2016. Il s'agissait du premier déplacement d'un Premier ministre luxembourgeois en Israël.

Le 11 septembre, le Premier ministre, accompagné d'une délégation économique, a visité le JVP Lab, un incubateur qui héberge principalement des start-ups du domaine des médias numériques, de la sécurité informatique et des technologies de stockage de données. Par la suite, le Premier ministre a eu une réunion de travail avec son homologue israélien Benyamin Netanyahu. Les discussions ont permis d'aborder les relations bilatérales, ainsi que la situation régionale, les relations israélo-palestiniennes et les perspectives de relance du processus de paix au Moyen-Orient. Le 13 septembre 2016, le Premier ministre a été reçu en audience par le Président de l'Etat d'Israël, M. Reuven Rivlin. Finalement, il a eu une entrevue avec le chef de l'opposition à la Knesset, M. Isaac Herzog.

Le Premier ministre s'est félicité des bonnes relations aussi bien politiques qu'économiques qui règnent entre le Luxembourg et Israël. En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, il a déclaré que le Luxembourg soutenait l'initiative française de relancer le processus de paix et les négociations entre Israël et la Palestine, en soulignant le risque que constitue la poursuite des activités de construction dans les colonies israéliennes.

En fin de journée, le Premier ministre a assisté à un séminaire organisé par Luxembourg for Finance et intitulé "Luxembourg-Israël - Opportunités de partenariats en matière de FinTech" dans les locaux de la Bourse de Tel Aviv. Devant quelque 200 représentants du domaine de la FinTech, le Premier ministre a présenté un discours sur le potentiel de développement du secteur de la FinTech au Luxembourg. Lors de son déplacement, le Premier ministre a par ailleurs rencontré une vingtaine de dirigeants d'entreprises israéliennes, issus des secteurs de la finance, de la biotechnologie, des nouvelles technologies et de l'aérospatiale, avec pour objectif d'intensifier les échanges commerciaux entre Israël et Luxembourg.

En marge de la visite, le Premier ministre a également participé à la cérémonie de signature d'un accord de coopération académique entre l'Université du Luxembourg et l'Université hébraïque de Jérusalem, visant notamment à favoriser les échanges entre les deux établissements.

- Palestine

Le 13 septembre 2016, le Premier ministre s'est rendu en Palestine à l'invitation du Premier ministre de l'Autorité palestinienne, M. Rami Hamdallah, pour la première visite d'un Premier ministre luxembourgeois en Palestine.

Il a été reçu par son homologue palestinien pour un échange de vues qui a permis de faire le point sur les excellentes relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Autorité palestinienne. Les discussions ont porté sur d'éventuelles pistes à creuser pour renforcer davantage ces relations, notamment dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Dans ce contexte, le Luxembourg s'est engagé à poursuivre son soutien à la Palestine pour un montant annuel de 7 millions d'euros.

Lors de l'entrevue, le Premier ministre a expliqué que le Luxembourg reste profondément attaché à une solution à deux Etats et qu'il soutient la création d'un Etat palestinien viable, indépendant, démocratique et vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël, tout en soulignant l'importance de la reprise du dialogue et des négociations de paix entre les représentants israéliens et palestiniens.

- Iran

Une mission économique conduite par le ministre de l'Economie a eu lieu en octobre. La délégation économique était composée de représentants d'une quarantaine d'entreprises luxembourgeoises qui a profité de cette occasion pour nouer des contacts commerciaux avec plus de 120 hommes et femmes d'affaires iraniens.

Lors de la visite, un traité bilatéral de protection des investissements luxo-iranien a été finalisé (le premier Traité de protection des investissements luxembourgeois en dehors de l'UEBL), et les deux parties ont conjointement décidé de relancer les discussions en vue d'un futur accord sur la non-double imposition.

Le Ministre de l'économie a rencontré M. Mahmoud Vaezi, Ministre iranien des Technologies de l'Information et de la Communication pour discuter d'une future collaboration dans le domaine de l'ICT et plus particulièrement en matière de cyber-sécurité. Les deux parties ont convenu de s'associer pour partager des connaissances et compétences en matière de sécurité de l'information dans le but de préparer les entreprises iraniennes aux régulations européennes en cette matière. La mission économique en Iran s'est terminée par une entrevue du Ministre de l'Economie Etienne Schneider et du Vice-Ministre iranien de l'Industrie, des Mines et du Commerce, M. Mujtaba Khosrowtaj.

M. Schneider a également rencontré le Vice-Président chargé de la Science et de la Technologie, Sorena Sattari, ainsi que le ministre de l'Économie et des Finances, Ali Tayebnia. Les pourparlers ont notamment porté sur les politiques de diversification des deux pays, qui présentent des caractéristiques communes dans le domaine des éco- et des biotechnologies, des fintech et de l'ICT. Les autorités iraniennes ont fait part de leur souhait de trouver des partenaires internationaux dans le domaine de la R&D dans ces domaines.

En marge de la visite, un séminaire économique a eu lieu à Téhéran, intitulé "Iran-Luxembourg: Partners in a changing world", organisé par la Chambre de Commerce luxembourgeoise, en collaboration avec des partenaires locaux.

- Jordanie

Les trois ministres des Affaires étrangères du Benelux se sont rendus en Jordanie, où ils ont été reçus par leur homologue, le Ministre des Affaires étrangères M. Nasser Judeh, le 17 décembre 2016.

Les discussions ont permis de faire le point avec les autorités jordaniennes sur la situation au Moyen-Orient, en se concentrant particulièrement sur les derniers développements concernant le conflit syrien et la lutte contre Daech. Au nom du Benelux, le ministre Jean Asselborn a tenu à assurer les autorités jordaniennes de la solidarité et de l'appui politique des pays du Benelux pour les efforts jordaniens continus en matière d'accueil de réfugiés. Les ministres ont salué le rôle modérateur de la Jordanie dans la région.

- Irak

Sur invitation du Ministre des Affaires étrangères et européennes, le responsable du département pour les relations extérieures du Gouvernement régional du Kurdistan-Irak, M. Falah Mustafa Bakir, s'est déplacé à Luxembourg, le jeudi 20 octobre 2016.

Les échanges de vues entre M. Asselborn et M. Bakir ont tout d'abord porté sur la situation en Irak et en Syrie. Le ministre s'est félicité de la grande solidarité dont le gouvernement régional kurde fait preuve en accueillant des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur.

Le ministre a finalement assuré M. Bakir que le Luxembourg allait continuer à procurer une aide humanitaire aux personnes déplacées en Iraq. Le ministre Asselborn a également souligné le rôle des peshmergas dans la lutte contre Daech. Il s'est tout particulièrement félicité de la décision kurde de soutenir les efforts des forces armées irakiennes dans la libération de la ville de Mossoul, dans le respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Irak.

Les ministres des Affaires étrangères des pays du Benelux ont effectué une visite de travail conjointe en Irak, du 17 au 19 décembre 2016. La délégation du Benelux était conduite par le Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères en sa qualité de Président du Comité des ministres du Benelux. Cette visite de travail a été l'occasion d'aborder un large éventail de questions liées à la sécurité régionale et les derniers développements politiques dans la région, notamment la libération de Mossoul.

Les ministres ont été reçus par le Premier ministre Haider Al-Abadi, et ils ont rencontré leur homologue, le ministre des Affaires étrangères irakien Dr. Ibrahim Abdul-Kareem Jaafari. Les échanges de vues des ministres avec les autorités irakiennes ont notamment porté sur la lutte contre Daech, et la poursuite du processus de réformes en Irak. Les ministres ont également rencontré sur place le Représentant spécial des Nations unies pour l'Irak, M. Jan Kubis, et des membres de la société civile.

Les ministres des Affaires étrangères du Luxembourg et de l'Irak ont signé un Mémorandum d'entente sur de futures consultations politiques.

Les ministres se sont ensuite rendus à Salmanpak, au sud de Bagdad, afin de visiter le centre de déminage et de contre-terrorisme des Forces de sécurité irakiennes, et de se rendre compte de la situation sur le terrain.

Les Ministres se sont également déplacés à Erbil, en région autonome du Kurdistan irakien. Ils ont été reçus par le Premier ministre de la région autonome du Kurdistan irakien, M. Nechervan Barzani, et ont rencontré le Vice-Premier ministre, M. Qubad Talabani. Ils se sont également entretenus avec le responsable du département pour les relations extérieures du Gouvernement régional du Kurdistan-Irak, Falah Mustafa Bakir, et des membres de la société civile. Les échanges de vues avec les autorités kurdes ont été consacrés à la lutte contre le terrorisme international et ont permis de faire le point sur les efforts déployés par les peshmergas dans la lutte contre Daech.

Au sujet de la situation en Irak, le ministre Asselborn a réaffirmé son plein soutien à l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays

Lors de la visite au Kurdistan irakien, les Ministres se sont également rendus à Hassan Sham, village occupé pendant plusieurs mois par Daech, ainsi qu'aux camps de personnes déplacées à l'intérieur Ghazir et Khazer, afin de se rendre compte de la situation très difficile sur le terrain.

3.5. Afrique sub-saharienne

L'année 2016 a permis de développer davantage encore les relations avec les pays d'Afrique subsaharienne.

Le Ministre Asselborn a participé à la réunion ministérielle dans le contexte du **Sommet de l'Union africaine** à Addis Abeba, du 30 au 31 janvier 2016. Le Tchad a assumé la présidence tournante de l'UA pour l'année 2016. Lors des entrevues bilatérales avec un certain nombre de pays africains, le Ministre s'est penché avec ses homologues sur les situations politiques et économiques dans les pays respectifs, ainsi que sur les relations bilatérales qu'ils entretiennent avec le Grand-Duché et avec l'Union européenne.

La première mission économique luxembourgeoise multisectorielle en **Ethiopie** s'est tenue les 4 et 5 février 2016. Une quinzaine d'entreprises luxembourgeoises ont participé à la mission et plus d'une centaine d'entreprises éthiopiennes étaient présentes à la table ronde et à la session « business to business ». La signature d'un Memorandum of Understanding entre la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et la Chambre de Commerce et des Associations Sectorielles d'Addis Abeba a marqué le début de la formalisation des relations commerciales entre les deux pays. A relever par ailleurs que le Député Marc Angel, en sa qualité de champion de la campagne 90-90-90 d'ONUSIDA, a participé activement à la conférence ministérielle organisée les 1^{er} et 2 février 2016 à Addis Abeba par ONUSIDA.

L'année 2016 a confirmé l'excellence des relations entre le Luxembourg et le **Sénégal**, et a marqué un tournant dans les relations entre nos deux pays. En effet, l'année 2016 a lancé le processus de diversification de nos relations, traditionnellement basées sur l'aide au développement, en y incluant davantage le secteur privé luxembourgeois, comme en témoigne le succès de la première mission économique luxembourgeoise, qui s'est tenue à Dakar en février 2016, avec l'aide de la Chambre de commerce de Luxembourg, et qui a vu la participation de 15 entreprises luxembourgeoises. Le renforcement des relations économiques et financières entre le Sénégal et le Luxembourg sera facilité par la convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale, signée en février 2016 à Luxembourg et ratifiée par le Luxembourg en décembre 2016.

L'année 2016 a également vu le renforcement des relations entre le Luxembourg et le **Mali**, avec sur le plan diplomatique, l'ouverture - très appréciée par les autorités maliennes - d'un bureau à Bamako, qui reste formellement rattaché à l'Ambassade du Luxembourg à Dakar. Les relations entre les deux pays, traditionnellement basées sur la coopération au développement, continuent à se diversifier, notamment sur le plan de la sécurité/défense. En effet, le Luxembourg renforce les capacités des forces maliennes, notamment en participant et en contribuant financièrement aux missions de formation (militaires et civiles) de l'UE (*voir aussi sous point 5.2 infra*). L'engagement traditionnel du Luxembourg en faveur du développement du Mali, et l'engagement dans le domaine de la sécurité, se complètent harmonieusement, étant entendu qu'il n'y a pas de sécurité sans développement, ni développement sans sécurité. La diversification des relations s'opère également dans le domaine universitaire.

En 2016, les relations bilatérales étroites entre le Luxembourg et le **Burkina Faso** ont été marquées par des dialogues de haut niveau. L'année 2016 a aussi été riche en visites officielles avec notamment la mission du Ministre Romain Schneider fin février au Burkina Faso et la visite de travail en juin du Président Kaboré au Luxembourg. Un moment fort pour les relations bilatérales entre les deux pays a été la participation du Ministre Romain Schneider à la conférence des partenaires du Burkina Faso pour le financement du Plan national de développement économique et social, le 7 décembre à Paris.

Suite à l'ouverture du bureau de Niamey au mois d'avril 2016, l'Ambassade a fortement renforcé sa visibilité au **Niger**. Aujourd'hui l'Ambassade est représentée dans toutes les réunions diplomatiques notamment celles des chefs de mission, chefs de sécurité, et chefs de coopération. Sur le volet du maintien de la paix et de la sécurité, le Luxembourg poursuit son soutien en ressources humaines et financières à la mission d'EUCAP SAHEL Niger.

3.6. Le Luxembourg, siège d'institutions internationales et européennes

Luxembourg, capitale européenne

Depuis les années 50, une politique du siège active est l'une des constantes de notre politique étrangère. Elle vaut à notre pays visibilité et prestige sur le plan international. D'un point de vue économique, social et culturel, la présence des institutions européennes avec, au total, quelque 14.000 fonctionnaires et agents communautaires, est un élément d'une importance capitale pour notre pays.

Les discussions menées avec les institutions et les organismes européens mettent en exergue les besoins croissants en matière d'infrastructures et témoignent de la nécessité constante de garantir de bonnes conditions d'accueil, d'hébergement et de vie aux fonctionnaires européens et contractuels affectés au Luxembourg, dans le but d'améliorer l'attractivité de notre siège.

Parmi les dossiers saillants de l'exercice 2016 traités par le Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens, sous l'égide du Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, il y a lieu de relever les chantiers et projets suivants :

Les autorités luxembourgeoises, en tant que maître d'ouvrage du nouveau projet immobilier de la **Commission européenne** « Jean Monnet 2 » (JMO2), ont coopéré étroitement avec la Commission en vue de la réalisation de ce projet. Le futur complexe administratif, qui sera situé sur le plateau du Kirchberg, permettra de rassembler l'ensemble des services de la Commission sur un seul site. Le projet sera réalisé en deux phases, constituant à la fin, un seul ensemble homogène du point de vue technique, spatial et fonctionnel. Le 17 novembre 2016, la loi relative au financement de la construction du JMO2 a été adoptée à la Chambre des députés.

Rappelons dans ce contexte aussi la conclusion, en décembre 2015, d'un accord global entre le Ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn et la Vice-Présidente de la Commission européenne Kristalina Georgieva comportant un volet relatif au déménagement des services de la Commission du bâtiment « Jean Monnet 1 » (JMO1) ainsi qu'un volet relatif à la présence des services de la Commission au Luxembourg.

Ayant hébergé quelque 1.600 fonctionnaires et agents de la Commission pendant 45 ans au lieu des 25 ans prévus initialement, le bâtiment JMO1 a en effet dû être évacué d'urgence entre 2015 et 2016 en raison de sa vétusté et de la présence d'amiante volatile à certains endroits. Deux tiers du personnel, en l'occurrence les fonctionnaires et agents de la Direction générale de la traduction (DGT) et ceux de l'Office infrastructure et logistique (OIL) ont alors déménagé dans plusieurs bâtiments de la Cloche d'Or. Le reste

du personnel (quelque 500 personnes) fut hébergé dans une structure provisoire (dénommée bâtiment « Jean Monnet temporaire », JMOT) mise à disposition de la Commission européenne par le Gouvernement luxembourgeois et située le long de la rue Konrad Adenauer.

L'accord global prévoyant également la mise à la disposition de la Commission d'un data center pendant 7 ans et 8 mois, période au-delà de laquelle elle devient ensuite locataire, ce nouveau data center de la Commission a pu être inauguré le 12 décembre 2016 à Betzdorf en présence du Premier ministre Xavier Bettel, du Vice-premier ministre et Ministre de l'Economie Etienne Schneider et du Commissaire en charge de l'Economie numérique, Günther Oettinger.

Tout au long de la période écoulée, le gouvernement luxembourgeois a également poursuivi sa coopération avec le Parlement européen dans le cadre d'un partenariat signé entre l'État et le **Parlement européen** au profit du projet immobilier « Konrad Adenauer II ». Ce partenariat s'est traduit pour l'année 2016, par des réunions aux niveaux technique, administratif et politique. Une réunion du Board (niveau politique), a été tenue le 10 octobre 2016 en présence du Ministre du Développement durable et des Infrastructures François Bausch et de Rainer Wieland, Vice-Président du Parlement. Le chantier avance selon le planning.

Le regroupement de l'ensemble des services de la **Cour de Justice de l'Union européenne** sur un site unique ne sera possible qu'au prix de la construction d'une extension supplémentaire à l'horizon 2019 pour être en mesure d'abandonner les bâtiments restant en location et de faire face aux perspectives de croissance de l'institution et d'élargissement à l'avenir.

Le projet de l'architecte Dominique Perrault comprend une 3ème tour de quelque 30.000 m² et un bâtiment adjacent plus bas de quelque 25.000 m². A l'instar des bonnes pratiques pour l'exécution des projets immobiliers précédents, l'État luxembourgeois assure le rôle de maître d'ouvrage.

Le « **European Convention Center Luxembourg** », après des travaux de rénovation de grande ampleur, accueille les délégations du Conseil de l'Union européenne pour les sessions d'avril, de juin et d'octobre.

Dans un souci de prendre en compte les besoins des institutions européennes et de leurs fonctionnaires et dans l'intérêt d'une politique de siège accueillante, le Secrétariat général du Ministère des Affaires étrangères maintient des contacts réguliers avec les représentants des institutions européennes.

Le Secrétariat général du Ministère des Affaires étrangères a continué à œuvrer en faveur de la consolidation des services de la Commission et du Secrétariat du Parlement européen à Luxembourg. Tout au long de la période écoulée, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a entretenu un dialogue avec les institutions leur faisant part de ses préoccupations et sollicitant pour le Luxembourg des entités cohérentes et des pôles d'excellence plutôt que des services dépareillés. La présence des institutions est, dans une très large mesure, garantie juridiquement. Cependant, le respect des accords existants réclame une attention constante.

Notons à cet égard que, dans le cadre de l'accord global Asselborn-Georgieva, le Luxembourg a obtenu des garanties de la Commission européenne quant à la pérennisation et le renforcement de ses services à Luxembourg, notamment pour les pôles financier, numérique et juridique.

Pour ce qui est du Parlement européen, la part du personnel du Secrétariat général travaillant à Luxembourg a chuté significativement pendant les dernières décennies et ce malgré la décision des gouvernements des États membres en marge du Conseil européen d'Édimbourg de 1992 que « le Secrétariat général du Parlement européen et ses services restent installés à Luxembourg », décision confirmée par le Protocole sur la fixation des sièges des institutions, annexé aux traités.

Le Luxembourg se prépare enfin aussi à l'accueil de nouvelles organisations. Ainsi, après la signature de l'accord international relatif à une **juridiction unifiée du brevet européen** par 25 États membres de l'Union européenne, le 19 février 2013, le Ministère des Affaires étrangères et européennes contribue activement à la préparation de la mise en place de la nouvelle juridiction unifiée en matière de brevets, qui comprendra outre le tribunal de première instance, une cour d'appel et un greffe, dont le siège sera à Luxembourg. Un Comité préparatoire, pour lequel une représentante du Ministère des Affaires étrangères et européennes a été désignée Vice-Présidente, prépare la mise en œuvre des différents aspects de cette nouvelle juridiction, qui devrait devenir opérationnelle en 2017.

Le **Protocole ferroviaire** à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ou « Protocole de Luxembourg ») a été adopté en février 2007 lors d'une Conférence diplomatique qui s'est tenue à Luxembourg. Étant donné que le Luxembourg a été désigné comme État hôte du registre international pour le matériel roulant ferroviaire, le Ministère des Affaires étrangères et européennes organise l'installation de l'exploitant du registre à Luxembourg.

Finalement, suite à l'entrée en vigueur du Protocole modifiant le Traité du 31 mars 1965 relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, fait à Luxembourg le 15 octobre 2012, le siège de la Cour de Justice Benelux a été transféré au Luxembourg en date du 1^{er} décembre 2016.

La NSPA

Des contacts réguliers ont également eu lieu durant l'exercice écoulé avec l'Agence OTAN de soutien, la « NSPA », qui résulte de la fusion des anciennes agences chargées du soutien en phase d'exploitation-la NAMSA, la NAMA et la CEPTMA. L'agence, qui est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2012, a son siège sur le site de Capellen. Dans le cadre de la gestion des risques physiques et des cyber-risques auxquels la NSPA est confrontée, le Luxembourg a mis à disposition de la NSPA un centre de données qui est devenu opérationnel fin 2016 et qui lui sert en tant que back-up du système informatique.

4. Le Luxembourg dans les organisations internationales et régionales

4.1. L'Union BENELUX

En 2016, le Luxembourg a assumé pour la 2^e fois depuis l'entrée en vigueur du nouveau traité Benelux la Présidence du Comité de Ministres de l'Union Benelux. Tout comme lors de sa récente Présidence du Conseil de l'Union européenne, le Grand-Duché s'est efforcé de mettre ses valeurs fondamentales - fiabilité, dynamisme et ouverture - au service du Benelux : être à l'écoute des citoyens, soutenir les entreprises et coopérer avec les différents partenaires afin d'agir dans l'intérêt général et commun des trois pays Benelux.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail annuel de l'Union Benelux, le Luxembourg a mis un accent particulier sur la mobilité et la sécurité des personnes, sur la promotion de la protection de l'environnement et sur l'approfondissement du marché intérieur Benelux.

Dans la perspective d'**accroître la mobilité** des citoyens, le portail informatique Benelux destiné aux travailleurs frontaliers a été élargi le 12 juin 2016 par un module relatif à la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles. Sous Présidence luxembourgeoise, le Benelux a remis à la Commission européenne un rapport qui fournit pour la première fois un aperçu cohérent des flux de patients transfrontaliers dans un cadre régional et européen. Ledit rapport s'inscrit dans l'objectif des pays Benelux d'optimiser l'accessibilité et la qualité de l'offre de soins et de stimuler la libre circulation des patients.

La **sécurité** a constitué une priorité de l'agenda politique du Benelux. Dans ce contexte, la Présidence luxembourgeoise a accordé une importance particulière au sujet de la lutte contre la traite des êtres humains, et notamment à l'aide aux victimes de la traite. Lors des journées de réflexion des 29 septembre et 17 octobre, les acteurs sociaux et les services répressifs des trois pays du Benelux ont été invités à s'échanger sur les défis et les meilleures pratiques et à dégager les pistes potentielles pour renforcer leur coordination et coopération en cas de prise en charge d'une victime de la traite. Une déclaration d'intention relative au renforcement de la coopération en matière de lutte contre la traite des êtres humains a été signée au niveau ministériel à l'occasion de la conférence de rencontre et de coopération le 2 décembre à Luxembourg. Par ailleurs, la Présidence a poursuivi les travaux relatifs à l'élaboration du 4^e plan d'action Senningen pour la période 2017-2020 et à la mise à jour du Traité Benelux en matière d'intervention policière transfrontalière qui date de 2004. Le 28 novembre 2016, le Luxembourg et la Belgique ont signé une décision Benelux visant à faciliter le transport transfrontalier urgent en ambulance ou en SAMU/SMUR et d'optimiser les conditions de transport d'organes.

Dans le contexte de **mieux protéger son environnement**, la Présidence luxembourgeoise a organisé une conférence sur le rôle de l'éducation à l'environnement dans la transition vers l'économie circulaire. Soucieux de donner une suite concrète aux discussions menées et à formaliser la coopération entre les trois pays, le Luxembourg a signé en décembre une directive Benelux visant à établir des échanges réguliers sur la mise en pratique de l'économie circulaire et à introduire la thématique dans les plans annuels successifs de l'Union Benelux. Il convient en outre de signaler que le premier atelier conjoint consacré à la gestion de l'adaptation au changement climatique au niveau macro-régional fut co-organisée par l'Union Benelux, sous Présidence luxembourgeoise, et par le Conseil des États de la Mer Baltique.

L'**accomplissement du marché intérieur Benelux** est resté une priorité absolue de la coopération Benelux. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'emploi et de la croissance, signé au Sommet Benelux en avril 2015, il importe de relever le lancement d'enquêtes sur les barrières existantes au sein du marché des paiements mobiles et les restrictions territoriales de l'offre en avril respectivement en octobre 2016. Les résultats de ces enquêtes permettront de réaliser une analyse claire de la problématique et de dégager des pistes de solutions concrètes aux difficultés identifiées en vue d'approfondir le marché intérieur. De plus, la Présidence luxembourgeoise a organisé une conférence interinstitutionnelle consacrée à la lutte et la prévention contre les arnaques à laquelle agents des pays de l'Union Benelux et d'autres pays limitrophes ont pu s'échanger sur leurs meilleures pratiques afin de combattre la fraude, de sensibiliser et protéger davantage les consommateurs et les commerçants.

Dans le domaine de l'**énergie**, la Présidence luxembourgeoise a contribué activement à créer de conditions favorables au développement à grande échelle d'énergies renouvelables et à assurer un approvisionnement en énergie durable, sûr et à un coût abordable. Ainsi la Présidence luxembourgeoise a-t-elle accueilli le 6 juin la réunion du forum pentalatéral de l'énergie pour discuter de la coopération énergétique régionale, décider des prochaines étapes en vue de l'intégration des marchés de l'électricité et développer des approches communes pour la garantie de la sécurité de l'approvisionnement. À cette même date, une déclaration relative à la « North Seas Countries' Offshore Grid Initiative »² a été signée au niveau ministériel afin de déboucher sur un réseau intégré de parcs éoliens en mer du Nord.

Dans le domaine des **transports**, une série de contrôles conjoints du transport routier international routier a été effectuée par les services d'inspections des trois pays. Sous Présidence luxembourgeoise, une étude inédite explorant les flux de marchandises entre les pays du Benelux et avec les pays limitrophes a été réalisée. Ce rapport, transmis à la Commission européenne, a confirmé d'une part le rôle du Benelux en tant que centre névralgique du transport international de marchandises, et d'autre part l'importance du marché intérieur pour les trois économies Benelux. L'Union Benelux a par ailleurs

² Les pays du Benelux, le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, la Norvège, la Suède et la France

procédé à la reconnaissance réciproque des instituts de formation et des formations maritimes nécessaires à l'acquisition ou au maintien du permis de navigation, suite une décision Benelux signée par la Présidence luxembourgeoise en octobre.

La Présidence luxembourgeoise s'est félicitée de l'achèvement du processus de ratification du protocole du 15 octobre 2012 modifiant le Traité du 31 mars 1965 relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux. Avec l'entrée en vigueur de ce protocole en date du 1^{er} décembre, les attributions juridictionnelles de la Cour a été élargi et son siège permanent transféré à Luxembourg. Le Grand-Duché se réjouit donc de pouvoir d'accueillir les premières réunions de la Cour et notamment son assemblée générale au cours du premier semestre 2017.

Les Premiers ministres de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg se sont réunis le 3 octobre 2016 à Schengen à l'occasion du **Sommet Benelux**. Par le biais d'une déclaration politique commune intitulée « Digital Benelux », les trois gouvernements se sont engagés à intensifier leur coopération dans le domaine numérique en vue de développer le rôle précurseur du Benelux en la matière et de renforcer à la fois la croissance économique et la création d'emplois. Lors du Sommet, les Premiers ministres ont procédé à un échange de vues sur les principales questions d'actualité européennes, dont la migration et de l'asile, la sécurité intérieure et extérieure ainsi que la défense. Dans ce contexte, les trois chefs de gouvernement ont réitéré leur engagement à l'égard des valeurs de l'Union européenne et souligné l'importance de s'assurer que l'UE réponde de manière plus active aux aspirations et aux préoccupations des citoyens européens.

Le Conseil Benelux, qui réunit sur base annuelle les secrétaires généraux des ministères des affaires étrangères, a eu lieu le 17 novembre à Bruxelles pour préparer le **Comité de Ministres Benelux**. Ce dernier a eu lieu le 13 décembre sous présidence de ministre Jean Asselborn et a permis de dresser un bilan des travaux achevés et des progrès réalisés au cours de Présidence luxembourgeoise. La réunion a également fourni l'occasion de définir les objectifs de l'Union Benelux pour les années à venir en adoptant le plan de travail annuel 2017 et le programme de travail commun pour la période 2017-2020. Le Comité de ministres a en outre convenu d'entamer les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement d'ordre intérieur afin de rationaliser les méthodes de travail. Il y a également lieu de relever la décision des ministres de convoquer les experts/dirigeants des archives nationales des trois pays pour élaborer un projet relatif à la numérisation des archives Benelux et à leur entrée dans le domaine public.

Dans le domaine de la **politique étrangère**, la Présidence luxembourgeoise s'est efforcée de renforcer la coopération des pays du Benelux et de poursuivre les échanges avec d'autres groupes de pays. Au niveau ministériel, il convient de signaler la mission commune des trois Premiers ministres en Tunisie du 4 au 6 décembre et la visite conjointe des ministres des Affaires étrangères des pays Benelux en Irak et Jordanie du 18 au 20 décembre. Les ministres des Affaires étrangères ont également eu des réunions avec leurs homologues et des États Baltes et des pays Visegrad. Ce dernier format de concertation, dont la dernière réunion avait eu lieu en septembre 2012, a été relancé sous Présidence luxembourgeoise.

4.2. Organisation des Nations Unies et droits de l'Homme

L'année 2016 a été une année mouvementée pour les droits de l'homme et le système de gouvernance internationale fondé sur le droit et les normes. Alors qu'il y a eu certains succès normatifs ou institutionnels (sélection d'un nouveau Secrétaire général réputé notamment pour ses efforts indéfectibles en matière de défense des droits de l'homme, désignation du premier expert indépendant du Conseil des droits de l'homme (CDH) sur la protection contre la violence et la discrimination basées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre), le système international a connu des pressions constantes et a été menacé de régressions au niveau normatif et dans la pratique. Avec le cinquantième anniversaire

des deux principaux traités contraignants sur les droits de l'homme (le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels), ainsi que le 10^{ème} anniversaire du CDH, l'atmosphère aurait dû être bonne.

Or, tout au long de l'année, une croissance marquée de violations et abus des droits de l'homme a pu être observée, notamment des attaques contre les personnes et organisations défenseuses des droits humains (par le droit, par l'intimidation, par les violences) ; dans de nombreux conflits, le droit international humanitaire a été bafoué par les belligérants ; dans les enceintes multilatérales comme le Conseil des droits de l'homme, la Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, ou encore le Conseil de l'Europe, les tentatives de miner et de faire dérailler le système des droits de l'homme ont été multipliées par un nombre croissant d'Etats récalcitrants ; finalement, en Europe et un peu partout au monde, des discours de plus en plus polarisants et agressifs de la part de l'extrême droite populiste et autoritaire ont connu un succès notoire.

En toile de fond d'une crise mondiale de légitimité des démocraties, de peurs populaires – autant diffuses que concrètes – pour l'avenir (migrations, emploi, terrorisme et conflits, nouvelles technologies, changements climatiques) et de mécontentements divers (inégalités, mondialisation, ralentissement de la relance économique), l'ONU a commencé la mise en œuvre du Programme pour un développement durable à l'horizon 2030, notamment en poursuivant les discussions sur les indicateurs pour mesurer les progrès et en préparant le terrain à la négociation de deux Pactes mondiaux concernant les déplacements massifs, l'un sur les réfugiés et l'autre sur la migration.

Droits de l'Homme

Le Comité interministériel des droits de l'Homme (CIDH), mis en place en 2015, s'est réuni à trois reprises, le 28 janvier, le 9 juin et le 29 novembre 2016 ; il a abordé la préparation et le suivi de visites (ECRI et CPT) et de réunions internationales, ainsi que discuté des questions thématiques comme la protection des droits des demandeurs de protection internationale au Luxembourg. L'Ambassadeur itinérant pour les droits de l'homme (AMBIDH) a présidé le CIDH et a représenté le Luxembourg lors de différentes conférences internationales, comme le Congrès mondial contre la Peine de mort ; il a également approfondi les relations de travail au sein du réseau européen des Ambassadeurs pour les droits de l'homme.

Une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe a visité le Luxembourg au début du mois de mars 2016, rencontrant des représentants de l'administration gouvernementale et de la société civile pour dresser le bilan en matière des politiques d'intégration, ainsi que de la lutte contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination, et de discours de haine, notamment le racisme, l'homophobie et la transphobie. Le cinquième rapport de l'ECRI sur le Luxembourg a été adopté le 6 décembre 2016 en vue de sa publication le 28 février 2017.

Le 19 octobre, le Ministre des Affaires étrangères et européennes a participé à la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la « World Federation of United Nations Associations » (WFUNA), organisée par l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU). Le Ministre a souligné l'importance de l'interdépendance du respect des droits de l'Homme, de l'Etat de droit, du développement et de la sécurité, et a exposé trois principaux dangers auxquels l'Etat de droit au niveau international est confronté, à savoir la répression de la société civile et le rétrécissement des droits civils et politiques, la déstabilisation du droit international et du droit international humanitaire, ainsi que le nationalisme d'inspiration autoritaire, concluant que ces trois risques intrinsèquement liés ne peuvent être vaincus que par les valeurs et principes partagés au sein des Nations Unies.

Le Département a continué de coopérer avec la Chaire UNESCO de l'Université du Luxembourg. Lors de la cérémonie de renouvellement de la Chaire, l'AMBIDH a donné une conférence sur le thème « Les nouveaux défis pour les droits de l'Homme – quel rôle pour le Luxembourg ? ». Dans le cadre du cycle annuel de conférences sur les droits de l'Homme de la Chaire, l'AMBIDH a abordé la question « Les droits de l'Homme sont-ils solubles dans la mondialisation? », et le Desk a fait une présentation au sujet de « l'ONU et les droits humains ».

Les réflexions sur un Plan d'action national pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme ont également été lancées au niveau du CIDH et des contacts ont été noués au niveau du secteur privé.

Au niveau international, le Ministre des Affaires étrangères et européennes a intégré la dimension des droits de l'Homme dans ses entretiens lors de visites bilatérales, et a rencontré un nombre de représentants de la société civile et de défenseurs des droits de l'Homme. Il a participé au segment de haut niveau de la 31^{ème} session ministérielle du Conseil des droits de l'Homme. Dans son discours, le Ministre a notamment soulevé la crise mondiale des réfugiés, appelant à faire face avec courage aux causes profondes des mouvements migratoires et à adopter, au sein de l'UE, une approche européenne cohérente, fondée sur les principes de responsabilité et de solidarité, en veillant à garantir le droit d'asile et le plus haut niveau de protection des droits de l'Homme pour tous. A côté des situations préoccupantes au Burundi, au Myanmar, en Iran et en République populaire et démocratique de Corée, le Ministre a aussi appelé à ne pas oublier le sort du peuple palestinien. Le Ministre a en outre rappelé la candidature luxembourgeoise pour un siège au CDH en 2022-2024, et réitéré le plein appui du gouvernement luxembourgeois au Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme et à son Bureau.

Responsabilité de protéger (R2P)

Le point focal national pour la R2P (desk ONU/DH de la Direction politique) a participé aux activités du réseau mondial des points focaux pour la R2P (réunion annuelle à Séoul en juin), ainsi qu'à deux réunions informelles du CONUN (groupe de travail de l'UE sur l'ONU) consacrés à la R2P (l'une sur la question des acteurs non-étatiques, l'autre sur l'opérationnalisation de la norme R2P par l'UE). Il a également organisé un séminaire sur la norme R2P pour l'organisation Justice et Paix, sur proposition de la Chaire UNESCO de l'université et de la Fondation Caritas Luxembourg.

Non-prolifération et désarmement

En 2016, le Luxembourg a continué d'appuyer les initiatives qui ont pour objectif le désarmement et la non-prolifération des armements conventionnels et de destruction massive tout comme des vecteurs de cette dernière catégorie, des domaines d'action prioritaires pour le Luxembourg en termes de prévention de conflits. En effet, le Luxembourg œuvre en faveur d'une recherche constante de la sécurité internationale, en visant le plus bas niveau d'armement possible. Notre pays est partie à tous les Traités et Conventions régionaux et internationaux dans ce domaine.

Commerce d'armes conventionnelles

Deux ans après l'entrée en vigueur du [Traité sur le commerce des armes \(TCA\)](#), le Luxembourg se félicite de l'opérationnalisation de cet instrument universel juridiquement contraignant, fixant les normes communes les plus élevées possibles en matière de contrôle d'exportation, d'importation et de transfert des armes conventionnelles, qui contient des dispositions permettant de le renforcer à l'avenir, compte tenu de l'expérience acquise et des développements technologiques au niveau des armes conventionnelles.

Le Luxembourg a participé à la deuxième Conférence des États parties au TCA qui a eu lieu à Genève, du 22 au 26 août 2016. Le Luxembourg était parmi les premiers pays à soumettre son rapport initial expliquant les mesures de contrôle des exportations en place afin de mettre en œuvre le Traité et, en vertu des dispositions du TCA et dans un esprit de transparence, a également présenté son premier rapport annuel reprenant les exportations d'équipements militaires. Par ailleurs, le projet de loi 6708 « *relatif au contrôle de l'exportation, du transfert, du transit et de l'importation des biens de nature strictement civile, des produits liés à la défense et des biens à double usage; au courtage et à l'assistance technique; au transfert intangible de technologie; à la mise en œuvre de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et d'actes adoptés par l'Union européenne comportant des mesures restrictives en matière commerciale à l'encontre de certains Etats, régimes politiques, personnes, entités et groupes* », soumis à la Chambre des députés en juillet 2014, et avisé par le Conseil d'Etat en juillet 2016, viendra renforcer le cadre légal pour la mise en œuvre, entre autres, du TCA.

Désarmement: armes de destruction massive

Le Luxembourg a participé à la 21^{ème} Conférence des Etats parties à la Convention d'Interdiction des Armes Chimiques (CIAC) qui a eu lieu à La Haye, du 28 novembre au 2 décembre 2016. Le Luxembourg, tout en mettant en garde les Etats parties contre les futurs défis et menaces à la CIAC en vue notamment de la Conférence d'Examen de 2018, a continué à soutenir la mise en œuvre de la Convention à travers la mise à disposition de fonds de l'UE à l'OIAC, afin que cette dernière puisse organiser des activités d'assistance (workshops et séminaires) pour soutenir d'autres Etats parties dans leurs efforts de mise en œuvre de la Convention.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention d'Interdiction des Armes Bactériologiques (Biologiques; CIAB) et des efforts visant à renforcer cette convention datant de 1972, le Luxembourg a participé à la Conférence d'examen de la Convention à Genève, du 7 au 25 novembre 2016. Ayant organisé en novembre 2015 un exercice volontaire d'examen par les pairs (« peer review exercise »), ensemble avec ses partenaires BENELUX afin de renforcer la confiance mutuelle entre les Etats parties à l'image d'un exercice similaire organisé en 2013 par la France, le Luxembourg a rejoint un groupe d'Etats qui a œuvré à illustrer les acquis de ce type d'exercice volontaire d'examen par les pairs dans la perspective de renforcer le caractère opérationnel de la Convention, l'exercice étant pris comme exemple pour illustrer une méthode innovatrice de contrôle mutuel du respect de la Convention par les Etats parties sur base d'inspections volontaires menées par des Etats parties les uns auprès des autres (cette Convention – contrairement à la Convention d'Interdiction des Armes Chimiques – ne disposant pas d'un mécanisme de vérification de la mise en œuvre).

Du 5 au 8 décembre 2016, le Luxembourg a participé à la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire à Vienne. A la lumière du cycle des Sommets sur la sécurité nucléaire (« NSS Process »), une initiative internationale indépendante de l'AIEA réunissant des Chefs d'Etat autour des questions de sécurité nucléaire à la suite d'une proposition formulée par le Président Obama à Prague en avril 2009 (le premier Sommet s'est tenu à Washington en 2010), le Luxembourg participe désormais à part entière au processus de suivi des Sommets sur la sécurité nucléaire. Le terrorisme nucléaire demeure une menace forte pour la sécurité internationale et le Luxembourg s'engage à étudier la mise en œuvre de mesures préventives pertinentes. Dans le même contexte et sur initiative du « Joint Research Center » (EU JRC) et la DG Home de la Commission européenne, le Luxembourg a participé à un exercice à Karlsruhe, le 23 novembre 2016, ayant pour objectif un échange d'expériences entre les Etats membres de l'Union européenne en matière de sécurité nucléaire. L'exercice à Karlsruhe visait à appliquer et promouvoir les « acquis » et expériences adoptés au cours des Sommets successifs susmentionnés, et cherchait surtout à fournir une opportunité aux Etats membres de comparer leurs procédures internes face à une menace terroriste comprenant des substances/matières nucléaires ou radioactives.

Désarmement: armes conventionnelles

Le Luxembourg a maintenu son engagement de longue date au niveau du désarmement d'armes conventionnelles en participant à la sixième Conférence des Etats parties de la Convention sur les Armes à Sous-Munitions, du 5 au 7 septembre 2016 à Genève. Le Luxembourg a réitéré son engagement actif dans le secteur « coopération et assistance aux victimes » au Laos, en Syrie, en Lybie, en Bosnie Herzégovine ou dans les territoires occupés palestiniens à travers un soutien financier à des programmes de déminage, de dépollution, d'enlèvement d'engins explosifs conventionnels et de leur destruction sur le terrain. Fort de sa contribution de 1.4 millions € à des projets en relation avec les mines anti-personnel et les bombes à sous-munitions, le Luxembourg a réitéré sa ferme condamnation de l'usage de ces armes aveugles et cruelles.

Le Luxembourg a en outre participé à la quinzième Conférence des Etats parties de la Convention d'Interdiction des mines antipersonnel (« Convention d'Ottawa ») à Santiago de Chile, du 28 novembre au 1 décembre 2016. La lutte contre ces armes à effet non-discriminatoire a été poursuivie par le financement conséquent de projets de déminage, de dépollution de régions touchées ainsi que d'assistance aux victimes. Le Luxembourg peut se féliciter d'être parmi les 20 plus grands donateurs en ce qui concerne l'aide aux victimes, ainsi que l'aide aux projets de déminage en général, et ce en montants absolus.

Le Luxembourg regrette que, tout au long de l'année 2016, les négociations au niveau de la Conférence de Désarmement sur un traité international multilatéral non-discriminatoire et vérifiable sur l'interdiction de la production de matières fissiles, sont demeurées bloquées.

Nucléaire

Le Luxembourg a participé à la 60^{ème} Conférence générale de l'AIEA qui s'est tenue du 26 au 30 septembre 2016 à Vienne. L'accord trouvé entre les E3/UE+3 et l'Iran a continué à faciliter les discussions. L'Iran a poursuivi sa coopération avec l'Agence. Le Groupe arabe n'a pas présenté son projet de résolution contesté sur les capacités nucléaires israéliennes. En revanche, l'échec de la Conférence d'examen du TNP et les efforts d'un groupe d'Etats à œuvrer à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires a eu des répercussions non-négligeables sur le déroulement de la Conférence générale.

Non-prolifération d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs

Ayant organisé en 2015, ensemble avec les Pays-Bas, la réunion plénière du RCTM accueillant les représentants de 34 « Partenaires » du régime à Rotterdam (5-9 octobre 2015), le Luxembourg a mené conjointement avec les collègues néerlandais la co-présidence du régime tout au long de l'année 2016. La co-présidence du Luxembourg et des Pays-Bas a organisé un total de sept visites de sensibilisation auprès d'Etats tiers afin de promouvoir les objectifs du régime. Le Luxembourg a également accueilli la réunion des experts techniques du régime, afin d'actualiser les listes de biens sensibles à contrôler, tout comme une réunion de sensibilisation au niveau d'experts techniques avec des Etats tiers. A l'occasion de la réunion plénière à Busan en Corée du Sud, du 17 au 21 octobre 2016, la co-présidence du régime a été transférée aux collègues coréens. L'équipe conjointe, sous le leadership de l'Ambassadeur néerlandais Piet de Klerk, a été remerciée par tous les partenaires. Le Luxembourg et les Pays-Bas resteront impliqués dans les travaux de la présidence coréenne en tant que membres de la « Troïka » au cours de l'année 2017. Le modèle d'une présidence conjointe menée par deux partenaires a été repris par l'Irlande et l'Islande, qui reprendront la présidence du régime en octobre 2017.

Le Luxembourg a également pris part aux réunions plénières des trois autres régimes de contrôle des exportations, à savoir le « Groupe d’Australie » (Paris, du 6 au 10 juin 2016), le « Groupe des Fournisseurs de matières Nucléaires » (Séoul/Corée du Sud, du 20 au 24 juin 2016) et « l’Arrangement Wassenaar » (Vienne, les 6 au 8 décembre 2016). En outre, le Luxembourg a également été représenté à la 15^{ème} réunion ordinaire du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC), les 2 et 3 juin 2016, ainsi qu’à la réunion annuelle du « Comité Zangger » à Vienne, le 9 novembre 2016.

En date du 24 mars 2016, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a organisé un séminaire international à Luxembourg, visant un public d’experts, afin de thématiser la question du financement de la prolifération d’armes de destruction massive. L’objectif principal du Séminaire a été de renforcer la sensibilisation des acteurs concernés, surtout ceux au niveau national, quant à la nécessité d’adopter des mesures permettant de combattre efficacement le financement des activités de prolifération, en conformité à la fois avec les différentes mesures mises en place au niveau international et européen, ainsi qu’avec les recommandations du GAFI.

Afin de renforcer la bonne mise en œuvre des engagements du Luxembourg dans le domaine de la non-prolifération, le Ministère des Affaires étrangères et européennes a poursuivi ses efforts de coordination de la politique de contrôle des exportations du Gouvernement au niveau du groupe de coordination interministérielle, créé en 2013 et composé de représentants du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de l’Office des licences/Ministère de l’Economie, du Ministère de la Justice, de l’Administration des Douanes & Accises/Ministère des Finances et du Service de Renseignement/Ministère d’Etat. L’échange d’informations sur les questions pertinentes en relation avec le contrôle des exportations, qui a lieu sur base mensuelle, a été renforcé. En vue de la mise en conformité des dispositions légales luxembourgeoises avec les dispositions européennes et internationales, un Projet de loi sur le contrôle de l’exportation de biens à double-usage et de biens liés à la défense, élaboré au cours de l’année 2013, a été déposé à la Chambre des députés.

Missions civiles

- PSDC de l’UE

L’Union européenne (UE) est appelée à assumer des responsabilités croissantes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale. La Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) de l’UE, dont l’objectif est de prévenir des conflits et de gérer les crises internationales, couvre à la fois la dimension militaire et civile, pour accompagner la pacification d’un Etat par des moyens militaires d’un travail plus approfondi pour le stabiliser, en passant par la réforme de son secteur de sécurité et le renforcement de l’Etat de droit. Dans le domaine civil, les missions comprennent des actions d’assistance par des formations, le conseil stratégique et dans certains cas aussi des tâches exécutives à la police, à la justice, à la gestion des frontières, au monitoring d’un cessez-le-feu et le soutien à la réforme du secteur de sécurité au sens large. Cette dimension de la PSDC connaît un développement particulièrement dynamique.

Pendant l’année 2016, le Luxembourg a renouvelé sa participation aux diverses missions civiles de l’Union européenne (EULEX Kosovo, EUCAP Sahel Niger, EUCAP Sahel Mali) avec un agent de la Police grand-ducale dans chacune des missions précitées. Au vu de l’évolution des priorités géographiques du Luxembourg, et en cohérence avec l’engagement luxembourgeois de longue date en matière de coopération au développement dans la région du Sahel, le Ministère des Affaires étrangères et européennes œuvre dorénavant à réorienter davantage la participation luxembourgeoise vers cette région. Les participants luxembourgeois y sont particulièrement appréciés pour leurs compétences linguistiques.

La participation aux missions civiles de l'Union européenne (UE) témoigne du fait que la sécurité extérieure de l'UE a souvent un impact direct sur la sécurité intérieure de l'UE. Bon nombre de modes opératoires criminels affectant aussi le Luxembourg proviennent des zones de crise (réseaux terroristes, trafics de drogue acheminés vers l'Europe, flux migratoires incontrôlés), l'idée étant donc d'agir en amont afin d'éviter l'arrivée sur le territoire de l'UE. Les Etats membres détachant du personnel dans les missions font bénéficier leurs services de sécurité des connaissances plus approfondies sur les nombreux flux criminels qui trouvent leur origine dans cette région et qui ont des répercussions directes en Europe.

OSCE

Le Luxembourg a détaché un participant civil à la « Mission d'Observation Spéciale » (Special monitoring mission, SMM) de l'OSCE en Ukraine qui est chargée d'observer la situation, d'établir les faits, de nouer des contacts et de faciliter le dialogue sur le terrain afin de contribuer à la stabilité. La résolution de la crise en Ukraine est une priorité importante de la politique étrangère luxembourgeoise, et la participation à la SMM a été entièrement cohérente avec cette priorité. Le Luxembourg a ainsi témoigné de son engagement et de sa solidarité au sein de l'OSCE et de son souhait de contribuer de manière concrète aux efforts de la communauté internationale à résoudre la crise ukrainienne.

À travers ces diverses participations, la contribution luxembourgeoise aux missions civiles a été maintenue en ligne avec les dispositions du programme gouvernemental prévoyant un renforcement de la participation du Luxembourg aux missions spécifiquement à caractère civil.

Accords de sécurité bilatéraux

Tout au long de l'année 2016, le Luxembourg a continué de conclure des accords bilatéraux avec des Etats tiers, portant sur la protection et l'échange d'informations classifiées. Des accords ont été finalisés avec le Royaume-Uni, l'Italie et Chypre. Des négociations continuent au niveau bilatéral avec, entre autres, les Pays-Bas, Malte, la Lituanie, la Hongrie, la Roumanie, la Grèce, l'Albanie, et les Etats-Unis.

4.3.OTAN

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord continue de prendre la mesure de la dégradation du contexte géostratégique. Fragilité à l'Est, instabilité au Sud, l'OTAN veut jouer son rôle d'assureur de la sécurité euro-atlantique d'autant plus que les coalitions ont pris le dessus sur les opérations multilatérales classiques de l'OTAN. Face aux différences des besoins sécuritaires entre pays du Sud et pays de l'Europe de l'Est, l'Organisation cherche à mettre en place une politique de sécurité qui évite la régionalisation de la sécurité c.-à-d. qui puisse éviter l'écueil d'une politique et des moyens militaires différents pour les deux flancs. Plus que jamais, la dissuasion collective est à l'ordre du jour alors que la stabilisation et la gestion de crise restent inévitables, sans oublier l'effritement sécuritaire de l'Afghanistan. A l'occasion des deux derniers Sommets de l'OTAN (*Wales en 2014 et Varsovie en 2016*), les décideurs politiques ont décidé de revoir les concepts militaires, et les autorités militaires de l'OTAN ont été invitées à proposer des stratégies militaires permettant à la fois de dissuader une dégradation à l'Est et de garantir une stabilisation du Sud. La solidarité politique exige que tous les pays membres de l'OTAN soient en mesure de déployer des soldats sur les territoires des pays qui se sentent menacés car ceci est le symbole le plus fort du soutien et de la dissuasion politiques. Ces déploiements seront plus nombreux, avec des moyens plus lourds et de délais de déploiement plus brefs. Cette adaptation de la posture de l'OTAN exigera du Luxembourg une mise à jour de sa politique de défense dont les efforts budgétaire et capacitaire deviendront des priorités durables.

Sommet de l'OTAN

Du 8 au 9 juillet 2016, le Vice-Premier ministre et ministre de la Défense, Étienne Schneider, et le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, ont accompagné le Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel au sommet de l'OTAN à Varsovie en Pologne.

Le sommet a réuni les chefs d'État ou de gouvernement, les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense des 28 États membres de l'Alliance et a permis de passer en revue la mise en œuvre des décisions prises au sommet de 2014 qui avait consacré, après des années de gestion de crise en Afghanistan et au Kosovo sous l'égide des Nations Unies, le retour au premier plan de la défense collective dans le contexte de l'annexion de la Crimée et des événements en Ukraine. Les discussions ont porté notamment sur le renforcement de la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance et la projection de stabilité dans son voisinage. Dans la continuité de la mise en œuvre du plan d'action « réactivité » de l'OTAN, le sommet de Varsovie a décidé « d'établir une présence avancée renforcée en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne, pour démontrer sans équivoque, dans le cadre de notre posture globale, la solidarité des pays de l'Alliance, ainsi que leur détermination et leur aptitude à réagir en déclenchant une réponse alliée immédiate face à toute agression. »

En marge du sommet, le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et le président de Conseil européen, Donald Tusk ont signé une déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne et qui désigne sept domaines de coopération privilégiés.

Conseils ministériels à l'OTAN

Le Vice-premier ministre et ministre de la Défense, Étienne Schneider, a participé à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles les 14 et 15 juin 2016, réunion dominée par la préparation du Sommet de Varsovie. En amont de la réunion, le ministre a également assisté à une réunion informelle des pays participants au « Framework Nation Concept » (FNC) présidée par la ministre allemande de la Défense, Ursula von der Leyen.

Le ministre Schneider a également participé à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles des 26 et 27 octobre 2016 consacrée à l'examen des mesures de mise en œuvre des décisions du sommet de de Varsovie et plus particulièrement celles touchant au plan de réactivité et aux mesures d'assurances militaires collectives. Annoncée par la voix du Premier Ministre lors du Sommet de l'OTAN à Varsovie, le ministre de la Défense a confirmé lors de la réunion ministérielle la participation du Luxembourg à l'eFP (Enhanced Forward Presence – Présence avancée) en Lituanie au sein du groupement tactique allemand et consistant

- d'un peloton de transport pendant le 2^e semestre de 2017 qui sera intégré dans une compagnie de transport belge et
- d'un peloton de reconnaissance intégré dans une compagnie allemande pendant 6 mois au 2^e semestre de 2018.

Le ministre Schneider a reconfirmé par ailleurs l'engagement luxembourgeois en matière d'augmentation de l'effort de défense et le fait que le Luxembourg investit dans les objectifs capacitaires et les domaines prioritaires de l'OTAN, notamment ceux qui s'appuient sur des moyens satellitaires.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles les 19 et 20 mai 2016. La signature du protocole d'accèsion du Monténégro par les 28 ministres des Affaires étrangères a ouvert la voie au processus de ratification (la Chambre des députés du Luxembourg a ratifié le protocole en décembre). Concentrés sur le thème plus large de la « *projection de stabilité* », les travaux ont été consacrés aux menaces et aux défis qui pèsent sur la sécurité au sud du territoire de l'Alliance, ainsi qu'aux réponses que l'OTAN peut y apporter. Les ministres se sont mis d'accord d'envoyer une mission d'information en Irak pour évaluer les besoins irakiens et leur complémentarité avec l'action d'autres acteurs. Dans le cadre des contributions de l'Alliance à la lutte contre le terrorisme et plus particulièrement contre le groupe « *Daech* », la réunion a acté la décision de soutenir la Coalition internationale contre Daech – *sans pour autant faire partie de la Coalition* – par la mise à disposition d'avions AWACS, opérant exclusivement en Turquie et dans l'espace aérien international. Pour ce qui est de la Libye, le Conseil ministériel a convenu de se tenir prêt à répondre à des demandes de soutien libyennes. Les ministres ont également réaffirmé la pertinence de l'approche double de « *fermeté et de dialogue* » avec la Russie. Une réunion des pays contribuant à la mission « *Resolute Support* » en Afghanistan fut l'occasion d'évaluer ensemble l'avancement de cette mission et de prolonger la mission au-delà de 2016. Le renforcement de la coopération OTAN-UE ainsi que l'examen des opportunités et modalités d'un soutien militaire de l'OTAN à l'opération UE « *EUNAVFOR MED SOPHIA* » furent également abordés.

Le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, s'est également rendu à Bruxelles afin de participer à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, qui s'est tenue les 6 et 7 décembre 2016. Il s'agissait de la première réunion ministérielle OTAN après les élections présidentielles aux Etats-Unis de novembre 2016 et la première fois que les ministres des Affaires étrangères se retrouvaient à Bruxelles après le Sommet de Varsovie. Le but de la réunion était donc double : faire le point sur la mise en œuvre des décisions qui ont été prises au récent Sommet (*en particulier la mise en œuvre de la Déclaration de Varsovie sur le renforcement de la coopération UE-OTAN*) et réaffirmer l'importance du lien transatlantique. Le ministre américain sortant a rassuré les Alliés et partenaires de l'engagement fort de son pays à l'Alliance et que le lien transatlantique continuerait de rester fort lui-aussi. Suite aux engagements pris lors des derniers sommets de l'OTAN, les Alliés ont été appelés à faire davantage en matière d'effort de défense en se rapprochant des 2% PIB de dépenses. Les ministres ont endossé une déclaration publique et une liste de propositions afin de renforcer la coopération UE-OTAN dans la durée. Dans le contexte de la projection de la stabilité dans le voisinage sud et est de l'Alliance, les ministres ont réaffirmé l'engagement de l'OTAN dans les Balkans occidentaux, en étroite coopération avec l'UE. Lors de la Commission OTAN-Ukraine, les Ministres ont rappelé leur soutien à l'Ukraine et la non-reconnaissance de l'annexion de la Crimée par la Russie. Ils ont appelé les deux parties à mettre en œuvre les accords de Minsk et à respecter le cessez-le-feu dans l'est de l'Ukraine.

Participation à des missions militaires de l'OTAN

Mission Resolute Support en Afghanistan

Après l'achèvement de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) fin 2014, une nouvelle mission de suivi dirigée par l'OTAN et baptisée « *Resolute Support* » a été lancée le 1^{er} janvier 2015, dans le but de poursuivre les activités de formation, de conseil et d'assistance au profit des forces et des institutions de sécurité afghanes.

La participation luxembourgeoise au sein de la mission *Resolute Support* s'inscrit dans la continuité de l'engagement luxembourgeois au profit du processus de stabilisation de l'Afghanistan, notamment au sein de l'OTAN. Durant tout le 2^e semestre 2016, un sous-officier du service de déminage de l'Armée luxembourgeoise était intégré dans le détachement multinational EOD (*Explosive Ordnance*

Disposal/neutralisation des explosifs) cantonné à Mazar-e-Shariff et travaillant au profit du commandement TAAC-N (Train Advise Assist Command-North sous responsabilité allemande). Lors du sommet de Varsovie, les chefs d'Etat et de gouvernement ont confirmé le maintien de la mission Resolute Support au-delà de 2016. La participation de l'Armée luxembourgeoise se poursuivra en 2017.

KFOR Kosovo

Depuis le lancement de l'opération en 2000, l'armée luxembourgeoise participe à la force multinationale KFOR dont la mission est de contribuer au maintien d'un environnement sûr et sécurisé au Kosovo. La participation luxembourgeoise se fait par rotations de 4 mois et consiste en un peloton effectuant une mission « Intelligence, Surveillance, Reconnaissance ». Le 22 avril 2016, le Ministre de la Défense a annoncé son intention de mettre un terme à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission KFOR en 2017. Cette décision découle d'une analyse de la situation sécuritaire au Kosovo et dans le monde, et des objectifs et priorités du Luxembourg au sein de l'OTAN et de l'UE pour la participation de l'Armée luxembourgeoises à des opérations à l'extérieur dans les années à venir. En bonne intelligence avec le Commandement des forces alliées, la fin de la participation interviendra au retour du 52^e contingent en octobre 2017.

Participation à des exercices

Depuis le Sommet de l'OTAN de septembre 2014 et la priorité accordée à la défense collective et aux mesures de réassurance visant à donner un plus grand sentiment de sécurité aux pays alliés sur le flanc Est de l'OTAN, l'Armée luxembourgeoise a participé à plusieurs exercices communs dans les Etats baltes :

- Initiative « Persistent Presence » en mai 2016 à en Lituanie en coopération avec l'Armée allemande qui a mobilisé un peloton de reconnaissance de 32 militaires luxembourgeois pendant 6 semaines ;
- Exercice DETONATOR 16 en Lettonie du 6 au 19 octobre 2016 ;
- Exercice IRON SWORD 2016 en Lituanie avec un peloton de reconnaissance renforcé (40 militaires) du 17 novembre au 7 décembre 2016.

AWACS

La flotte AWACS (ou : Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN) mise en place à partir de 1978 est un programme auquel participent 16 nations membres de l'OTAN à part entière, dont le Luxembourg. Cette flotte constitue à côté de la future force AGS (capacité aéroportée de surveillance terrestre), la seule force appartenant en propre à l'OTAN, les autres forces étant nationales et détachées à l'OTAN.

Le Luxembourg a poursuivi ses efforts en vue de l'obtention des droits de survol pour les avions AWACS, immatriculés au Luxembourg, assurant le bon fonctionnement de cette capacité-clé de surveillance pour l'Alliance.

Lors du Sommet de Varsovie, les Alliés ont décidé du maintien en service de la flotte AWACS jusqu'en 2035. A cette fin, une dernière phase de modernisation de la flotte a été envisagée. En parallèle, les travaux préparatoires pour le développement d'un programme successeur ont débuté. En dépit d'une réduction de la taille de la flotte entamée en 2015, la flotte continue de jouer un rôle essentiel en matière de surveillance de l'espace aérien de l'Alliance (et au-delà) dans le cadre des opérations et missions en cours sur les flancs est et sud. Depuis octobre 2016, elle appuie également la Coalition mondiale de lutte contre l'EIL (Daech). Les avions AWACS de l'OTAN fournissent une surveillance aérienne aux forces de la

Coalition afin de permettre une meilleure connaissance de la situation sur le terrain et constitue ainsi un signal clair de la volonté de l'OTAN de lutter contre le terrorisme.

NSPA

Comme les années précédentes, des contacts réguliers ont eu lieu tout au long de l'année avec l'agence OTAN de Soutien et d'Acquisition (NSPA) dont le quartier général se situe à Capellen. En tant que pays-hôte, le Luxembourg veille à entretenir des contacts étroits avec la NSPA et à être attentif aux évolutions et aux défis auxquelles elle est confrontée.

Dans le cadre de la gestion des risques physiques et des cyber-risques auxquels la NSPA est confrontée, le Luxembourg a mis à disposition de la NSPA un centre de données (data center) qui est opérationnel depuis décembre 2016 et qui lui permettra d'avoir une infrastructure redondante et sécurisée faisant fonction de backup du système d'information qui se trouve au siège de la NSPA à Capellen.

4.4. OSCE

La liste des crises et des conflits qui secouent actuellement le continent européen est longue. Dans cette situation, où le dialogue et la détente restent plus importants que jamais, l'OSCE offre une plate-forme de dialogue unique. Le Luxembourg a ainsi soutenu tout au long de l'année 2016 la Présidence-en-exercice allemande en vue de notamment maintenir le dialogue, reconstruire la sécurité, et rétablir la confiance. Au Conseil ministériel de Hambourg, les ministres ont abordé les dossiers les plus urgents, notamment la situation dans l'est de l'Ukraine où le cessez-le-feu connaît tous les jours des violations.

En 2016, le premier observateur luxembourgeois a été mis à disposition de la mission spéciale d'observation en Ukraine. Le Luxembourg soutient aussi activement l'initiative allemande relative au contrôle des armements conventionnels.

Le Luxembourg a continué d'appuyer en 2016 des projets clés de l'OSCE par des contributions financières volontaires, tels que la mission d'observation spéciale en Ukraine, le programme d'élimination et de stockage des munitions conventionnelles au Monténégro, le programme de surveillance des Droits de l'homme du BIDDH, la campagne « OSCE unifiée dans la lutte contre l'extrémisme violent » et le développement d'un module de formation en ligne pour la lutte contre l'utilisation d'internet à des fins terroristes.

Le Secrétaire général de l'OSCE, Lamberto Zannier, s'est rendu à Luxembourg les 27 et 28 janvier 2016. Il a été accueilli par Son Altesse Royale le Grand-Duc et a notamment eu des entrevues avec le Premier ministre Xavier Bettel, le ministre Jean Asselborn, le Président de la Chambre des Députés Mars Di Bartolomeo ainsi que des membres de la commission consultative des Droits de l'Homme. Les entrevues ont été l'occasion de faire le point sur la situation en Ukraine et aussi pour avoir des échanges de vues sur les réponses à apporter à la question migratoire.

Le Directeur du Bureau des Institutions démocratiques et des Droits de l'Homme de l'OSCE, M. Michael Link, a visité le Luxembourg le 27 mai 2016 et a rencontré le ministre Jean Asselborn, les membres de la délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes. La situation des défenseurs des Droits de l'Homme dans l'espace de l'OSCE ainsi que les missions d'observation électorale du BIDDH étaient parmi les sujets principaux soulevés au cours des discussions.

4.5. Conseil de l'Europe

L'activité diplomatique a été marquée en 2016 par les actions menées par le Conseil de l'Europe concernant la situation en Turquie au lendemain de la tentative de coup d'Etat du 15 juillet 2016. La délégation luxembourgeoise a été désignée comme « chef de file » au sein de l'Union européenne pour suivre ce dossier, à l'instar du rôle déjà assumé par notre Représentation permanente dans le cadre du groupe de rapporteurs chargé de l'éducation, de la culture, du sport, de la jeunesse et de l'environnement.

La situation en Turquie au lendemain de la tentative de coup d'Etat a fait l'objet de multiples efforts du Conseil de l'Europe pour préserver l'Etat de droit, la démocratie et le respect des droits de l'homme en Turquie : le Secrétaire général s'y est rendu le 3 août, un dialogue d'experts a été initié avec les autorités turques et a formulé des recommandations relatives aux décrets-lois pris dans le cadre de l'état d'urgence, plusieurs organes du Conseil de l'Europe ont effectué des visites et préparé des rapports – l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Commissaire aux droits de l'Homme, la Commission de Venise ou encore le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Le Comité des Ministres a tenu une session extraordinaire le 7 septembre 2016, en présence du ministre turc des Affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu. Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à cette séance et y a prononcé un discours. Depuis, la situation en Turquie au lendemain de la tentative de coup d'Etat a régulièrement été discutée par les délégués.

5. Promotion du Grand-Duché de Luxembourg – vers une nouvelle image de marque

En 2016, dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième étape de la **stratégie Nation Branding** lancée en 2014, un des objectifs du plan d'action était de traduire de façon graphique les trois valeurs du pays – ouverture, dynamisme, fiabilité.

La nouvelle Signature du Luxembourg

À cette fin, et dans l'esprit de l'approche participative de la stratégie, un Créathon sur l'identité du Luxembourg a été organisé. Une quarantaine de participants d'horizons très différents y ont participé et ont développé des pistes dont trois ont été retenues pour un appel à projets destiné aux professionnels.

Le jury composé d'experts nationaux et internationaux a retenu la nouvelle Signature « **Luxembourg. Let's make it happen** » qui a été présentée officiellement le 10 octobre 2016 lors d'une conférence publique. Elle accompagne et complète désormais la **communication internationale du pays**.

LU  **EMBOURG**

LET'S MAKE IT HAPPEN

Rappelant à la fois l'échange et la capacité d'unir, la version stylisée de la lettre « X » dans le nom « Luxembourg » permettra de reconnaître et de positionner le Grand-Duché moyennant une variété de déclinaisons graphiques sur de nombreux supports. Toujours présente à côté du mot « Luxembourg »,

l'invitation « Let's make it happen » s'adresse de manière intentionnellement ouverte à toute personne pour l'inciter à développer des projets avec le pays, dans le but d'une réussite mutuelle.

À court terme et en guise d'exemples, la nouvelle Signature du Luxembourg s'affiche depuis le 11 octobre 2016 sur les avions de Luxair, à l'aéroport, dans les gares Luxembourg et Belval-Université, sur des timbres-poste ainsi qu'à la « [Luxembourg House – Concept store](#) » à Luxembourg-ville qui constitue une vitrine de promotion pour des produits d'origine nationale de qualité.

Une campagne digitale intitulée «[Your values are ours - Welcome to Luxembourg](#)» a été lancée à partir du 11 octobre 2016 dans différents pays afin de présenter le Luxembourg sous un angle inédit.

Une plateforme en ligne offrant des outils et des contenus

Outil complémentaire à la nouvelle Signature du Luxembourg, le site www.inspiringluxembourg.lu offre à tous les acteurs privés et publics intéressés des contenus et des supports pour présenter et faire connaître le pays. S'adressant à toute personne amenée à communiquer sur le Luxembourg, cette plateforme de ressources communes propose une classification par types d'outils et par thèmes pour les multiples publications, supports de communication ou vidéos édités par un grand nombre d'acteurs publics ou professionnels s'adressant à des cibles très diverses.

www.inspiringluxembourg.lu met également à disposition des visiteurs la charte graphique de la Signature du pays, des inspirations d'ambiance photographique, des benchmarks et recense les nouveautés et les nouvelles dans le domaine de la promotion du pays.

Coopérer et fédérer

Au-delà de la panoplie d'outils et de contenus, l'objectif est la création d'une véritable communauté autour de la question de la promotion du pays par une coopération entre les secteurs et grâce à des partenariats multiples.

Les actions développées pour les visites d'Etat et missions économiques par exemple, ou encore pour optimiser l'accueil des visiteurs étrangers au Luxembourg, en sont des exemples concrets.

Les objectifs du plan d'action pour 2017 sont :

- fédérer la marque au niveau national ;
- renforcer la présence de la marque à l'international ;
- le développement de la communauté ;
- le développement de la marque et du récit ;
- l'évaluation et le monitoring.

6. La coopération au développement et l'action humanitaire

Le programme gouvernemental de décembre 2013 prévoit une action forte et volontariste dans le domaine de la coopération au développement, notamment à travers le maintien du taux d'un pourcent du RNB voué à l'aide publique au développement (APD) pour la période 2014-2018.

Pour l'année 2016, le budget alloué à l'aide publique au développement est de 342.638.734 euros dont quelque 85 % sont gérés par le Ministère des Affaires étrangères et européennes. Le fonds de la coopération au développement, par lequel transitent quelque 54% de l'APD, finance aussi bien les activités de la coopération bilatérale que celles de la coopération multilatérale, les interventions mises en

œuvre par les ONGD et le déploiement de volontaires, experts associés, jeunes experts, agents de la coopération, stagiaires et boursiers au service de la coopération au développement. Le rapport entre la coopération bilatérale et la coopération multilatérale au sein de l'APD se situe depuis plusieurs années autour des 70/30 pourcents.

L'APD luxembourgeoise est constituée uniquement de dons et elle est non liée. L'aide publique sert cependant souvent de catalyseur pour mobiliser d'autres fonds, comme ceux du secteur privé par exemple.

Afin de maximiser l'impact de son action, la Coopération luxembourgeoise continue de poursuivre une politique d'intervention ciblée sur un nombre restreint de pays partenaires privilégiés. Cinq d'entre eux se situent en Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Cap Vert, Mali, Niger et Sénégal), un en Amérique centrale, le Nicaragua et un en Asie du Sud-est, le Laos. L'aide bilatérale est principalement dirigée vers les pays les moins avancés. C'est ainsi qu'en 2016, deux anciens pays partenaires privilégiés qui ont gradué vers la catégorie de pays à revenu intermédiaire ne bénéficient plus de Programmes indicatifs de Coopération pluriannuels. Il s'agit du Salvador et du Vietnam, où la Coopération luxembourgeoise maintient cependant une présence pour consolider ses interventions et pour favoriser la transition vers d'autres formes de coopération.

La Coopération luxembourgeoise poursuit également une concentration sectorielle dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que du développement rural et local.

De manière générale, l'on peut dire que l'année 2016 a été marquée par les efforts déployés pour commencer la mise en œuvre de l'agenda 2030 et des engagements pris au cours des importants événements de 2015, notamment la Présidence du Conseil de l'UE, l'année européenne pour le développement, la conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement et le sommet mondial sur les Objectifs du développement durable.

6.1. La coopération bilatérale

Comme indiqué ci-dessus, la concentration géographique de la coopération luxembourgeoise sur les Pays les Moins avancés (PMA) s'est encore renforcée sur désormais sept pays partenaires privilégiés.

Focus sur l'Afrique sub-saharienne :

Au **Niger**, le 3^{ème} Programme Indicatif de Coopération (PIC) a démarré avec le lancement de programmes à hauteur de 54,8 millions d'euros dans le secteur de l'enseignement de base et de la formation professionnelle, le secteur du développement durable et dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, où le Luxembourg exerce le rôle de chef de file depuis 2016. Ce programme d'envergure a justifié l'ouverture d'un bureau de la Coopération à Niamey, qui fonctionne comme antenne de l'Ambassade du Luxembourg à Ouagadougou.

Les troubles politiques qu'a connus le **Burkina Faso** depuis l'année 2014 ont retardé l'exécution des programmes de coopération luxembourgeois. Mais 2016 a enfin vu la signature, le 26 novembre, du troisième Programme indicatif de coopération qui se focalisera sur les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle, de la gestion durable des ressources naturelles et des technologies d'information et de communication. L'année avait par ailleurs été marquée par la tenue de la Conférence des partenaires du Burkina Faso les 7 et 8 décembre à Paris, à laquelle a participé le Ministre Romain Schneider. Le Luxembourg a par ailleurs présidé, jusqu'en juillet 2016, la Troïka des Partenaires techniques et financiers qui est une instance de coordination et de dialogue entre ceux-ci et le

gouvernement en vue d'un accompagnement efficace dans la mise en œuvre des priorités de développement du pays.

Au **Sénégal**, l'année 2016 a constitué un tournant majeur pour la coopération luxembourgeoise, dont le volet bilatéral est désormais mis en œuvre selon la modalité de « l'aide budgétisée ». Cette modalité utilise largement les procédures nationales sénégalaises de gestion des finances publiques et est accompagnée d'un important volet de renforcement des capacités. En raison de son caractère novateur, la modalité a notamment été choisie pour être présentée parmi une dizaine de modalités innovantes dans le contexte de la rencontre internationale sur l'efficacité du développement qui s'est tenue à Nairobi en novembre 2016.

Autre nouveauté, un partenariat entre la société luxembourgeoise LuxTrust et l'Agence de l'informatique de l'Etat sénégalais (ADIE), pour la mise en place d'un système de signature électronique ayant comme objectif de dématérialiser les procédures administratives, en vue de les rendre plus sûres, plus rapides et plus efficaces.

Tout comme au Niger, l'envergure du PIC avec le **Mali** a justifié l'ouverture d'un bureau de la Coopération à Bamako, qui reste formellement rattaché à l'Ambassade du Luxembourg à Dakar. La situation sécuritaire dans le pays et la région restant préoccupante, le continue à compléter son action de coopération au développement par des contributions financières luxembourgeoises à la mission d'EUCAP Sahel Mali. Deux projets ont ainsi pu être appuyés dans le domaine des technologies de l'information et des communications. La diversification des relations s'opère par ailleurs également dans le domaine universitaire.

2016 était une année de transition pour le **Cabo Verde** avec des élections législatives, municipales et présidentielles. Un grand nombre d'administrations ont été réorganisées par la suite, ce qui a considérablement ralenti la formulation et l'avancement des projets du PIC IV, notamment dans les trois axes prioritaires que sont l'emploi et l'employabilité, l'eau et l'assainissement ainsi que les énergies renouvelables. Une Commission de partenariat s'est tenue au mois de juin 2016 au Luxembourg pour faire le point sur les réalisations et consolider les bases pour renforcer les relations de coopération.

En Asie et en Amérique centrale, les budgets des programmes en cours au **Laos** et au **Nicaragua** ont été augmentés pour renforcer leur impact dans les domaines de la santé, de la formation professionnelle et dans le tourisme.

D'autre part, les stratégies de sortie graduelle prennent forme au Vietnam et au Salvador à travers des programmes basés sur du transfert de technologie et de connaissances.

6.2. La Coopération avec les ONG

L'action des ONG de développement reste primordiale dans le domaine de la coopération luxembourgeoise et quelques 15% de l'APD luxembourgeoise est dédiée chaque année à ces organisations. Au cours de l'année 2016, le Ministère a revu en profondeur les instruments de cofinancement destinés aux ONG de développement dans une optique d'efficacité du développement et de simplification administrative.

Ainsi, le **cofinancement** simple a été remplacé par un système d'appels à propositions permettant une meilleure prévisibilité budgétaire et donnant une transparence accrue aux ONG quant aux projets soutenus. Les critères de sélection ont été établis à cet effet conjointement avec le Cercle de coopération.

Au niveau des **accords-cadres**, une plus grande responsabilité incombe désormais aux ONGD en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le contrôle financier de leur programme. En revanche, les contraintes administratives ont été allégées et une plus grande flexibilité de gestion est accordée aux ONG. Six nouveaux accords-cadres ont pu être conclus sur cette base en 2016.

Un autre volet important mis en œuvre par les ONG luxembourgeoises est la **sensibilisation et l'éducation au développement**. En 2016, la Direction de la coopération a cofinancé treize projets annuels et treize accords-cadres dans ce domaine. Le financement du Centre d'informations Tiers Monde (CITIM) a également été poursuivi.

Dans les pays partenaires, la coopération directe avec les **ONG locales ou régionales** a aussi été renforcée. A titre d'exemple, le ministre Romain Schneider a participé en novembre 2016 au lancement officiel de la troisième phase du projet Frontières et Vulnérabilités au VIH en Afrique de l'Ouest (FEVE III), mise en œuvre par le réseau international ENDA-Santé, basé à Dakar, avec l'appui technique de l'ONG luxembourgeoise Stop Aids Now/Access.

6.3. L'action humanitaire

En ce qui concerne l'action humanitaire luxembourgeoise, l'année 2016 a été dominée par les préparatifs et le suivi du Sommet Humanitaire Mondial qui s'est déroulé à Istanbul du 23 au 24 mai 2016. Lors du Sommet, auquel participaient le Premier ministre Xavier Bettel et le ministre de la coopération au développement et de l'action humanitaire Romain Schneider, le Luxembourg a souscrit à l'ensemble des engagements fondamentaux et a pris 42 engagements individuels.

Le Luxembourg a aussi rejoint l'initiative "Grand Bargain", un accord entre agences de mise en œuvre et donateurs visant à rendre l'aide humanitaire plus efficace notamment en la rendant plus prévisible. A la suite du Sommet, le gouvernement et les ONG ont par ailleurs signé une Charte humanitaire nationale rappelant les principes de l'action humanitaire luxembourgeoise.

Emergency.lu

Sur demande de l'UNICEF, la solution de communication par satellite « emergency.lu » a été déployée en 2016 en Guinée, dans le contexte de l'épidémie Ebola. Le deuxième déploiement s'est fait en collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial et l'ETC (emergency telecommunications cluster) à Haïti, suite au Hurricane Matthews. Les deux déploiements ont été réalisés par des volontaires du groupe chargé de missions humanitaires de l'Administration des Services de Secours.

Après cinq ans, les opérations au Sud-Soudan en support de l'ETC ont pu être clôturées. Pour rappel, la mission au Sud-Soudan en 2012 était le premier déploiement de la plateforme « emergency.lu » et depuis lors, plusieurs terminaux ont été installés à Bentiu, Minkaman, Bor, Pibor et Leer.

6.4. La Coopération multilatérale

La Coopération multilatérale continue d'être mise en œuvre à travers des accords de partenariats stratégiques avec certaines agences des Nations Unies. A relever spécialement en 2016 sont les consultations annuelles avec UNFPA qui ont eu lieu début novembre à Luxembourg en marge de la réunion annuelle des fournisseurs UNFPA, organisée au Kirchberg du 2 au 4 novembre, et dont l'ouverture a été faite par le Directeur exécutif de UNFPA, le Dr Babatunde Osotimehin et le Président de la Commission des Affaires étrangères M. Marc Angel.

Le Luxembourg a aussi accueilli le Dr. Mark Dybul, Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le 3 mai 2016. Le Dr Dybul a rencontré M. le Premier Ministre et le ministre de la Coopération et il a eu une réunion à la Chambre des députés. Le Luxembourg a annoncé lors de cette visite une augmentation de 8% de sa contribution au Fonds mondial en prenant un engagement à hauteur totale de 8,1 MEUR pour la période 2017-2019. Un nouvel accord-cadre couvrant cette période a été signé en marge du 36ème Conseil d'administration du Fonds mondial à Montreux, le 15 novembre 2016.

Finalement, le Luxembourg a signé un nouvel accord de partenariat stratégique avec l'ONUSIDA, en mai 2016, retenant une contribution volontaire au budget de l'organisation ainsi que deux contributions thématiques dédiées au genre et à l'initiative « Fast Track/90-90-90 ».

6.5. Microfinance et secteur privé

Tout comme les années précédentes, la microfinance et la finance inclusive continuent d'être une priorité de la Coopération luxembourgeoise. L'année 2016 était de nouveau marquée par le Prix européen de la microfinance, qui s'est tenu à la BEI en présence de S.A.R la Grande-Duchesse et qui est devenu un rendez-vous régulier et de haut niveau à Luxembourg. L'autre évènement de taille était la tenue à la Chambre de commerce de la réunion annuelle du CGAP avec lequel la Coopération a renouvelé son engagement pluriannuel (2016-2018). La Direction de la Coopération a également continué et renforcé son appui aux divers acteurs actifs en finance inclusive, comme ADA, InFine.lu, e-mpf, Luxflag et LMDF et un nouveau projet, intitulé « Agri+ », a été conclu avec SOS Faim pour une durée de 7 ans, qui vise à transformer et à moderniser les exploitations agricoles familiales dans des zones ciblées au Burkina Faso et au Mali.

La Coopération luxembourgeoise a relevé d'un cran son action en faveur d'un rôle plus important pour le secteur privé dans l'atteinte des objectifs de développement durable. En avril 2016, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Romain Schneider, a lancé la *Business Partnership Facility* qui est un nouvel outil de la Coopération luxembourgeoise pour contribuer au développement durable et à la croissance inclusive dans les pays en développement. Il s'agit d'une facilité de financement d'une enveloppe annuelle d'1 million EUR, visant à encourager le secteur privé luxembourgeois et européen à s'associer avec des partenaires dans les pays en développement pour mettre en place des projets commerciaux durables. Sans être de l'aide liée, la facilité cible spécifiquement les secteurs de l'ICT, du Fintech, des énergies renouvelables et du Biohealth.

6.6. Les Assises de la Coopération

L'édition 2016 des Assises de la Coopération luxembourgeoise s'est tenue les 26 et 27 septembre au European Convention Center au Kirchberg. Le thème phare étant l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD), avec un focus sur trois objectifs précis, représentant aussi bien les thèmes transversaux de la Coopération luxembourgeoise que des facteurs multiplicateurs de toute action de développement, à savoir la gouvernance (ODD 16), l'environnement/climat (ODD 13) et le genre (ODD 5).

Les invités de marque du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire étaient le président de la Chambre des députés, Mars Di Bartolomeo, la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg, la ministre de l'Egalité des chances, Lydia Mutsch, la ministre de la Population de la République du Niger, Madame Kaffa Jackou Raki et le conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Programme de développement à l'horizon 2030, David Nabarro et le président d'Arcelor Mittal Luxembourg, Michel Wurth. Comme d'habitude, une partie des Assises était organisée par le Cercle de

Coopération des ONG qui a organisé un atelier interactif sur la question du rôle des ONG dans un monde en mutation.

6.7. Appui aux programmes

Finalement l'appui aux programmes concerne le déploiement de ressources humaines au service de la coopération. En 2016, quelque 3 MEUR ont été investis dans différents programmes comprenant des agents de la coopération, des coopérants, des « Junior Professional Officers » (JPO) » auprès des Nations unies, des « Jeunes Professionnels en Délégation » (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du Service européen pour l'action extérieure, des « Volontaires des Nations unies » (VNU), des Assistants Techniques Juniors (ATJ) auprès de Luxdev et des jeunes volontaires dans le cadre du Service volontaire de coopération (SVC) avec le Service national de la jeunesse et les ONG.

6.8. Réunions et déplacement du Ministre de la Coopération et de l'action humanitaire en 2016

Janvier	
7/01	Reportage ARTE – emergency.lu
14/01	Signature accord-cadre 6 ON
26/01	Commission Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
Février	
1-2/02	Conseil informel Développement – Amsterdam
4/02	Conférence sur la Syrie à Londres
15/02	Visite de M. José Maria Neves, Premier Ministre du Cabo Verde
17-18/02	Conseil des Gouverneurs du FIDA à Rome
19/02	r-v avec l'Ambassadeur de l'Année européenne pour le développement– M. Fayot
28/02-2/03	Commission de partenariat au Burkina Faso
Mars	
3/03	Signature mandat et agrément avec l'ONG SOS Faim
10/03	Mme Teresa Ribeiro, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et de la Coopération du Portugal
10/03	Mme Beck - UNESCO
Avril	
15/04	Préparatoire pour la Commission Affaires étrangères
18/04	Commission Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
18/04	Réunion conjointe avec le Premier Ministre et le Cercle de Coopération des ONGD
18/04	Visite de M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés
18/04	Lancement de la Business partnership facility
29/04	Dîner de bienfaisance avec l'ONG Guiden a Scouten
Mai	
3/05	Conférence des Amis du Fonds mondial
3/05	Entrevue avec l'Association luxembourgeoise des Nations Unies
5-6/05	Commission de Partenariat au Mali

9/05	Visite de courtoisie de l'Ambassadeur du Kosovo
10/05	Ouverture assemblée annuelle CGAP
12/05	Conseil Développement à Bruxelles
22-24/05	Sommet humanitaire à Istanbul
25/05	Réunion avec Luxflag
26/05	Visite de M. Toby Lanzer, Coordinateur humanitaire pour le Sahel
26/05	Signature charte avec les ONG humanitaires
27/05	Visite de courtoisie de l'Ambassadeur UK
27/05	10 ^e anniversaire. Friendship International
<u>Juin</u>	
2/06	Commission de partenariat avec le Cabo Verde
10/06	Commission Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
15/06	Journées européennes de développement
15/06	Entrevue avec M. David Nabarro – Nations Unies
15/06	Entrevue avec S.E.M. Charles Amel Doubane, Président de la République centrafricaine
16/06	Commission Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
17/06	Visite du Président du Burkina Faso
29-30/06	Retraite gouvernement
<u>Juillet</u>	
2/07	Discours sur la coopération au développement à l'Ecole européenne
4/07	Réunion avec le gouvernement belge
5/07	Plénière Chambre – Question élargie Fairtrade
8/07	entrevue avec l'ONG MSF
8/07	Entrevue avec San Egidio
11/07	Réunion ministérielle budget
19/07	Commission Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
<u>Septembre</u>	
12/09	Informelle Développement à Bruxelles
22/09	Commission Environnement et Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
26-27/09	Assises de la coopération luxembourgeoise
<u>Octobre</u>	
5/10	Conférence Afghanistan à Bruxelles
10 /10	CdG - Budget
14/10	Visite du Premier Ministre et du Ministre des Affaires étrangères du Cabo Verde
17/10	Commission Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration
17/10	Visite d'une délégation parlementaire suisse
25-26/10	Commission de Partenariat au Kosovo
<u>Novembre</u>	
2-3/11	UNFPA Supplies meeting pour mémoire
14-15/11	Commission de Partenariat avec le Sénégal

17/11	Conférence des donateurs sur la République centrafricaine à Bruxelles
17/11	Prix européen de la microfinance
23/11	Discours du Ministre à la Chambre
24/11	Entrevue avec le Président de Caritas
28/11	Conseil Développement à Bruxelles
Décembre	
7-8/12	Conférence bailleurs de fonds Burkina Faso à Paris

7. La Défense

L'année 2016 a été marquée par la Présidence luxembourgeoise du Comité directeur BENELUX (BENELUX Steering Group, BSG).

7.1. Présidence luxembourgeoise du BSG

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise, le BSG s'est réuni à deux reprises, le 12 juin 2016 et le 13 décembre 2016. Les réunions ont notamment permis de donner des orientations politiques aux organes subordonnés, qui proposent et mettent en œuvre des projets concrets de coopération dans les différents domaines militaires (terre, air, mer, satellites, médical, etc.).

Un exemple de coopération est l'entraînement et les exercices réels des équipes aéromédicales belges et néerlandaises effectués depuis plusieurs années par Luxemburg Air Rescue. Le développement de l'instruction commune du personnel médical, un programme d'entraînement dont LAR assure l'entraînement de personnel médical belge et néerlandais, a également débuté en 2016.

En 2016, les forces terrestres des pays Benelux ont conclu un partenariat formel en signant plusieurs lettres d'intention pour officialiser la coopération existante entre les trois armées. Un exemple de renforcement de la coopération militaire en matière terrestre est la participation commune aux capacités de réaction rapide de l'UE (EUBG 2018) et de l'OTAN (eFP 2017 et VJTF 2019).

7.2. Développement capacitaire

LUXGOVSAT

Créée en février 2015, la société LuxGovSat, détenue à parts égales par l'Etat luxembourgeois et l'entreprise SES, a pour objectif d'acquérir, de lancer et d'opérer un satellite dans le domaine des communications militaires et gouvernementales qui devrait être opérationnel fin 2017. En 2016, la mise en place de la société a été concrétisée avec le recrutement de plusieurs postes-clé. LuxGovSat travaille en collaboration étroite avec la Direction de la Défense et diverses initiatives ont été prises pour faciliter le développement de la société. Ainsi, la Direction de la Défense a présenté LuxGovSat et ses services lors de visites bilatérales à Luxembourg et à l'étranger à plusieurs pays intéressés. Chacun de ces pays a montré un intérêt important pour les services sécurisés offerts par LuxGovSat en plus de la capacité satellitaire.

Parallèlement à ce développement commercial, des démarches ont également été entreprises en direction de l'OTAN afin de leur proposer une capacité GovSat à titre de contribution nationale volontaire (VNC).

MMF

Le 27 juillet 2016, les Pays-Bas et le Luxembourg ont conclu un accord d'entente donnant naissance au programme « MMF » (Multi-national Multi-role Tanker Transport Fleet). Cette future capacité d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport, qui devrait être opérationnelle à partir de 2021, offre une capacité de ravitaillement aérien et une capacité de transport stratégique allant jusqu'à 270 personnes ou 45 tonnes en fret. Elle répond ainsi à des besoins capacitaires prioritaires de l'OTAN, de l'UE et de l'ONU et permettra de desservir une multitude de missions et d'engagements nationaux et internationaux dans un cadre militaire, civil ou humanitaire.

Le Luxembourg participe à l'acquisition et à l'utilisation de ces avions multi-rôles, et aura accès à 200 heures de vol annuelles, qui pourront être utilisés pour des besoins nationaux ou ceux de nos partenaires. Les négociations se poursuivent avec l'Allemagne, la Norvège et la Belgique en vue de leur adhésion au programme dans le courant de l'année 2017.

7.3. Structures de la Défense

Lors d'une visite de la Caserne Grand-Duc Jean au "Haerebiërg" à Diekirch en date du 20 septembre 2016, le Vice-Premier ministre, ministre de la Défense, Étienne Schneider a présenté aux membres de la Commission parlementaire des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, ainsi qu'aux membres de la Commission parlementaire de la Force publique, le nouvel organigramme de l'Armée et de la Direction de la Défense. L'adoption du nouvel organigramme conclut ainsi la restructuration de l'Armée entamée en 2007. Le nombre croissant de missions nationales et internationales ainsi que l'augmentation progressive de l'effort de défense de 0,4% à 0,6% du PIB jusqu'à 2020 exigent des adaptations organisationnelles et une collaboration renforcée entre les structures de l'Armée et de la Direction de la Défense afin de répondre au mieux aux défis futurs. La restructuration vise aussi à rendre les procédures internes plus efficaces en s'appuyant sur une méthodologie de travail plus ajustée.

Amélioration du recrutement au sein de l'Armée

Afin d'améliorer le recrutement des soldats volontaires, un cours préparatoire à l'armée luxembourgeoise (COPRAL) a été créé au sein du Lycée technique d'Ettelbruck à partir de la rentrée 2016/17. Ce cours a pour vocation de préparer les jeunes âgés de 17 à 24 ans aux épreuves d'admission comme volontaire à l'armée luxembourgeoise et de réduire ainsi le taux d'échec aux épreuves.

Dans l'optique de diminuer les départs anticipés des soldats volontaires pour cause de problèmes médicaux, la Direction de la Défense a conclu une convention avec le Luxembourg Institute of Health afin de réaliser une étude approfondie sur les causes de ces départs anticipatifs. Au regard des résultats de cette étude, le programme d'entraînement des soldats pourra, le cas échéant, être adapté pour prévenir ces départs.

Sur le plan législatif, les travaux de réforme de la loi dite OMP³ ont été démarrés et le projet de loi sera déposé à la Chambre des Députés en 2017.

De même, les travaux relatifs à une refonte intégrale de la loi sur l'organisation militaire ont été lancés.

³ Loi du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales

Missions nationales de l'Armée

Dans le cadre de sa mission d'assistance aux administrations publiques et à la population, l'Armée luxembourgeoise a poursuivi en 2016 participation à la mise en œuvre du concept gouvernemental pour l'accueil d'urgence des demandeurs de protection internationale et fourni son appui à l'occasion des intempéries qui ont frappé certaines communes fin juillet 2016.

- Appui au profit des Demandeurs de Protection Internationale (DPI).

L'Armée participe activement depuis 2015 à la mise en œuvre du concept gouvernemental pour l'accueil d'urgence des demandeurs de protection internationale (DPI) en participant :

- au groupe de coordination chargé du suivi de la conception et de la mise en place des centres d'accueil ainsi que de la finalisation et de la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence[, co-présidé par un représentant du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (MFIGR) et le Haut-Commissaire à la Protection nationale (HCPN)] ;
- à la cellule logistique placée sous la responsabilité de l'Administration des services de secours qui est chargée de coordonner les travaux de mise en place et d'équipement des structures d'hébergement nécessaires pour faire face à l'afflux actuel de réfugiés.

C'est dans ce contexte que l'Armée a mis en place en 2016 un coordinateur général chargé de la restauration et de l'aménagement de l'ancienne école à Merl ainsi que du personnel et des véhicules pour des missions ponctuelles de transport et de déménagement pour prêter ainsi main-forte au personnel des services de secours.

En outre, l'Armée a cédé en 2015 un important lot de meubles à l'Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI) pour l'aménagement des centres de primo-accueil court terme.

- Appui lors des intempéries

L'Armée luxembourgeoise a été activée du 23 au 29 juillet 2016 sur demande de l'Administration des services de secours pour secourir la population suite aux pluies torrentielles du 22 juillet 2016. Le personnel engagé a assuré les missions suivantes :

- participation aux travaux de déblaiement à Ermsdorf ;
- distribution d'eau potable au profit de la population à Ermsdorf, Larochette, Cruchten, Reisodorf et Medernach ;
- transport des déblais vers les sites de la SIDOR/SIDEC ;
- transport d'eau avec le conteneur eau de l'Armée pour remplir le bassin d'eau de Medernach.

7.4. Missions et opérations de l'UE

Au cours de l'année 2016, le Luxembourg a participé aux missions UE suivantes (pour les opérations OTAN voir plus haut):

EUTM Mali

En 2016 le Luxembourg a détaché un officier d'état-major entre janvier et mai 2016 au sein de la mission EUTM Mali et deux sous-officiers d'état-major depuis le 01 octobre 2016. EUTM Mali vise à former les forces armées maliennes, et à fournir des conseils, notamment dans les domaines du commandant

opérationnel, du soutien logistique, des ressources humaines, de la préparation opérationnelle et du renseignement.

EUTM RCA

En 2016 le Luxembourg a également détaché un officier d'état-major au sein de l'opération EUTM RCA, qui est la mission de suivi d'EUMAM RCA. La nouvelle mission, qui a été lancée le 16 juillet 2016, vise à contribuer à la réforme du secteur de la défense dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité coordonné par la MINUSCA, notamment dans les domaines du conseil stratégique, de l'éducation d'officiers et de sous-officiers et la formation des forces armées centrafricaines. L'officier luxembourgeois était déployé avec l'Eurocorps, qui a assuré le commandement de l'opération pendant le deuxième semestre 2016.

EUNAVFOR MED opération SOPHIA

Lancée par l'UE en date du 22 juin 2015, l'opération EUNAVFOR MED Sophia vise à combattre les réseaux de trafiquants et la traite des êtres humains en Méditerranée. Le Luxembourg contribue depuis le lancement de l'opération avec la mise à disposition d'un avion patrouilleur maritime dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'entreprise luxembourgeoise CAE Aviation. Le Luxembourg est l'un des principaux contributeurs en matière de surveillance maritime par voie aérienne au sein de l'opération. La capacité militaire mise à disposition par le Luxembourg contribue à la surveillance et à la collecte d'informations sur les activités illégales et suspectes dans la zone d'opération, et permet d'identifier des bateaux en détresse. Avec l'extension du mandat de l'opération le 28 juillet 2016, le contrat avec CAE Aviation a été étendu jusque mi-juillet 2017. La mise en place en 2016 d'un hangar à la base aéronavale de Sigonella en Italie, a permis d'améliorer les conditions opérationnelles de l'engin luxembourgeois.

7.5. Contributions financières

Dans le courant de l'année 2016, le Luxembourg a fait une série de contributions financières à plusieurs projets et activités, en ligne avec les priorités et besoins de l'Union Européenne, de l'ONU et de l'OTAN. Dans le cadre de l'opération EUNAVFOR Med Sophia, le Luxembourg a fait une contribution de 200.000€ pour la formation des garde-côtes libyens.

Outre sa contribution annuelle de 300.000€ au Fonds fiduciaire pour l'Afrique du Nord géré par le Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), le Luxembourg a aussi contribué 55.000€ à un projet du DCAF visant à promouvoir la gouvernance démocratique de la Force de sécurité du Kosovo (Fostering Democratic Governance and Civilian Oversight of the Kosovo Security Force (KSF)).

Visites et déplacements en 2016 du Vice-Premier ministre, ministre de la Défense Étienne Schneider, et de la Secrétaire d'Etat à la Défense, Mme Francine Closener

Étienne Schneider
Étranger

14.06.	Réunion de travail avec le Ministre belge de la Défense, Bruxelles
14-15.06.	Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, Bruxelles
21.06.	Réunion de travail avec la Ministre allemande de la Défense, Berlin
08-09.07.	Sommet de l'OTAN, Varsovie

14-15.07.	Réunion de travail avec le Ministre portugais de la Défense, Lisbonne
20.09.	Réunion de travail avec le Ministre belge de la Défense, Bruxelles
26.09.	Conseil informel des Affaires étrangères – Défense – UE, Bratislava
26-27.10.	Réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, Bruxelles
Luxembourg	
23.03.	Réunion de travail avec le Ministre portugais de la Défense
19.04.	Conseil des Affaires étrangères – Défense – UE, Luxembourg
28.04.	Visite du Chef de la Défense belge à Luxembourg
23.06.	Prise d'Armes - Fête Nationale
28.06.	Visite du D-SACEUR
20.09.	Visite Centre militaire, Haerebiërg
23.11.	Conférence « GovSatCom Conference for European Defence and Security », Betzdorf
Francine Closener	
Luxembourg	
08.01.	Promesse solennelle, Haerebiërg
21.04.	Promesse solennelle, Steinsel
23.06.	Prise d'Armes - Fête Nationale
23.09.	Inauguration du Bureau d'information de l'Armée, Luxembourg-Ville
10.11.	Fête St. Martin, Haerebiërg
13.12.	Réception à Colmar-Berg pour les participants à des Opérations de maintien de la paix
16.12.	Cérémonie du 72e anniversaire du début de la bataille des Ardennes
22.12.	Veillée de Noël

8. Immigration et asile au Luxembourg

8.1. Asile

Evolutions des chiffres clé en matière d'asile

Malgré une baisse des demandes en début d'année, l'année 2016 compte tout de même un chiffre important de demandes de protection internationale. Le Service Réfugiés de la Direction de l'immigration a ainsi enregistré 2.035 demandeurs, par rapport à 2.447 en 2015 et 1.091 en 2014. L'évolution mensuelle des demandes montre qu'après le mois de janvier 2016, qui a connu un nombre élevé de demandes dans la continuité de l'afflux des derniers mois de l'année 2015, une baisse notable en février a été constatée, pour ensuite connaître une remontée en été, avec un pic important de 269 demandes au mois d'octobre.

Si le profil des demandeurs avait changé au cours de l'année 2015, il a de nouveau changé au cours de l'année 2016. Même si la Syrie reste le premier pays d'origine avec 14,2% du total des demandeurs, il n'est plus suivi par l'Iraq comme en 2015, mais par des pays des Balkans de l'Ouest. En effet, le nombre des demandeurs en provenance des Balkans a augmenté au cours des derniers mois de l'année 2016. Ils représentent en l'occurrence une part importante du total des demandeurs pour l'année 2016, à savoir 35% du total des demandes, contre 25% en 2015. L'Albanie occupe le 2^{ème} rang des pays de provenance, avec 11,1% et le Kosovo se positionne au 3^{ème} rang avec 10,2% des demandeurs.

La Direction de l'immigration a pris au total 2.319 décisions en matière de protection internationale en 2016. Ce chiffre représente une augmentation de 1087 décisions prises par rapport à l'année 2015 où 1232 décisions ont été prises. Le renforcement en personnel, ainsi qu'une réorganisation du Service Réfugiés ont donc porté leurs fruits. 764 personnes se sont vues accorder le statut de réfugié (par rapport à 200 en 2015 et 149 en 2014) et 26 personnes ont bénéficié du statut conféré par la protection subsidiaire (par rapport à 28 personnes en 2015 et 31 personnes en 2014). La forte augmentation de l'octroi d'une protection internationale est liée au profil des demandeurs arrivés dans le cadre de l'afflux ayant eu lieu en automne 2015 ; les syriens étant surtout concernés avec 538 personnes bénéficiaires d'une protection sur les 764 bénéficiaires au total. Par ailleurs, un total de 438 décisions de refus ont été prises, dont 212 refus de demandes de protection internationale dans le cadre d'une procédure normale et 226 refus de demandes de protection internationale dans le cadre d'une procédure accélérée.

A noter que le chiffre des demandes et des décisions inclut les personnes arrivées au Luxembourg dans le cadre du programme européen de relocalisation depuis l'Italie et la Grèce. Les personnes accueillies dans le cadre d'une mission de réinstallation depuis un pays tiers ne sont toutefois pas incluses dans ces chiffres, alors qu'elles bénéficient du statut de réfugié dès leur arrivée au Luxembourg.

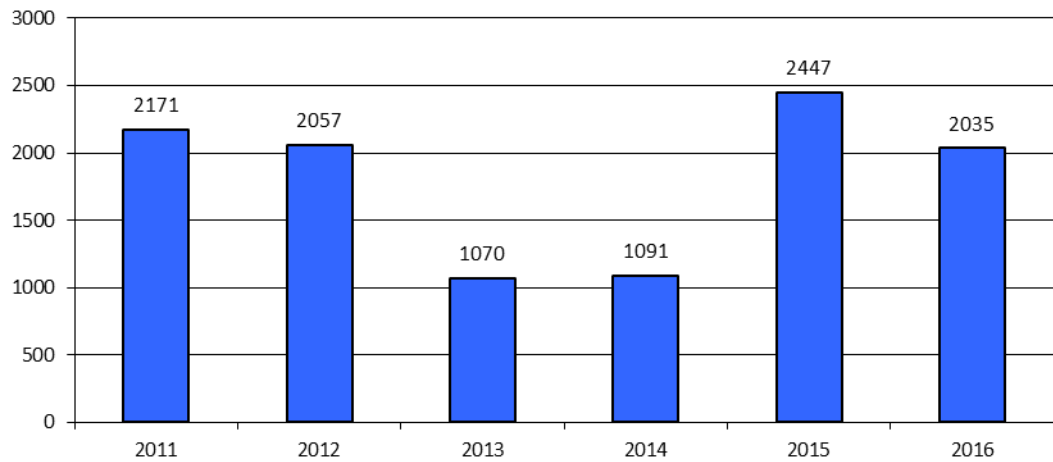
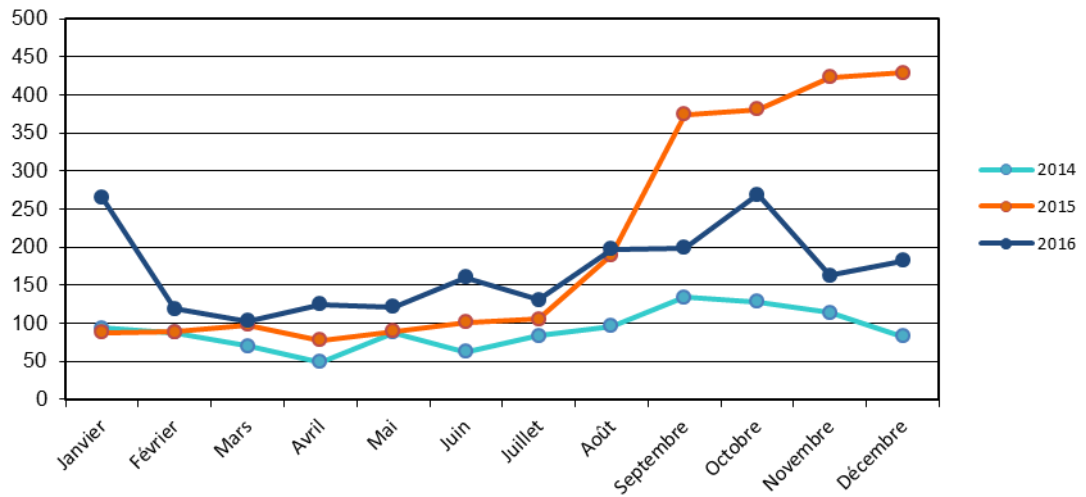
Dans le cadre de l'application du règlement Dublin III, le Luxembourg a transféré 261 personnes vers d'autres Etats Membres de l'Union européenne (y compris les pays non membres mais participant au règlement Dublin). 44 personnes ont été transférées vers le Luxembourg. Alors que 617 décisions d'incompétences ont été prises en 2016, un grand nombre de ces décisions ont été prises vers la fin de l'année. Vu le temps d'organisation des retours, ces personnes ne seront transférées qu'en 2017 – d'où la différence entre le nombre de décisions et de transferts. En parallèle, un nombre de personnes faisant l'objet d'une décision d'incompétence ont également quitté le territoire sans transfert et sans en informer la Direction de l'immigration.

Notons également qu'il y a eu 391 retraits implicites pour l'année 2016 - comparé à 114 pour l'année 2015. Il s'agit de personnes qui ne se sont plus présentées à la Direction de l'immigration après l'introduction de leur demande. Le pic de 215 retraits implicites qui peut être constaté pour le mois de septembre, s'explique par un effort concerté du Service Réfugiés de revoir un grand nombre de dossiers ouverts depuis un certain temps.

Le nombre des demandes de protection internationale représente les demandes qui ont été introduites formellement auprès de la Direction de l'immigration. Ce chiffre ne correspond pas au nombre total des arrivées dans les structures accueil de l'OLAI pour la même période de référence. Cette différence s'explique dans une moindre mesure par un décalage temporaire d'un jour entre l'arrivée et l'ouverture formelle de la demande de protection internationale, et avant tout par le fait qu'un certain nombre de personnes, accueillies par l'OLAI, ne se présentent pas à la Direction de l'immigration afin de déposer leur demande formelle de protection internationale.

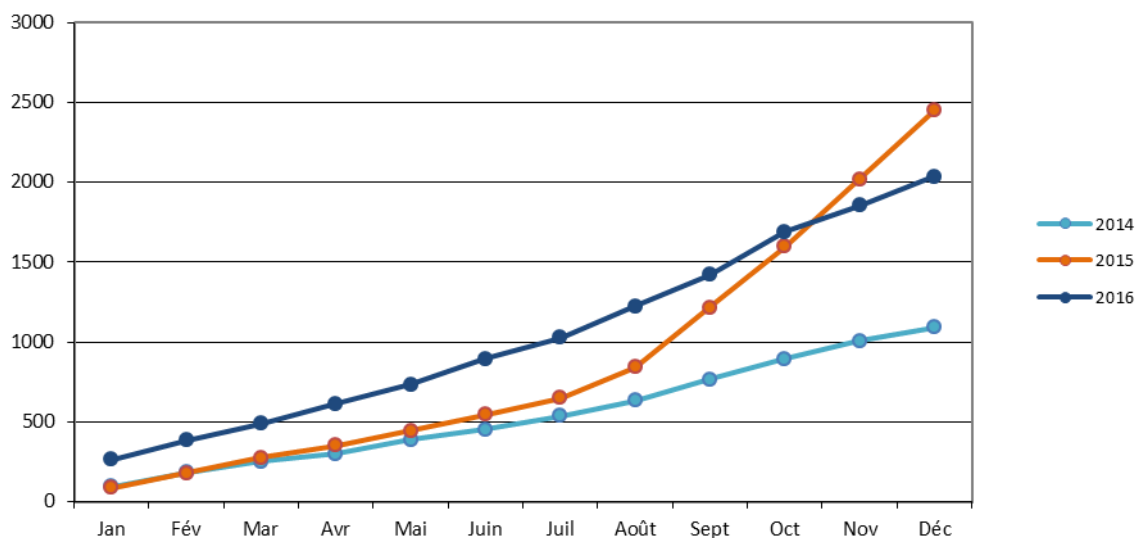
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Janvier	116	224	80	94	88	265
Février	149	132	71	88	89	119
Mars	238	207	74	70	98	103
Avril	147	195	91	49	78	125
Mai	135	264	78	88	90	122
Juin	114	181	89	63	101	160
Juillet	160	236	106	84	106	131
Août	221	137	76	96	190	197

Septembre	312	125	119	134	374	199
Octobre	225	167	126	128	381	269
Novembre	177	120	100	114	423	163
Décembre	177	69	60	83	429	182
Total	2171	2057	1070	1091	2447	2035



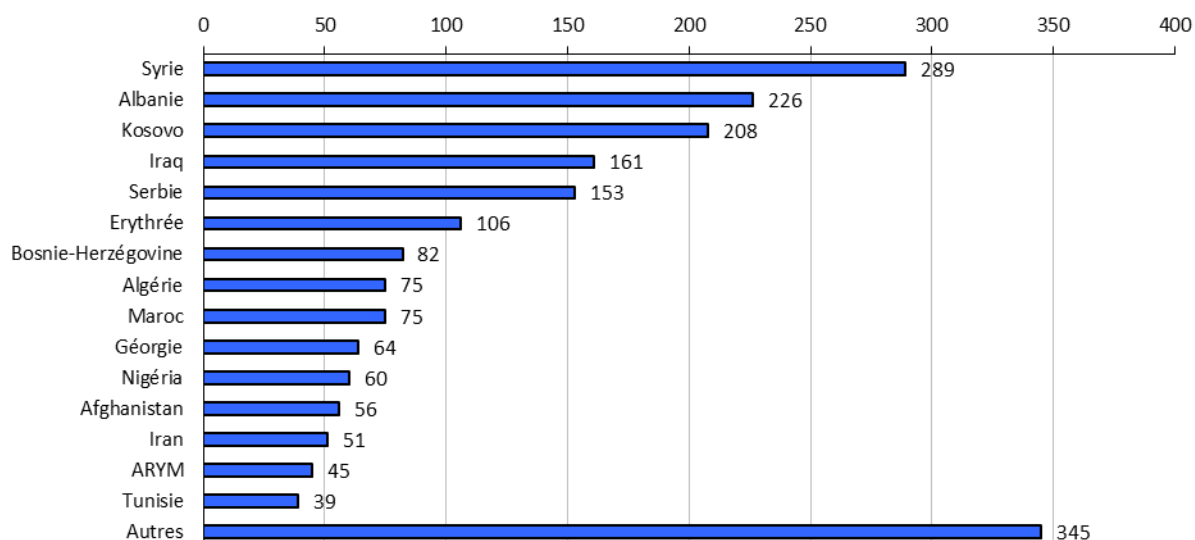
Cumul des demandeurs de protection internationale mensuels par an

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2014	94	182	252	301	389	452	536	632	766	894	1008	1091
2015	88	177	275	353	443	544	650	840	1214	1595	2018	2447
2016	265	384	487	612	734	894	1025	1222	1421	1690	1853	2035



Pays d'origine ou de provenance des personnes ayant demandé une protection internationale en 2016

	Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes de 2015
1	Syrie	289	14,2 %
2	Albanie	226	11,1 %
3	Kosovo	208	10,2 %
4	Iraq	161	7,9 %
5	Serbie	153	7,5 %
6	Erythrée	106	5,2 %
7	Bosnie-Herzégovine	82	4 %
8	Algérie	75	3,7 %
9	Maroc	75	3,7 %
10	Géorgie	64	3,1 %
11	Nigéria	60	2,9 %
12	Afghanistan	56	2,8 %
13	Iran	51	2,5 %
14	ARYM	45	2,2 %
15	Tunisie	39	1,9 %
	Autres	345	16,95 %
	Total	2035	100 %



Traitement des demandes

Ventilation mensuelle des décisions prises

Type de décision	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Pourcentage par rapport au total
Reconnaissance du statut de réfugié	28	57	57	47	22	65	107	23	104	102	52	100	764	32,9%
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire		1	2		3	1	8		1	4	1	5	26	1,1%
Refus de la protection internationale - procédure normale	9	14	12	21	9	19	46	7	10	21	29	15	212	9,1%
Refus de la protection internationale - procédure accélérée	7	11	15	10	25	25	29	18	17	34	21	14	226	9,7%
Retraits implicites			7	3	4	22	11	30	215	68	15	16	391	16,9%
Décision de transfert / Incompétence	7	76	43	33	37	62	39	36	24	74	152	34	617	26,6%
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne											1		1	0,0%
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr		3			1		5	2	2		1	4	18	0,8%
Irrecevabilité - demande subséquente		9		2	5	1	6	17	7	3	7	6	63	2,7%
Exclusion													0	
Révocation du statut									1				1	0,0%
Décisions prises	51	171	136	116	106	195	251	133	381	306	279	194	2319	100%
Renoncations	12	19	19	19	17	10	20	18	23	3	26	4	190	

Décisions prises durant l'année en cours et année de dépôt de la demande de protection internationale

Type de décision	Année de dépôt de la demande de protection internationale							Total décisions 2016
	< 2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Reconnaissance du statut de réfugié	7	11	2	11	32	594	107	764
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	1		3		3	17	2	26
Refus de la protection internationale - procédure normale	1	1	2	10	35	122	41	212
Refus de la protection internationale - procédure accélérée					2	90	134	226
Retraits implicites	128	50	65	26	15	53	54	391
Décision de transfert / Incompétence					1	91	525	617
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne							1	1
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr						5	13	18
Irrecevabilité - demande subséquente						7	46	53*
Exclusion								
Révocation du statut	1							1
Décisions prises	138	62	72	47	88	979	923	2309
Pourcentage par rapport au total	6,0%	2,7%	3,1%	2,0%	3,8%	42,4%	40,0%	100%

Renoncations		1	1	2	4	77	105	190
--------------	--	---	---	---	---	----	-----	-----

A ces 53 « décisions d'irrecevabilité – demande subséquente », il convient d'ajouter 10 « décisions d'irrecevabilité – demande subséquente » prises à l'encontre de personnes ayant eu l'intention de déposer une 3^{ème} demande de protection internationale. En cas de 3^{ème} demande, une décision d'irrecevabilité est prise sans qu'une demande ne soit formellement ouverte. C'est pourquoi ces 10 décisions ne figurent pas dans le tableau ci-avant qui se réfère aux demandes officiellement introduites, mais elles figurent dans les tableaux qui suivent reprenant l'ensemble des décisions.

Notons encore que le Grand-Duché de Luxembourg n'a pas pris de décision d'exclusion en 2016.

Décisions prises par année

Type de décision	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Reconnaissance du statut de réfugié	44	59	125	149	200	764
Attribution du statut conféré par la protection subsidiaire	9	7	39	31	28	26
Refus de la protection internationale - procédure normale	510	820	467	244	137	212
Refus de la protection internationale - procédure	215	1057	386	455	375	226

accélérée						
Retraits implicites	23	16	162	48	114	391
Décision de transfert / Incompétence	229	187	197	235	284	617
Irrecevabilité - citoyen de l'Union européenne	7	2	2	1	1	1
Irrecevabilité - premier pays d'asile ou pays tiers sûr			2	8	6	18
Irrecevabilité - demande subséquente	38	26	23	70	85	63
Exclusion		3	1			
Révocation du statut		1		7	2	1
Décisions prises	1075	2178	1404	1248	1232	2319
Renoncations	424	972	198	109	126	190

Nombre et origine des personnes auxquelles le statut de réfugié a été octroyé

Pays d'origine	Personnes
Syrie	538
Iraq	93
Erythrée	23
Indéterminé (Palestine)	19
Iran	15
Afghanistan	8
Rép. Dém. du Congo	7
Somalie	7
Rép. Pop. Dém. de Corée	6
Ethiopie	5
Mexique	5
Arménie	4
Gabon	4
Nigéria	4
Azerbaïdjan	3
Togo	3
Albanie	2
Burundi	2
Cameroun	2
Gambie	2
Kosovo	2
Soudan	2
Turquie	2
Algérie	1
Egypte	1
Jordanie	1
Ouganda	1
Russie	1
Sénégal	1
TOTAL	764

Personnes auxquelles le statut conféré par la protection subsidiaire a été octroyé

Pays d'origine	Personnes
Iraq	8

Monténégro	4
Afghanistan	3
Erythrée	3
Iran	3
Turquie	2
Biélorussie	1
Nigéria	1
Somalie	1
TOTAL	26

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure normale)

Pays d'origine	Personnes
Albanie	41
Kosovo	35
Iraq	27
Serbie	14
Monténégro	12
Bosnie-Herzégovine	11
Biélorussie	9
Nigéria	8
Ukraine	8
Algérie	5
ARYM	5
Cameroun	5
Côte d'Ivoire	3
Sénégal	3
Syrie	3
Tunisie	3
Indéterminé (Palestine)	2
Rép. Dém. du Congo	2
Togo	2
Afghanistan	1
Erythrée	1
Gambie	1
Guinée-Conakry	1
Inde	1
Indéterminé	1
Kenya	1
Libye	1
Maroc	1
Russie	1
Somalie	1
Soudan	1
Turquie	1
Zimbabwe	1
TOTAL	212

Personnes dont la demande en obtention d'une protection internationale a été refusée (procédure accélérée)

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	80
Albanie	66
Bosnie-Herzégovine	27
Monténégro	17
Algérie	8
Maroc	7
Tunisie	7
Serbie	6
Afghanistan	4
Egypte	1
Mali	1
Nigéria	1
Togo	1
TOTAL	226

Personnes pour lesquelles le Grand-Duché de Luxembourg était incompétent pour traiter la demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	75
Albanie	73
Serbie	68
Iraq	40
Syrie	36
Algérie	34
Maroc	31
Nigéria	29
ARYM	28
Afghanistan	24
Géorgie	18
Indéterminé (Palestine)	18
Bosnie-Herzégovine	14
Tunisie	14
Somalie	12
Libye	10
Erythrée	9
Biélorussie	7
Cameroun	7
Iran	7
Soudan	6
Ukraine	5
Ethiopie	4
Guinée-Conakry	4
Pakistan	4
Russie	4
Gambie	3
Ouganda	3

Sénégal	3
Egypte	2
Ghana	2
Kazakhstan	2
Mali	2
Rwanda	2
Angola	1
Azerbaïdjan	1
Burkina Faso	1
Côte d'Ivoire	1
Gabon	1
Jordanie	1
Kenya	1
Mauritanie	1
Mexique	1
Mongolie Extérieure	1
Ouzbékistan	1
Rép. Dém. du Congo	1
Suisse	1
Tadjikistan	1
Togo	1
Turquie	1
Yémen	1
TOTAL	617

Personnes dont la demande de protection internationale a été implicitement retirée

Pays d'origine	Personnes
Algérie	40
Iraq	26
Nigéria	25
Tunisie	25
Kosovo	22
Syrie	19
Cameroun	14
Somalie	14
ARYM	13
Libéria	13
Maroc	13
Afghanistan	12
Côte d'Ivoire	10
Guinée-Conakry	10
Géorgie	9
Russie	9
Rép. Pop. Dém. de Corée	8
Togo	8
Albanie	7
Erythrée	7
Soudan	7
Angola	6
Indéterminé (Palestine)	6

Iran	6
Libye	6
Rép. Dém. du Congo	6
Serbie	6
Biélorussie	4
Burundi	4
Egypte	4
Gambie	4
Sierra Léone	3
Bhoutan	2
Koweït	2
Mali	2
Pakistan	2
Turquie	2
Arménie	1
Azerbaïdjan	1
Bangladesh	1
Bosnie-Herzégovine	1
Ethiopie	1
Guinée-Bissau	1
Inde	1
Kirghizistan	1
Liban	1
Népal	1
Sans (apatride)	1
Sénégal	1
Sri Lanka	1
Tchad	1
Ukraine	1
TOTAL	391

Personnes dont la demande de protection internationale subséquente a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	18
Albanie	12
Azerbaïdjan	10
Bosnie-Herzégovine	6
Monténégro	5
ARYM	2
Serbie	2
Sierra Léone	2
Biélorussie	1
Libéria	1
Maroc	1
Rép. Dém. du Congo	1
Somalie	1
Zimbabwe	1
TOTAL	63

Personnes originaires d'un pays de l'Union Européenne dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Cuba*	1
TOTAL	1

* double nationalité : Italie

Personnes provenant d'un pays tiers sûr ou pour lesquels il existe déjà un premier pays d'asile, dont la demande de protection internationale a été déclarée irrecevable

Pays d'origine	Personnes
Erythrée	6
Nigéria	5
Syrie	3
Iraq	1
Kosovo	1
Serbie	1
Somalie	1
TOTAL	18

Personnes à qui la protection internationale a été révoquée

Pays d'origine	Personnes
Kosovo	1
TOTAL	1

Personnes qui ont renoncé à leur demande de protection internationale

Pays d'origine	Personnes
Iraq	49
Albanie	27
Bosnie-Herzégovine	22
Kosovo	21
Serbie	16
Iran	9
Ukraine	8
Monténégro	4
Syrie	4
Tunisie	4
Turquie	4
Biélorussie	3
Géorgie	3
Maroc	3
Nigéria	3
Azerbaïdjan	2
Cameroun	2
Algérie	1

Egypte	1
Erythrée	1
Ethiopie	1
Libye	1
Rép. Dém. du Congo	1
TOTAL	190

Transferts en application du règlement Dublin III en 2016

Personnes transférées vers des Etats appliquant le règlement Dublin

Pays de destination	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne	10	19	24	17	13	13	28	7	4	3	3	4	145
Autriche	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0			1
Belgique	1	1	0	1	0	0	1	2	0	1			7
Bulgarie	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0			1
Danemark	0	0	1	0	0	2	0	0	0	2		1	6
Espagne	0	2	1	0	5	0	0	0	5	4		1	18
Finlande	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0			1
France	2	2	0	2	1	1	0	0	1	0	3	2	14
Hongrie	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0			1
Italie	1	2	1	3	2	1	0	3	5	6	3	1	28
Norvège	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0			1
Pays-Bas	1	0	2	1	0	0	0	1	1	1	2	2	11
Pologne	1	0	0	2	1	1	0	0	0	0			5
Royaume-Uni	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0			1
Suède	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	1	1	5
Suisse	3	1	0	2	1	3	0	2	0	3		1	16
Total	21	27	29	28	25	23	30	16	16	21	12	13	261

Personnes transférées vers le Luxembourg

Pays de provenance	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Allemagne	1	0	3	0	1	0	1	0	1	0			7
Autriche	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1			2
Belgique	0	0	2	1	0	0	0	0	1	1	2	1	8
Danemark	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1		2
Finlande	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0			1
France	0	2	1	0	0	0	0	1	0	3	2		9
Grèce	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0			2
Lichtenstein	0	1					0						1
Pays-Bas	0	1	1	0	0	1	0	1	1	0	2	1	8
Portugal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1			1
Suède	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0			1
Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1		2
Total	1	4	8	3	1	2	1	3	5	6	8	2	44

Programmes de réinstallation et de solidarité européenne

Dans le contexte des décisions prises au niveau européen en réaction à la crise migratoire, le Luxembourg a pris des engagements en matière de réinstallation et en matière de relocalisation.

Ainsi, lors du Conseil « Justice et Affaires intérieures » du 20 juillet 2015 qui a décidé de la réinstallation de 22.504 personnes déplacées provenant de l'extérieur de l'UE et ayant manifestement besoin d'une protection internationale, le Luxembourg s'est engagé à réinstaller 30 personnes. Une mission de sélection aura lieu au cours de l'année 2017.

De plus, suite à l'accord du 18 mars 2016 conclu entre l'Union européenne et la Turquie, de procéder pour chaque Syrien réadmis par la Turquie au départ des îles grecques, à la réinstallation d'un autre Syrien de la Turquie vers l'un des Etats membres de l'UE, le Luxembourg s'est engagé à réinstaller un total de 190 personnes. En 2016, 52 personnes d'origine syrienne ont été réinstallées au Grand-Duché de Luxembourg. Ces personnes ont directement bénéficié du statut de réfugié. Il convient de noter que ces personnes ne sont comptabilisées ni dans les demandes, ni dans les décisions.

Outre ces efforts au niveau européen en matière de réinstallation, le Luxembourg s'est engagé à réinstaller 20 Syriens ayant manifestement besoin d'une protection internationale suite à l'appel lancé par l'UNHCR lors de la Conférence à Genève du 30 mars 2016. Une mission de sélection aura lieu au cours de l'année 2017.

Selon la décision du Conseil (EU) 2015/1523 du 14 septembre 2015 prévoyant de relocaliser 32.238 personnes qui se trouvent sur le territoire de l'Union européenne, le Luxembourg a accepté d'accueillir 320 demandeurs de protection internationale jusqu'à la fin de l'année 2017, dont 192 personnes se trouvant en Italie et 128 personnes se trouvant en Grèce. Selon la décision du Conseil (EU) 2015/1601 du 22 septembre 2015 qui retient la relocalisation de 120.000 personnes, le Luxembourg accueillera, jusqu'à la fin 2017, 237 personnes dont 56 personnes se trouvant en Italie et 181 personnes se trouvant en Grèce. Dans le cadre de la relocalisation, le Luxembourg accueillera donc un total de 507 personnes, dont 248 de l'Italie et 309 de la Grèce.

Après avoir été le premier Etat membre à relocaliser un groupe de 30 personnes d'origine syrienne et irakienne au Luxembourg en date du 4 novembre 2015 en provenance de la Grèce, le Luxembourg a relocalisé en 2016, 106 personnes de la Grèce, à savoir 20 d'origine iraquienne, 84 d'origine syrienne, 1 d'origine turque et 1 d'origine érythréenne, ainsi que 61 personnes de l'Italie, à savoir 3 d'origine syrienne et 58 d'origine érythréenne. Ces personnes sont incluses dans les demandes des mois respectifs de leur arrivée au Luxembourg et suivront la procédure de protection internationale.

Par ailleurs, au vu de l'appel des agences européennes et de la Commission européenne, le Luxembourg, souhaitant faire preuve de solidarité européenne, a détaché en 2016 à quatre reprises, des agents du Service Réfugiés pour soutenir les opérations d'EASO en Italie et en Grèce, pour la durée allant de quatre à six semaines. Le Luxembourg s'est aussi engagé à poursuivre son engagement et à mettre à disposition d'EASO six agents de la Direction de l'immigration qui seront détachés au cours de l'année 2017. Par ailleurs, un agent du Service Réfugiés a été déployé en Bulgarie pour quatre semaines et un autre agent du Service Retours a été déployé en Grèce pour 7 semaines pour soutenir les opérations de Frontex. De plus, le Luxembourg a mis à disposition d'EASO 2 à 3 interprètes, entre avril et novembre 2016, pour les opérations en Grèce.

Evolution législative

Sur le plan législatif, la loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire, qui a transposé la Directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (dite directive « procédures »), est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette nouvelle loi couvre notamment les volets suivants : les conditions d'accès à la procédure, les garanties procédurales, les règles relatives aux entretiens, les conditions d'accès à l'aide juridique et à la représentation, mais aussi les conditions de recevabilité et d'accélération des demandes, les concepts de pays considérés comme « sûrs », les réexamens ou encore les règles relatives au droit à un recours effectif.

La loi vise une augmentation des droits des demandeurs. Un accent particulier est mis sur les garanties procédurales pour les personnes vulnérables. La loi vise également une accélération des délais de procédure en première instance. Ainsi, elle prévoit une limitation de la durée d'examen de la procédure à six mois. Sous certaines conditions le délai d'examen de la demande peut être étendu, sans pour autant dépasser 21 mois.

Au-delà de ce qui est prévu par la directive « procédures », la loi prévoit également une accélération des procédures devant les juridictions administratives. A cet effet, le délai pour statuer sur les recours concernant les décisions prises en procédure accélérée est réduit à un mois.

La loi prévoit aussi l'introduction d'alternatives à la rétention qui impliquent désormais que le placement d'une personne ne peut être envisagé qu'en cas de nécessité et lorsque d'autres mesures moins coercitives ne peuvent être efficacement appliquées. La loi prévoit outre l'assignation à résidence, trois autres mesures alternatives à la rétention, qui peuvent être appliquées cumulativement: l'obligation de se présenter régulièrement aux autorités, le dépôt d'une garantie financière et la surveillance électronique. Ces dispositions s'appliquent tant aux demandeurs de protection internationale qu'aux ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans le cadre de l'exécution d'une décision d'éloignement.

En conformité au droit à l'information des demandeurs de protection internationale, prévu par la nouvelle loi sur l'asile, la Direction de l'immigration a élaboré de nouvelles brochures d'information portant sur les droits et obligations des demandeurs et sur le déroulement de la procédure de protection internationale. Ces brochures sont traduites dans plusieurs langues. Ces travaux de traduction ont bénéficié d'un cofinancement européen par le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Il convient de noter qu'une refonte des directives à la base de la nouvelle loi sur l'asile a été proposée par la Commission européenne dans le sillage de la crise migratoire. Les discussions sur les propositions de la Commission sont actuellement en cours au sein des instances préparatoires du Conseil de l'Union européenne. Les propositions de refonte concernent également le règlement dit « Dublin III ».

8.2. Immigration et libre circulation des personnes

Documents saisi/délivrés en 2016 dans le cadre de la libre circulation de personnes

En 2016, le Service Etrangers de la Direction de l'immigration a traité 14.990 attestations d'enregistrement de citoyens de l'Union, y inclus les ressortissants des pays assimilés (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), délivrées par les administrations communales. A cela s'ajoutent 837 remplacements d'attestations d'enregistrement qui ont été délivrés directement par la Direction de l'immigration.

A noter que le nombre d'attestations traitées ne correspond pas forcément au nombre d'attestations délivrées pendant les 12 mois de l'année 2016, alors que la saisie des attestations à la Direction de l'immigration se fait après la délivrance, avec un certain décalage temporaire. Les principaux pays de provenance des titulaires des attestations d'enregistrement ont été, comme pour les années précédentes, le Portugal et la France. Ils sont suivis de l'Italie et de la Belgique. En 2016, la Direction de l'immigration a délivré 10.025 attestations de séjour permanent à des citoyens de l'Union ayant acquis le droit de séjour permanent. 1.280 attestations de séjour permanent ont été établies en guise de remplacement du document initial.

Pendant la même période, la Direction de l'immigration a délivré 1.507 premières cartes de séjour à des ressortissants de pays tiers, membres de famille de citoyens de l'Union, de ressortissants de pays assimilés ou de citoyens luxembourgeois. Les principaux pays de provenance de ces personnes ont été le Brésil, le Cap Vert, et le Monténégro. Ont été délivrés également 230 renouvellements de cartes de séjour et 260 remplacements de cartes de séjour de membre de famille.

813 cartes de séjour permanent ont été délivrées en 2016 à des ressortissants de pays tiers, membres de famille d'un citoyen de l'Union, qui ont acquis le droit de séjour permanent. 2 renouvellements de cartes de séjour permanents et 183 remplacements de cartes de séjour permanents ont également été délivrés.

Tous documents délivrés/traités en 2016 en matière de libre circulation des personnes - ventilation par type de document, comparaison par rapport aux deux années précédentes

	2014	2015	2016
Attestations d'enregistrement	14.904	13.306	14.990
Attestations de séjour permanent	9.949	8.278	10.025
Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'UE	1.208	1.305	1.507
Carte de séjour permanent membre de famille d'un citoyen de l'UE	873	917	813

Attestations d'enregistrement traitées en 2016 - ventilation par nationalité

nationalité	Nombre
portugaise	3655
française	3613
italienne	1666
belge	1173
allemande	856
espagnole	646
roumaine	568
britannique	403
polonaise	369
grecque	345
néerlandaise	228
bulgare	183
hongroise	172
croate	156
irlandaise	132
suédoise	101
finlandaise	95
lituanienne	95
danoise	82

slovaque	75
tchèque	70
autrichienne	59
suisse	53
slovène	49
lettonne	44
estonienne	31
islandaise	22
chypriote	20
maltaise	17
norvégienne	11
liechtensteinoise	1
TOTAL	14.990

Cartes de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union délivrées en 2016 (uniquement premières délivrances) - dix principales nationalités

nationalité	nombre
brésilienne	150
cap-verdienne	117
monténégrine	98
serbe	71
marocaine	59
bissau-guinéenne	57
américaine	56
Bosnie-Herzégovine	55
russe	51
sénégalaise	44
guinéenne	44
autres	705
TOTAL	1.507

Documents délivrés en 2016 dans le cadre de l'immigration de ressortissants de pays tiers

En matière d'immigration de ressortissants de pays tiers, le Service Etrangers de la Direction de l'immigration a émis au total 10.935 titres de séjour, dont 4.210 premiers titres de séjour, 794 titres de séjour en qualité de résident de longue durée et 5.931 titres de séjour renouvelés. Aux 10.935 titres délivrés s'ajoutent 194 remplacements de titres de séjour.

Les catégories principales des premiers titres de séjour délivrés (hors résidents de longue durée) sont « membre de famille », « travailleur salarié », « protection internationale – statut de réfugié » et « carte bleue européenne ». Les catégories principales du total des titres de séjour délivrés (premières délivrances et renouvellements) sont « membre de famille », « travailleur salarié » et « résident de longue durée ».

Les principales nationalités en ce qui concerne les premiers titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, hors résidents de longue durée) sont la Syrie, la Chine, les Etats-Unis et l'Inde. Sachant que les personnes qui bénéficient du statut de réfugié se voient délivrer un titre de séjour, le nombre élevé de décisions d'octroi de ce statut à des ressortissants syriens explique que les ressortissants syriens se

placent en première position en matière de titres de séjour délivrés une première fois. En ce qui concerne le total des titres de séjour délivrés (toutes catégories confondues, y inclus résidents de longue durée, et renouvellements), les principales nationalités sont la Chine, le Monténégro et l'Inde.

La Direction de l'immigration a délivré en plus 165 autorisations de travail à des ressortissants de pays tiers détenant une autorisation de séjour et résidant dans un autre Etat membre de l'Union européenne et travaillant au Luxembourg. Parmi ces 165 autorisations, 95 ont été des premières autorisations et 70 des renouvellements.

La Direction de l'immigration a également délivré 9 autorisations d'occupation temporaire à des demandeurs de protection internationale en cours de procédure ou bénéficiaires d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales ou d'un report de l'éloignement, dont 4 premières délivrances et 5 renouvellements.

Premiers titres de séjour délivrés en 2016 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation par catégorie de titre de séjour

Catégorie	Titres délivrés
Carte bleue européenne	335
Chercheur	44
Elève	191
Etudiant	208
Jeune au pair	70
Membre de famille	1.209
Sportif ou entraîneur	32
Stagiaire	20
Travailleur détaché	15
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	1
Travailleur indépendant	36
Travailleur salarié	739
Travailleur transféré	140
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	32
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	-
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	318
Vie privée - 78 (3) (raisons humanitaires)	7
Vie privée - autre	78
Volontaire	4
Protection internationale-statut de réfugié	716
Protection internationale-protection subsidiaire	15
TOTAL	4.210

Titres de séjour délivrés en 2016 aux ressortissants de pays tiers ayant acquis le statut de résident de longue durée

Catégorie	Titres délivrés
Résident longue durée	794

Titres de séjour délivrés en 2016 pour une durée de validité supérieure à trois mois (uniquement premières délivrances) - ventilation pour chaque catégorie de titre de séjour par principales nationalités

carte bleue européenne		travailleur salarié		travailleur transféré	
indienne	90	chinoise	119	indienne	50
américaine	58	indienne	70	chinoise	27
russe	36	monténégrine	40	américaine	25

travailleur détaché		travailleur indépendant		chercheur	
indienne	9	chinoise	8	indienne	12
chinoise	4	russe	5	iranienne	5
américaine/brésilienne	1/1	iranienne*	2	tunisienne/russe/ukrainienne	3/3/3

étudiant		élève		jeune au pair	
chinoise	34	américaine	170	philippine	20
russe	23	chinoise	9	ukrainienne	7
vietnamienne	11	vietnamienne	9	camerounaise	5

stagiaire		membre de famille		vie privée (toutes catégories)	
ukrainienne	3	chinoise	165	chinoise	51
tunisienne	3	indienne	152	japonaise	49
indienne/marocaine	3/3	américaine	103	kosovare	43

résident de longue durée		volontaire		sportif ou entraîneur	
monténégrine	188	russe	2	américaine	23
cap-verdienne	93	turque	1	bosnienne	3
chinoise	81	tunisienne	1	kazakhe	2

travailleur d'un prestataire de service communautaire		Protection internationale – statut de réfugié		Protection internationale – protection subsidiaire	
camerounaise	1	syrienne	509	iraquienne	5
		iraquienne	61	monténégrine	4
		sans nationalité reconnue	29	érythréenne	3

**à chiffre égal : canadienne, japonaise, monténégrine, bosnienne, sud-coréenne, ukrainienne, américaine, indienne*

Titres de séjour délivrés en 2016 pour une durée de validité supérieure à trois mois (premières délivrances + renouvellements) - ventilation par catégorie de titre de séjour, comparaison par rapport aux deux années précédentes

catégorie	2014	2015	2016
Carte bleue européenne	481	615	639
Chercheur	68	76	63
Elève	233	208	191
Etudiant	377	414	381

Jeune au pair	25	48	70
Membre de famille	3.170	3.575	3.460
Protection internationale	414	385	/
Protection internationale – statut de réfugié	/	/	814
Protection internationale – protection subsidiaire			28
Résident longue durée	1.422	1.432	1.734
Sportif ou entraîneur	79	60	51
Stagiaire	16	18	21
Travailleur détaché	36	25	20
Travailleur d'un prestataire de service communautaire	1	1	4
Travailleur indépendant	71	73	65
Travailleur salarié	1.993	1.559	1.910
Travailleur transféré	298	372	356
Vie privée - 78 (1) a (ressources suffisantes)	107	74	92
Vie privée - 78 (1) b (titre autonome)	8	3	3
Vie privée - 78 (1) c (liens familiaux ou personnels)	348	390	488
Vie privée - 78 (1) d (raisons humanitaires)	1	15	21
Vie privée – autre	657	767	520
Volontaire	1	4	4
Total	9.806	10.114	10.935

Autorisations de travail délivrées en 2016 à des ressortissants de pays tiers résidant dans un autre Etat membre de l'UE (premières délivrances) - comparaison par rapport aux deux années précédentes

type	2014	2015	2016
Autorisation de séjour et résidence dans un autre Etat membre de l'UE	52	77	95

Autorisations d'occupation temporaire délivrées en 2016 - ventilation par catégorie de bénéficiaires

Catégorie	Première délivrance	Renouvellement
Demandeur de protection internationale	2	3
Bénéficiaire d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales	1	-
Bénéficiaire d'un report d'éloignement	1	2
TOTAL	4	5

Titres de voyage pour étrangers et titres de voyage pour apatrides

En 2016, la Direction de l'immigration a accordé 33 premiers titres de voyage pour étrangers et 26 renouvellements de titres de voyage pour étrangers. 3 demandes ont été refusées.

Pendant cette même période, la Direction de l'immigration a accordé 5 premiers titres de voyage pour apatrides et 9 renouvellements de titres de voyage pour apatrides.

Titres de voyage pour étrangers délivrés en 2016 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	33
Renouvellement	26
Total	59

Titres de voyage pour apatrides délivrés en 2016 – ventilation par type de demande

Type de demande	
Premier accord	5
Renouvellement	9
Total	14

Evolutions réglementaires en matière de libre circulation des personnes et d'immigration

Par l'entrée en vigueur de la loi du 18 décembre 2015 a été modifié l'article 89 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration. L'article 89 permet au ressortissant de pays tiers de régulariser son séjour sur le territoire de Luxembourg à condition notamment d'avoir résidé sur le territoire depuis au moins quatre ans, de ne pas s'être soustrait à une mesure d'éloignement, de rapporter la preuve qu'il pourra subvenir à ses besoins et ceux de sa famille lorsque le ressortissant de pays tiers exerce une autorité parentale sur un enfant mineur qui suit sa scolarité au Luxembourg depuis au moins quatre ans ou si le demandeur lui-même a suivi sa scolarité au Luxembourg depuis au moins quatre ans sans avoir atteint l'âge de 21 ans. Cette disposition est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Dans ce contexte, le séjour de 122 personnes a été régularisé. En parallèle, 72 personnes se sont vues notifier une décision de refus.

Le projet de loi 6992, déposé à la Chambre des députés en date du 18 mai 2016, envisage de transposer en droit luxembourgeois la directive 2014/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier et la directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe en introduisant les dispositions des deux directives dans la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration.

En outre de la création des titres de séjour « travailleur saisonnier » et « ICT » et au-delà de ce qui est prévu par les deux directives précitées, le même projet de loi procède à la création de deux titres de séjour, l'un pour « investisseurs » et l'autre pour une catégorie spéciale de travailleurs salariés ressortissants de pays tiers qui doivent assurer la continuité d'activité de leur entreprise au Luxembourg en cas de survenance d'un incident majeur, constaté par le Ministre des affaires étrangères, dans leur pays d'origine.

D'autres modifications proposées à la loi du 29 août 2008 susmentionnée concernent la possibilité du regroupement familial pour le travailleur salarié dès l'obtention de son titre de séjour sans être soumis à la condition d'une résidence au Luxembourg pendant une année.

Les étudiants ayant obtenu leur grade académique (master ou doctorat) dans un établissement d'enseignement supérieur agréé au Luxembourg pourront sous certaines conditions obtenir un titre de séjour en qualité de travailleur salarié ou de travailleur indépendant qui ne sera plus limité à une durée maximale de deux ans comme auparavant.

La durée de validité du titre de séjour « carte bleue européenne » sera augmentée de deux à quatre ans afin de rendre plus attractive la carte bleue européenne pour les travailleurs hautement qualifiés.

Par ailleurs, les travaux de transposition de la directive 2006/801/UE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair ont été lancés. Des réunions de coordination interministérielle ont été organisées par la Direction de l'immigration au courant de l'année 2016. Un avant-projet de loi est en cours de préparation. Cet avant-projet de loi prévoit des modifications à la loi du 29 août 2008 précitée ainsi qu'à la loi du 18 février 2013 sur l'accueil de jeunes au pair afin de tenir compte des dispositions de la directive en question.

8.3.Retours de personnes en séjour irrégulier

Evolution des chiffres-clés en matière de retours

Le nombre de ressortissants de pays tiers qui sont retournés dans leur pays d'origine a été de 569 personnes au total en 2016, dont 456 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire et 113 dans le cadre d'un retour forcé. En 2015, le nombre total des retours a été de 793, dont 617 par retour volontaire et 176 par retour forcé.

La très grande majorité des personnes retournées était issue d'une procédure de protection internationale. Ainsi, parmi les 456 personnes retournées dans le cadre d'un retour volontaire, 432 personnes étaient issues d'une procédure de protection internationale. Parmi les 113 personnes retournées dans le cadre d'un retour forcé, 73 personnes étaient des demandeurs de protection internationale déboutés. Les autres personnes retournées étaient des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier qui n'avaient pas déposé de demande de protection internationale.

En ce qui concerne le retour volontaire, on note une diminution du nombre de personnes retournées de 456 personnes en 2016, par rapport à 617 en 2015 et 488 en 2014. La grande majorité des personnes ayant opté pour le retour volontaire provenaient des pays des Balkans occidentaux, à savoir 328 personnes, et de l'Iraq avec 58 personnes.

Dans le cadre de la promotion du retour volontaire, la Direction de l'immigration a mis en place depuis 2009 un programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), programme qui a été poursuivi en 2016. Ce programme bénéficiait entre 2011-2013 d'un cofinancement européen via le Fonds européen pour le retour et bénéficie depuis 2014 d'un cofinancement via le Fonds Asile, Migration et Intégration. En 2016, 234 personnes ont bénéficié d'un soutien par le biais de ce programme dont la majorité, à savoir 116 personnes, sont retournées au Kosovo. Depuis le 1^{er} décembre 2016, les ressortissants kosovars ne peuvent toutefois plus bénéficier d'une aide à la réintégration, suite à une décision du Gouvernement de suivre la voie des pays voisins après avoir constaté certains abus.

Notons que les ressortissants des autres pays des Balkans Occidentaux ne sont pas non plus éligibles à ce programme. Toutefois, afin de permettre aux personnes concernées un retour digne dans leur pays

d'origine, elles bénéficient d'un dispositif spécifique qui inclut l'organisation du retour par bus et la prise en charge des frais afférents par la Direction de l'immigration. 208 personnes ont bénéficié de ce dispositif spécifique en 2016.

A noter que 18 personnes, ayant quitté le Luxembourg volontairement, ont quitté le Luxembourg dans le cadre d'un retour non-assisté (à leurs propres frais).

Parmi les 113 personnes éloignées du Luxembourg dans le cadre d'un retour forcé (avec escorte de Police jusqu'à leur arrivée au point de destination), 79 provenaient d'un pays des Balkans occidentaux. En 2015, le nombre de personnes ayant été éloignées dans le cadre d'un retour forcé a été de 176 personnes et en 2014 de 153 personnes.

Une grande partie des personnes rapatriées dans le cadre d'un retour forcé sont retournées par un vol commercial tandis qu'une minorité a été rapatriée par des vols charter nationaux, dont 1 cofinancé par Frontex, et des vols charter organisés par d'autres Etats membres. Ainsi, 15 personnes ont été rapatriées par un seul vol charter national à destination du Monténégro. 16 personnes ont été éloignées par 2 vols charter conjoints avec l'Allemagne à destination du Kosovo et de l'Albanie. En plus, un vol charter avec 9 personnes, cofinancé par Frontex, a été organisé par le Luxembourg vers le Kosovo. Il y a lieu de noter que les retours forcés qui sont opérés par des vols commerciaux réguliers ou vols charters nationaux sont susceptibles de bénéficier d'un soutien par le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Empêchement à l'éloignement

En 2016, 22 personnes (premières demandes et prolongations) ont pu profiter d'un sursis à l'éloignement pour raisons médicales. Notons qu'une personne peut profiter de plusieurs prolongations de sursis à l'éloignement au courant d'une même année. 34 personnes ont bénéficié d'un report à l'éloignement durant l'année 2016.

Aperçu des retours en 2016

Nombre de personnes retournées – Ventilation selon type de retour et pays de retour

	pays	Retours volontaires	dont DPI	dont déboutés	dont retours non-assistés	dont assist. OIM	Retours forcés	dont DPI déboutés	grand total
Amérique	Brésil	12	0	0	2	10	2	0	14
	Chile	0	0	0	0	0	1	0	1
	Pérou	0	0	0	0	0	2	0	2
	Total Amérique	12	0	0	2	10	5	0	17
Afrique	Cap Vert	3	0	0	3	0	5	0	8
	Congo (RDC)	1	1	0	1	0	0	0	1
	Erythrée	0	0	0	0	0	2	2	2
	Ethiopie	1	1	0	0	1	0	0	1
	Ghana	1	1	1	0	1	0	0	1
	Maroc	2	2	0	0	2	1	1	3

	Nigéria	4	4	1	2	2	6	1	10
	Sénégal	1	0	0	1	0	2	1	3
	Tunisie	3	3	3	0	3	5	4	8
Total	Afrique	16	12	5	7	9	21	9	37
Australie	Australie	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	Australie	0	0	0	0	0	0	0	0
Asie	Bangladesh	1	0	0	0	1	0	0	1
	Chine	0	0	0	0	0	3	0	3
Total	Asie	1	0	0	0	1	3	0	4
Moyen-Orient	Iran	9	9	0	0	9	0	0	9
	Iraq	58	57	0	0	58	0	0	58
	Liban	3	3	0	0	3	0	0	3
	Syrie	2	2	0	1	1	1	1	3
Total	Moyen orient	72	71	0	1	71	1	1	73
Reste Europe	Azerbaïdjan	2	2	0	0	2	0	0	2
	Biélorussie	3	3	0	0	3	3	3	6
	Géorgie	5	5	0	0	5	1	0	6
	Russie	2	2	2	0	2	0	0	2
	Turquie	3	2	1	1	2	0	0	3
	Ukraine	12	12	1	0	12	0	0	12
Total	Reste Europe	27	26	4	1	26	4	3	31
Balkan	Albanie	75	75	50	2	0	27	22	102
	Bosnie-H.	67	67	43	0	0	9	6	76
	Kosovo	120	116	89	4	116	18	15	138
	ARYM (Macédoine)	4	4	4	0	0	1	0	5
	Monténégro	28	27	22	1	0	18	15	46
	Serbie	34	34	20	0	1	6	2	40
Total	Balkan	328	323	228	7	117	79	60	407
Total			432	237	18	234		73	
Total	retours	456					113		569

Autres évolutions en matière de retours

En 2016, le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour conclure et appliquer des accords de réadmission avec des pays tiers, ceci dans le but de mieux organiser les retours. Un accord de réadmission entre les Etats du Benelux et la République du Kazakhstan, de même qu'un protocole d'application ont été signés à

Bruxelles, le 2 mars 2015, et la loi portant approbation de l'Accord entre les Etats Benelux et la République du Kazakhstan relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière et son protocole d'application a été approuvée par la Chambre des Députés en date du 7 juin 2016. L'accord est entré en vigueur le 27 septembre 2016. Les négociations du protocole d'application de l'accord de réadmission conclu entre le Cap Vert et l'UE, ainsi que l'accord de réadmission entre le Benelux et le Cap Vert, se sont poursuivies en 2016.

Outre les accords de réadmission, la Direction de l'immigration tente également de renforcer les relations avec les instances consulaires des pays de provenance des ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de quitter le Luxembourg. Dans ce contexte, la Direction de l'immigration a organisé, pour la quatrième fois après 2013, 2014 et 2015, une journée consulaire. Cette journée visait à familiariser les autorités consulaires des pays en question avec la législation et les procédures applicables en matière de protection internationale et en matière d'immigration. Comme les années précédentes, ce projet bénéficiait d'un cofinancement européen via le Fonds Asile, Migration et Intégration.

Il y a lieu de noter que la Direction de l'immigration cherche également à renforcer la coopération avec d'autres Etats européens en vue d'un échange d'informations et d'expériences. Dans ce contexte, le Service Retours de la Direction de l'immigration participe à plusieurs projets européens, comme au projet EURINT (European Return and Integration Network) qui vise à échanger les meilleures pratiques européennes en matière de retours - l'accent étant mis sur les retours forcés. Parmi les activités principales figure le développement d'une stratégie commune pour une meilleure coopération opérationnelle avec les autorités de pays tiers afin d'accroître les taux d'identification et d'obtention de documents de voyage pour les retours de migrants en situation irrégulière. La participation en tant que partenaire permet au Luxembourg d'accéder aux différents services offerts par le réseau. La participation aux workshops et aux délégations organisées par le réseau engendre une meilleure prise de contact avec les autorités sur place dans les pays tiers.

De sus, la Direction de l'immigration, en tant que partenaire, participe au projet ERIN (European Reintegration Network). Le but du projet est d'offrir le meilleur soutien de réintégration au meilleur coût pour les Etats membres de l'UE lors du retour de ressortissants de pays tiers dans leurs pays d'origine. A cette fin, ERIN tente de compiler les cas d'un maximum d'Etats membres participants afin de profiter des effets d'économie d'échelle lors de ses appels d'offres aux fournisseurs de services de réintégration dans les différents pays tiers visés. Le Luxembourg souhaite s'associer à ce projet afin de profiter du savoir-faire en matière de retour et d'intégration ainsi que d'optimiser ses coûts opérationnels.

Le projet CSI (Common Support Initiative), auquel la Direction de l'immigration participe également, vise à accroître les échanges et la coopération stratégique entre les pays européens dans le domaine du retour volontaire. Elle offre à ses partenaires européens un support technique par le développement d'outils communs dans le domaine du retour volontaire et de la réintégration.

Les Etats membres participant au projet EURLO délèguent des officiers de liaison dans différents pays tiers qui y seront opérationnels entre autre en matière d'identification et de recherche de membres de famille de ressortissants de pays tiers en situation irrégulière aussi bien que d'organisation de charters de retour communs vers ces pays. La participation permet au Luxembourg de bénéficier de la disponibilité de personnel et de moyens des grands Etats membres participants.

Le projet EURESCRIM a pour objet d'identifier les ressortissants de pays tiers qui purgent une peine de prison et qui disposent d'un titre de séjour dans un autre Etat membre de l'Union européenne pour en informer les autorités de ce pays et demander l'annulation de ce titre. Après annulation, il pourra être procédé à l'identification de la personne concernée et à l'organisation du retour dans le pays d'origine. Le

Luxembourg participe à ce projet afin de profiter du savoir-faire et de l'expérience des autres pays membres et d'avoir accès à un réseau opérationnel de points de contact pour l'échange de données.

Il y a lieu de mentionner également le projet FReM (Forced Return Monitoring). Les États membres participants délèguent des observateurs attirés dans un « pool » européen dont la création est l'objectif du projet. Ces observateurs qui sont formés à la mission spécifique d'observation des retours forcés, seront disponibles à tout État membre UE qui en exprime le besoin afin de participer à des missions de retour des pays demandeurs respectifs.

Enfin, le projet pilote VCI (Video Conferencing for Identification) porte sur la mise en place de matériel audio-visuel performant à la Direction de l'immigration et au Centre de rétention qui permet au Service Retour de se connecter à distance à des terminaux analogues à Bruxelles, d'où des agents d'ambassades et de consulats de pays tiers (pays d'origine de personnes en séjour irrégulier) sis à Bruxelles pourront procéder par vidéo-conférence à des interviews à distance avec des personnes retenues au Luxembourg, afin de procéder à leur identification.

Sur le plan législatif, il y a lieu de mentionner que la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration fut modifiée par la loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire. La loi a élargi l'éventail des alternatives à la rétention dans le cadre de l'exécution d'une décision d'éloignement prévue par la loi précitée du 29 août 2008. La loi tient ainsi compte d'une demande exprimée par la Chambre des Députés en date du 9 juin 2011, lors de la transposition de la directive „retour“, à mettre en œuvre outre l'assignation à résidence, d'autres formes alternatives à la rétention, y compris le bracelet électronique. La loi prévoit en plus de l'assignation à résidence, trois autres mesures alternatives à la rétention, qui peuvent être appliquées cumulativement: l'obligation de se présenter régulièrement aux autorités, le dépôt d'une garantie financière et la surveillance électronique. Dans les cas où il est établi que des mesures moins rigoureuses ne peuvent pas être appliquées avec une certitude raisonnable d'efficacité, une mesure de placement en rétention est ordonnée. En 2016, 5 personnes ont fait l'objet d'une assignation en résidence (dont deux demandeurs de protection internationale et 3 personnes en séjour irrégulier).

Par ailleurs, par la loi du 18 décembre 2015 précitée, l'article 100 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration a été complété par un nouveau paragraphe qui prévoit de manière explicite l'application de l'article 24, paragraphe (1) du règlement Dublin III pour les ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

Evaluation Schengen

Du 25 au 28 janvier 2016 a eu lieu l'inspection (« *on-site visit* ») dans le cadre de l'évaluation de l'application de l'acquis Schengen par le Luxembourg dans le domaine du retour.

Une équipe d'évaluation de 10 experts dont 8 experts des États membres et 2 experts de la Commission européenne, ont rencontré les principaux acteurs nationaux du retour de personnes en situation irrégulière sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Une représentante de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne s'était jointe en tant qu'observatrice à l'équipe d'évaluation.

Pendant les 4 jours de l'inspection, l'équipe d'évaluation a rencontré des représentants des différents acteurs impliqués dans l'organisation des retours, dont la Direction de l'immigration, la Police Grand-Ducale, le Centre de rétention et différentes organisations actives dans le domaine de l'accueil de migrants de toutes origines ainsi que dans le domaine du retour volontaire. Lors de ces entretiens, les acteurs nationaux ont notamment exposé les procédures et le déroulement au quotidien des activités dans le domaine du retour au Luxembourg.

A la suite de l'inspection, les experts ont rédigé un rapport qui a été adopté le 13 juillet 2016 au Comité Schengen. Les recommandations en vue de l'amélioration des points relevés dans le rapport, ont été adoptées le 12 décembre 2016 au Conseil de l'Union européenne.

8.4. Centre de rétention

En 2016, 391 (394)⁴ retenus ont été admis au Centre. Ce chiffre se décompose comme suit:

- 288 (261) hommes célibataires ;
- 23 (16) femmes célibataires ;
- 20 (33) familles représentant un total de 80 (117) personnes.

Sur ce total de 391 (394) retenus, 121 (113) ont été transférés dans le pays responsable du traitement de leur dossier en vertu des dispositions y relatives des conventions dites de Dublin, 117 (170) ont été éloignés vers leur pays d'origine ou de provenance, 2 (4) ont profité d'un retour semi-volontaires par le biais d'OIM, 101 (75) ont été élargis, 2 (0) ont été transférés au CPL et 0 (3) se sont évadés soit du Centre, soit d'une structure hospitalière dans laquelle ils avaient été transférés. Au 31 décembre 2016, le Centre dénombrait 48 (29) pensionnaires.

Le Centre a accueilli en 2016 des retenus de 57 (49) nationalités présumées ou avérées différentes. Etaient le plus représentées les nationalités nigériane 40, albanaise 35, algérienne 33, kosovare 27, tunisienne 26, serbe 24, monténégrine 23, marocaine 22, bosnienne 13, camerounaise 10, chinoise 10, syrienne 7, libyenne 7, libérienne 6, capverdienne 6, géorgienne 6, érythréenne 6, biélorusse 5, somalienne 5.

La durée moyenne de rétention, toutes catégories confondues, s'élevait pour l'exercice 2016 à 38 (31) jours. En 2016, 36 (28) retenus ont séjourné au Centre pour une durée égale ou supérieure à 120 jours.

2016	Nombre	Total des présences en jours	Moyenne des présences en jours
Transfert Dublin	121	3468	29
Eloignement	117	3250	28
Elargissement	101	6074	60
Evasion	0	0	0
Retour OIM	2	153	77
Transfert vers le CPL	2	23	12
Présent au CR 31.12.16	48	2054	43
Total Entrée/Sortie	391	15022	38

⁴ Chiffres de 2015

Nationalité	Personnes
nigériane	40
albanaise	35
algérienne	33
kosovare	27
tunisienne	26
serbe	24
monténégrine	23
marocaine	22
bosnienne	13
camerounaise	10
chinoise	10
syrienne	7
libyenne	7
indéterminée	6
libérienne	6
capverdienne	6
géorgienne	6
érythréenne	6
biélorusse	5
somalienne	5
zimbabwéenne	5
sénégalaise	4
brésilienne	4
iraquienne	4
iranienne	3
ougandaise	3
ghanéenne	3
turque	3
sierra-léonienne	3
nigérienne	3
russe	3
sud-soudanaise	2
kenyane	2
kazakhe	2
soudanaise	2
gambienne	2
égyptienne	2
cubaine	2
béninoise	2
afghane	2
érythréenne	2
éthiopienne	1
inconnue	1
tchadienne	1
lituanienne	1
macédonienne	1
mexicaine	1
arménienne	1
nigérienne	1
ukrainienne	1
mauritanienne	1

ruandaise	1
comorienne	1
ivoirienne	1
bulgare	1
congolaise	1
guinéenne	1
Total	391

Dans le cadre des journées consulaires, le Centre de rétention a eu le plaisir de recevoir une vingtaine de représentants consulaires pour une visite de travail le 23 septembre 2016.

Les agents du Centre de rétention ont assisté chacun au cours de l'exercice 2016 à au moins 6 séances de self-défense. Ils ont par ailleurs tous bénéficié d'une formation de 2 journées en matière de gestion des conflits. Un recyclage obligatoire en matière de prévention et de gestion des incendies a suivi par l'ensemble des agents. Certains agents ont assisté à une formation relative à la communication interculturelle, à l'analyse du langage corporel et/ou à une formation concernant la traite des êtres humains. La direction du Centre a participé à une formation aboutissant au certificat de qualification en matière de sécurité dans la fonction publique. Certaines de ces formations ont pu bénéficier d'un soutien financier de la part du Fonds Asile, Migration et Intégration.

En 2016, la direction du Centre de rétention a été sollicitée à 92 reprises pour des entretiens individuels avec les retenus. Le Centre a procédé ou fait procéder au cours de l'exercice 2016 à 85 escortes au profit de retenus en dehors de son enceinte (hôpital, tribunal, etc.).

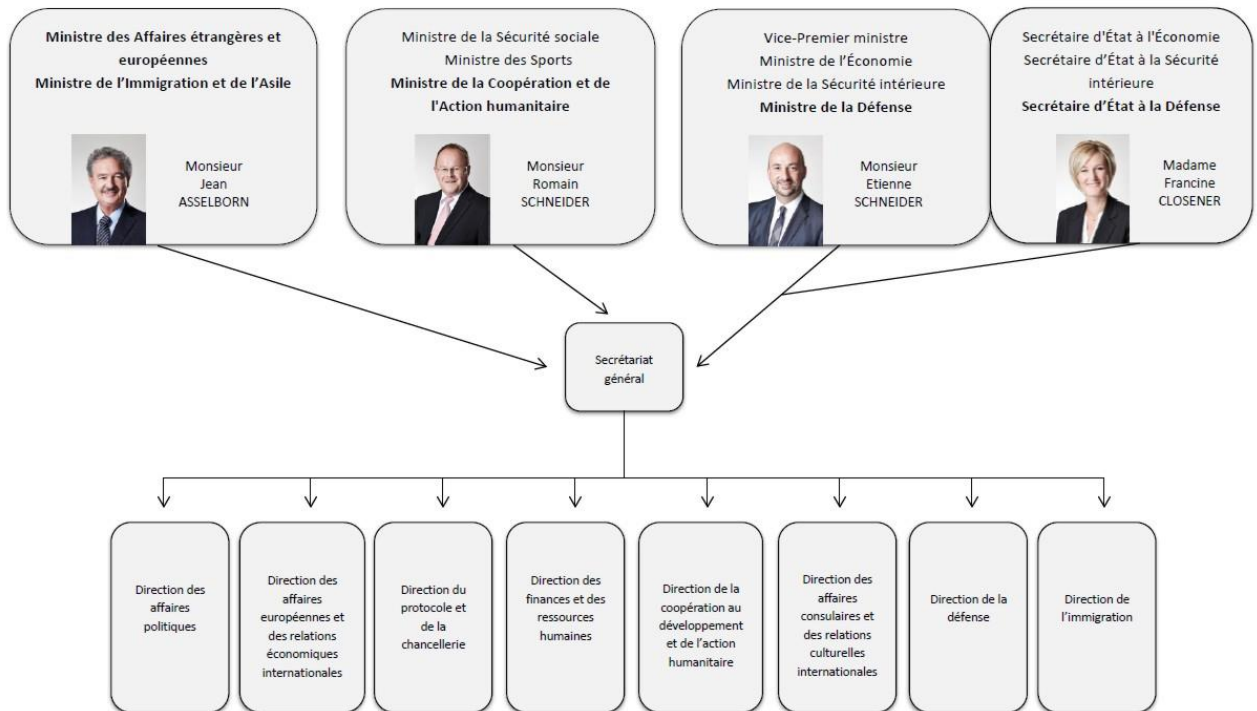
9. Les Moyens

9.1. Organisation du MAE

Le Ministère des Affaires étrangères se compose d'un Secrétariat général et de huit directions à Luxembourg, ainsi que de 36 missions diplomatiques et consulaires à l'étranger. La coordination est assurée par le Secrétaire général. A cette fin, des réunions régulières des Directeurs (REDIR) et des Directeurs adjoints (REDA) ont lieu. En plus des huit directions, le MAEE comporte depuis 2016 une Cellule d'Information et de Communications, tout comme un Service Juridique, deux entités attachées au Secrétariat général.

L'organigramme du Ministère des Affaires étrangères et européennes se présente comme suit :

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes



Préparation du déménagement de certains Services du Ministère au Bâtiment « Mansfeld »

D'intenses préparatifs ont eu lieu tout au long de 2016 en vue du déménagement (février-mars 2017) vers le bâtiment de l'Ancien Palais de Justice, dit « Mansfeld », du Secrétariat Général, de la Direction des affaires politiques, de la Direction des affaires européennes et relations économiques internationales, de la Direction du protocole et de la chancellerie, de la Direction des finances et des ressources humaines et de la Direction des affaires consulaires et des relations culturelles internationales.

Réseau diplomatique

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes est en charge du réseau diplomatique et consulaire luxembourgeois qui compte actuellement 36 missions diplomatiques et consulaires, dont 28 Ambassades bilatérales, 5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales et de 3 Consulats généraux.

Le Luxembourg est accrédité auprès de 73 pays par des Ambassadeurs résidents ou non-résidents, ceci à partir des missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger ou bien à partir du Luxembourg.

Par ailleurs, le Luxembourg est représenté auprès de 16 organisations internationales, soit à partir d'une représentation permanente consacrée entièrement aux travaux de l'organisation internationale auprès de laquelle elle est accréditée (RPUE à Bruxelles, RPOTAN à Bruxelles, RPONU à New York, RP Conseil de l'Europe à Strasbourg, RP Genève pour les Nations-Unies et l'OMC), ou bien à partir d'une Ambassade

bilatérale résidente qui occupe également des fonctions auprès de l'organisation internationale établie dans la même ville (RPOSCE à Vienne, RPOCDE à Paris, RPUA à Addis Abeba, etc.).

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif du réseau de la représentation extérieure du Grand-Duché de Luxembourg à travers le monde.

La représentation extérieure du Luxembourg	
Mission diplomatique ou consulaire	co-accréditation
28 Ambassades bilatérales	
Abou Dhabi (Emirats arabes unis)	
Addis Abeba (Ethiopie) – avec accréditation	Union Africaine
Ankara (Turquie)	
Athènes (Grèce) - avec accréditation	
	Chypre
	Roumanie
Bangkok (Thaïlande) – avec accréditation	
	Indonésie
	Laos
	Malaisie
	Singapour
	Vietnam
	Myanmar
Berlin (RFA) – avec accréditation	
	Croatie
Berne (Suisse) – avec accréditation	
	Liechtenstein
Bruxelles (Belgique) – avec accréditation	
	OTAN
Copenhague (Danemark) - avec accréditation	
	Finlande
	Norvège
	Suède
Dakar (Sénégal) – avec accréditation	
	Mali
Hanoi (Vietnam)	
La Haye (Pays-Bas) - avec accréditation	
	l'Organisation internationale pour l'Interdiction d'Armes Chimiques (OIAC)
Lisbonne (Portugal) - avec accréditation	
	Cap Vert
Londres (Royaume-Uni) - avec accréditation	
	Irlande
	Islande
	Organisation maritime internationale (OMI)

Madrid (Espagne) - avec accréditation	
	Andorre
Managua (Nicaragua)	
Moscou (Russie) – avec accréditation	
	Belarus
	Kazakhstan
New Delhi (Inde)	
Ouagadougou (Burkina Faso)	
Paris (France) - avec accréditation	
	OCDE
	UNESCO
	Monaco
Pékin (Chine) - avec accréditation	
	Mongolie
	Pakistan
Prague (République tchèque) – avec accréditation	
	Estonie
	Ukraine
Praia (Cap Vert)	
Rome (Italie) – avec accréditation	
	Malte
	Saint-Marin
	Fonds International de Développement Agricole des Nations-Unies (FIDA)
	Programme Alimentaire Mondial (PAM)
	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
	Hongrie
Tokyo (Japon) – avec accréditation	
	Corée
	Philippines
Varsovie (Pologne) – avec accréditation	
	Lettonie
	Lituanie
Vienne (Autriche) – avec accréditation	
	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
	Slovaquie
	Slovénie
	ONU/Vienne (OCDPC, PNUCID, CPIC), OTICE, ONUDI
	Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA)
Washington (Etats-Unis) – avec accréditation	
	Canada
	Mexique
	Nicaragua
	El Salvador
5 Représentations permanentes auprès d'organisations internationales	
RP UE: Représentation permanente auprès de l'UE à Bruxelles	

Comité politique et de sécurité (COPS) à Bruxelles
RP OTAN: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles
RP Genève: Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations-Unies
l'OMC et des organisations internationales
Consulat général
Union Africaine
Ethiopie
RP ONU: Représentation permanente auprès de l'Organisation des Nations-Unies à New York
RP Conseil de l'Europe: Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg
3 Consulats généraux – Luxembourg Trade and Investment Office
New York
San Francisco
Shanghai
13 Ambassadeurs non-résidents basés à Luxembourg accrédités auprès de :
Albanie
Bosnie-Herzégovine
Brésil
Bulgarie
Burkina Faso
Kosovo
Mali
Macedoine
Monténégro
Niger
Saint-Siège
Sénégal
Serbie
1 Ambassadeur itinérant non-résident basé à Luxembourg
Droits de l'homme
Résumé chiffré
Missions diplomatiques 33
Accréditations bilatérales 28
Accréditations multilatérales 5

A l'instar des années précédentes le Luxembourg se donne pour mission d'étendre son réseau consulaire de par le monde, ce qui lui permet à la fois de défendre au mieux ses intérêts à l'étranger et d'assurer un soutien consulaire aux ressortissants luxembourgeois en détresse. De même, le Luxembourg fait également recours à un réseau de 21 Conseillers de commerce extérieur représentés dans les pays suivants : Allemagne, Canada, Chine, Etats Unis d'Amérique, France, Indonésie, Italie, Koweït, Liban, Singapour, Suisse, Taiwan, République tchèque et Vietnam.

Personnel du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Le MAEE compte 432 agents sur sa liste des effectifs qui sont regroupés comme suit:

Sur un total de 133 agents diplomatiques, dont 41 femmes (31%), 71 sont affectés à nos différentes missions diplomatiques à l'étranger. 7 agents de cette carrière bénéficient actuellement de congés sans traitement ou de congés spéciaux.

Le Ministère dispose de 84 agents de la carrière moyenne et inférieure dont 18 (rédacteurs) sont détachés auprès de nos missions diplomatiques.

Le Ministère compte 11 ouvriers et 230 employés dont 86 employés sont engagés au titre du renforcement de la Présidence au Conseil de l'Union européenne.

Les Ambassades, représentations permanentes et consulats généraux luxembourgeois ont employé 242 personnes en 2015 (en dehors du personnel diplomatique détaché du Luxembourg). Il s'agit essentiellement de personnel administratif et technique.

En 2015, le MAE a pu compter sur 6 employés engagés sous le statut du travailleur handicapé.

Le nombre d'étudiants s'adressant au ministère pour y accomplir un stage a constamment augmenté ces dernières années. En 2016, le MAEE a continué d'accueillir des stagiaires. La grande majorité des demandes visait un stage auprès de l'administration centrale à Luxembourg, pour une durée d'un à trois mois. Il convient de rappeler que les stages ne donnent pas lieu à une rémunération.

9.2.Situation financière

Le budget

Le budget de fonctionnement 2016 voté par la Chambre des Députés le 18 décembre 2015 pour l'ensemble des parties constituantes du Ministère des Affaires étrangères et européennes, y compris la Direction de la Coopération au Développement, la Direction de l'Immigration, la Direction de la Défense et la Défense Nationale, s'est élevé à 466.489.012 Euros.

De cette somme globale seulement 73.329.279 Euros (hors Présidence UE) relevaient directement de la compétence du Ministre des Affaires étrangères et européennes et de l'Immigration et de l'Asile, dont 66.247.929 Euros gérés par la Direction des Finances et des Ressources humaines du Ministère des Affaires étrangères et européennes, et 7.081.350 Euros par la Direction de l'Immigration. Les crédits votés pour la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne 2015 représentaient en tout un montant de 3.522.370 Euros et ce pour les frais de personnel des chargés de mission engagés temporairement, les frais de location et autres contrats pour les deux premiers mois de 2016.

Les crédits pour 2016, gérés par la Direction des Finances et des Ressources humaines, furent répartis parmi les sections budgétaires suivantes:

- Section 01.0 - Dépenses générales : 3.343.632 Euros (une baisse de 19,67 % par rapport à 2015);
- Section 01.1 - Missions luxembourgeoises à l'étranger : 45.669.527 Euros (une hausse de 7,81 % par rapport à 2015);
- Section 01.2 - Contributions à des organismes internationaux : 14.779.770 Euros (une hausse de 11,22 % par rapport à 2015);
- Section 01.3 - Relations économiques européennes et internationales et autres actions : 2.455.000 Euros (une hausse de 69,90 % par rapport à 2015).

La section 01.4, gérée par la Direction de l'Immigration, était dotée d'une somme totale de 7.081.350 Euros (une hausse de 23,08 % par rapport à 2015).

Les dépenses générales (section budgétaire 01.0) du Ministère ont baissé de près de 20% pour les raisons suivantes :

- la mise en place de la Cour d'appel et du Greffe de la juridiction unifiée en matière de brevets a pris du retard ;
- la hausse exceptionnelle de 2015 liée aux travaux de rénovation du Musée de Schengen était unique et n'était plus d'actualité en 2016.

La hausse (+7,81 %) des dépenses des missions luxembourgeoises s'explique essentiellement par des augmentations de loyer d'immeuble de certaines ambassades ou consulats généraux, une hausse des frais de personnel recrutés localement (adaptation des salaires) et les nombreux déménagements dus au mouvement diplomatique important qui a eu lieu après la Présidence UE 2015. La faiblesse de l'euro est également un facteur qui est à considérer et ce pour les dépenses payées en devise.

Les crédits de la section budgétaire 01.3 « Relations économiques internationales » ont augmenté de plus d'un million d'euros (+69,90 %) en raison du fait que le financement de la stratégie gouvernementale « Image de Marque du Luxembourg » est inscrit au budget du Ministère dès 2016 (+970.000 euros) et que les bourses accordées aux étudiants étrangers dans le cadre des accords culturels ont été transférées du budget du Ministère de la Culture vers celui du MAEE (+40.000 euros).

En tout et pour tout, les dépenses courantes du MAEE ont augmenté de 9,08% entre 2015 et 2016 (hors Présidence UE et traitements des fonctionnaires). Mais elles sont restées inférieures aux prévisions contenues dans le budget pluriannuel et ce à hauteur de 976.183 Euros.

Les Directions de la Défense et de la Coopération gèrent leur propre budget sous l'autorité de leur ministre de tutelle respectif. Les moyens financiers furent répartis comme suit en 2016:

- Direction de la Défense : 28.511.309 Euros ;
- Défense nationale : 75.355.100 Euros ;
- Coopération au Développement: 285.770.954 Euros.

Les recettes consulaires

En 2016, les recettes consulaires réalisées par le Ministère des Affaires et européennes se sont élevées à 1.091.238 €, une légère diminution par rapport à 2015 (-3,57 %). Elles proviennent pour ainsi dire exclusivement de la fourniture de visas à des ressortissants de pays tiers désirant se rendre au Luxembourg, respectivement dans l'espace Schengen. Comme les années précédentes, nos missions à Beijing (51,91 %) et Moscou (16,91 %) récupèrent la plupart de nos recettes consulaires.

1. Beijing :	566.480 € (51,91 %)
2. Moscou :	184.520 € (16,91 %)
3. New Delhi :	112.204 € (10,28 %)
4. Ankara :	88.097 € (8,07 %)
5. Shanghai :	67.093 € (6,15 %)
6. Abu Dhabi :	24.555 € (2,25 %)
7. Londres :	23.945 € (2,19 %)
8. Bangkok :	16.496 € (1,51 %)
9. Washington :	5.737 € (0,53 %)
10. Lisbonne :	2.111 € (0,20 %)

Bâtiments

A l'étranger, l'Etat luxembourgeois est propriétaire de 34 immeubles ou appartements abritant des missions diplomatiques ou consulaires. 21 propriétés sont prises en location pour le besoin de ses missions à l'étranger.

La rénovation, l'entretien régulier et la mise aux normes sécuritaires du parc immobilier appartenant à l'Etat luxembourgeois à l'étranger, et dans une moindre mesure des propriétés louées, relèvent de la compétence mixte de l'Administration des Bâtiments publics et de la Direction des Finances et des Ressources humaines du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

A New-York, le projet de remise en état pluriannuel de la chancellerie est toujours maintenu. L'aménagement du guichet consulaire dont l'état laissait à désirer et qui devait être mis aux normes en vigueur en la matière a pu être effectué en 2016. Les problèmes d'humidité au sous-sol doivent être réglés en 2017.

A la résidence à Paris, les fenêtres et les huisseries ont été rénovées ou remplacées. La remise en état de la ferronnerie extérieure ainsi que le remplacement du monte-plat ont également fait partie des travaux exécutés pendant l'année.

Comme planifié en 2015, une nouvelle chaudière a été installée à la résidence à Madrid.

Les études et analyses nécessaires pour l'aménagement d'un nouveau guichet consulaire à la chancellerie de l'ambassade à Madrid ont été entamées en 2016 et la mise en œuvre des plans retenus pourra être effectuée au courant de 2017.

A la chancellerie à Tokyo le bureau 'open-space' du secrétariat et la salle des archives ont été réaménagés et équipés d'un câblage adéquat afin d'avoir pu mettre en place un local pour l'informatique et la technique.

A Prague le système de ventilation à la résidence a dû être remplacé d'urgence.

Suite à des infiltrations, la toiture de la résidence à Athènes a connu des travaux d'étanchéité et d'assainissement ainsi que d'autres travaux de réparation connexes.

Des réparations de toiture ont été effectuées aux résidences à La Haye, à Bruxelles et à Athènes.

En décembre une fuite de gaz s'est produite dans l'immeuble de résidence à Londres. Vu le très mauvais état des tuyaux, la réparation provisoire devra à court terme être suivie d'une réfection complète de la tuyauterie.

Des travaux d'entretien de moindre envergure et des réparations diverses ont eu lieu dans un certain nombre d'autres missions diplomatiques (Athènes, Berlin, Copenhague, Genève, La Haye, Lisbonne, Londres, Moscou, Washington etc...) tout au long de 2016.

10. Annexe

10.1. Evénements marquants impliquant la Direction du Protocole et de la Chancellerie en 2016

Janvier 2016	
11.01.2016	Madame Malu DREYER, Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat
23.01.2016	Son Excellence Monsieur Yuri Troutnev, Vice-Président du Gouvernement de la Russie
25.11.2016	Monsieur Edgard Alain MEBE NGO'O, Ministre des Transports du Cameroun
27. - 28.01.2016	Monsieur Lamberto ZANNIER, Secrétaire général de l'OSCE
Février 2016	
15 - 16.02.2016	Son Excellence Monsieur José Maria NEVES, Premier ministre du Cabo Verde
22.02.2016	Lancement de la Présidence luxembourgeoise du Comité de Ministres de l'Union Benelux
23.02.2016	Monsieur Olivier DO NGOC, futur Consul honoraire du Luxembourg à Ho Chi Minh Ville
26.02.2016	SEM Heinz FISCHER, Président de la République d'Autriche, SEM Frank-Walter STEINMEIER, Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne Mme Simonetta SOMMARUGA, Conseillère fédérale de Suisse
Mars 2016	
04.03.2016	Son Excellence Monsieur Habib ESSID, Chef du Gouvernement tunisien
09 - 10.03.2016	Monsieur Younis AL KHOORI, Secrétaire d'Etat aux Finances des EAU
09. – 10.03.2016	Madame Teresa RIBEIRO, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et de la Coopération de la République portugaise
22. – 23.03.2016	Monsieur José Alberto AZEREDO LOPES, Ministre de la Défense nationale de la République portugaise
Avril 2016	
11.- 12.04.2016	Son Excellence Monsieur Manuel VALLS, Premier ministre de la République française
15.04.2016	Son Excellence Monsieur YANG Jiechi, Membre du Conseil des Affaires de

	l'Etat de la République populaire de Chine
18.04.2016	Monsieur Filippo GRANDI, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
19.04.2016	Madame Hannelore KRAFT, Ministre-présidente de Rhénanie-du-Nord-Westphalie
17-19.01.2016	Monsieur Khémaïes JHINAOUÏ, Ministre des Affaires étrangères de la République tunisienne
18.04.2016	Monsieur Jordi CINCA, Ministre des Finances d'Andorre
29.04.2016	M. Saad-eddine El-Othmani, Ancien ministre des Affaires étrangères du Maroc
Mai 2016	
03.05.2016	Dr. Bounkong SYHAVONG, Ministre de la Santé de la République démocratique populaire lao
09.05.2016	Mouvement Européen Luxembourg Commémoration du 66 ^e anniversaire de la déclaration Robert Schuman
10.-12.05.2016	Visite d'État de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République de Finlande
12.-13.05.2016	Monsieur ZHANG Mao, Ministre de l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce (AEIC)
26.05.2016	Son Excellence Sheikh Ahmed bin Jassim AL THANI, Ministre de l'Economie et du Commerce du Qatar
26.05.2016	Monsieur Toby LANZER, Sous-Secrétaire général des Nations Unies, Coordonnateur humanitaire régional pour le Sahel
27.05.2016	Monsieur Michael LINK, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'OSCE
Juin 2016	
06.-07.06.2016	Visite d'Etat de Son Excellence Monsieur Klaus Iohannis, Président de la Roumanie, et de Madame Carmen Iohannis
08.06.2016	Monsieur José Ramón SABORIDO, Premier Vice-ministre de l'Education supérieure de la République de Cuba
09.06.2016	Monsieur Houlin ZHAO, Secrétaire général de l'Union Internationale des Télécommunications
16-17.06.2016	Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Burkina Faso
23.06.2016	Fête Nationale
27.-28.06.2016	Monseigneur Paul R. GALLAGHER, Secrétaire pour les relations avec les Etats de la Secrétaire d'Etat du Saint-Siège
31.05.2016	SEM Luis Filipe TAVARES, Ministre des Affaires étrangères et des Communautés, Ministre de la Défense du Cabo Verde 16 ^e Commission de Partenariat Luxembourg – Cabo Verde
Juillet 2016	
04.07.2016	Réunion commune des Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume de Belgique
15.-17.07.2016	Son Excellence Monsieur John KERRY Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique
Août 2016	

28.-29.08.2016	Monsieur Chaudhary Birender SINGH, Ministre de l'Acier de la République de l'Inde
29.08.2016	Son Excellence Monsieur Miro CERAR, Premier ministre de la République de Slovénie
Septembre 2016	
01.09.2016	Son Excellence Monsieur Donald TUSK, Président du Conseil européen
12.14.09.2016	Son Excellence Monsieur Eduardo Ferro Rodrigues Président de l'Assemblée de la République du Portugal
23.09.2016	Son Excellence Monsieur Mehmet ŞİMŞEK, Vice-Premier ministre en charge de l'Economie de la République de Turquie
26.-27.09.2016	Assises de la Coopération luxembourgeoise
Octobre 2016	
03.10.2016	Sommet Benelux
02.-05.10.2016	Monsieur José ROMUALDEZ, Consul honoraire du Luxembourg à Manille
10.10.2016	Commémoration nationale
13.10.2016	23rd ICAO PKD Board Meeting
14.-15.10.2016	Son Excellence Monsieur José Ulisses CORREIA E SILVA, Premier ministre du Cabo Verde
15.-21.10.2016	Madame Nasreen ZAMIR Consul honoraire du Luxembourg au Bangladesh
16.-19.10.2016	Réunion ICMEO
16.10.2016	Son Excellence Monsieur Charles FLANAGAN, Ministre des Affaires étrangères d'Irlande
19.-20.10.2016	Son Excellence Monsieur MA Kai, Vice-Premier Ministre du Gouvernement chinois
20.10.2016	SEM Falah Mustafa BAKIR Ministre pour les relations extérieures du Gouvernement régional du Kurdistan en Irak
20.10.2016	Son Excellence Monsieur Ibrahim AL-JAAFARI Ministre des Affaires étrangères d'Irak
21.10.2016	Monsieur Bruno UGARTE, Directeur exécutif adjoint de Human Rights Watch
Novembre 2016	
03.11.2016	Dr. Babatunde OSOTIMEHIN Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la Population
13.-16.11.2016	Dr. Mmantsetsa MAROPE, Directrice du Bureau international de l'Éducation de l'UNESCO, au Grand-Duché de Luxembourg
17.11.2016	Monsieur Anthony LAKE Directeur exécutif de l'UNICEF
17.-18.11.2016	Monsieur Jean-Martin COULIBALY, Ministre de l'éducation nationale et de l'alphabetisation de la République du Burkina Faso
21.11.2016	Monsieur Harlem DÉsir, Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé des Affaires européennes de la République française
	Monsieur Nabil HAJJAR,

21.-22.11.2016	Consul Honoraire du Luxembourg en Mauritanie
23.-24.11.2016	Son Excellence Madame Olga GOLODETS, Vice-Premier ministre de la Fédération de Russie
Décembre 2016	
09.12.2016	Monsieur Ueli MAURER, Chef du Département fédéral des finances de la Confédération suisse
16.12.2016	Ouverture officielle de la liaison Micheville à Belval
23.-23.12.2016	M. Serhii USTYMENKO, Ministre de la Politique sociale d'Ukraine